

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 5 MAI 2014

VOLUME 193

ODETTE GAGNON et CLAUDE MORIN
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SONIA LeBEL,
Me EMMA RAMOS-PAQUE,
Me SIMON TREMBLAY
Me PAUL CRÉPEAU

INTERVENANTS :

Me MARIE-CLAUDE MICHON et Me BENOIT BOUCHER pour le
Procureur général du Québec
Me PIERRE HAMEL et Me MÉLISSA CHARLES pour
l'Association de la construction du Québec
Me SARAH LIRETTE pour l'Union des municipalités du
Québec
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des
constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec
Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT pour l'Ordre des
ingénieurs du Québec
Me MICHEL DÉCARY pour le Parti libéral du Québec
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites
criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	6
FRANÇOIS BEAUDRY	12
INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL	12
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me BENOÎT BOUCHER	147
RÉINTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL	158
JEAN-PAUL BEAULIEU	167
INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL	167
GILLES ROUSSY	262
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	262

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
12P-157.1 : Transcription en anglais de l'audio provenant du cellulaire de P. Renda (pièce 12P-157)	9
12P-158.1 : Transcription en anglais de l'audio provenant du cellulaire de P. Renda (pièce 12P-158)	9
16P-364 : Rapport de l'enquêteur Jonathan Légaré annoté par Martin Dumont le 17-10- 2012, déclaration du témoin	10
143P-1644 : Liste manuscrite de 10 soumissions à Laval	54
143P-1645 : Résultats de 10 soumissions de la Ville de Laval	62
143P-1646 : Extrait d'un instrument technique 11-1 (2002), pages 1 et 6	157

VOLUME 193
Le 5 mai 2014

- 5 -

139P-1600.1: Organigramme de la direction
territoriale de l'île de Montréal du
MTQ en 2002 - amendé

272

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce cinquième (5e)
2 jour du mois de mai,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Est-ce que les avocats peuvent
8 s'identifier, je vous prie?

9 Me SONIA LeBEL :

10 Alors, bonjour, Madame la Présidente. Monsieur le
11 Commissaire. Sonia LeBel pour la Commission.

12 Me EMMA RAMOS-PAQUE :

13 Emma Ramos-Paque pour la Commission.

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Bonjour. Simon Tremblay pour la Commission.

16 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

17 Bonjour. Marie-Claude Michon pour le Procureur
18 général du Québec.

19 Me BENOIT BOUCHER :

20 Madame, Monsieur, Benoit Boucher pour le Procureur
21 général du Québec.

22 Me PIERRE HAMEL :

23 Bonjour. Pierre Hamel pour l'Association de la
24 construction du Québec.

25

1 Me MÉLISSA CHARLES :

2 Bon matin. Mélissa Charles pour l'Association de la
3 construction du Québec.

4 Me SARAH LIRETTE :

5 Bonjour. Sarah Lirette pour l'Union des
6 municipalités du Québec.

7 Me SIMON LAPLANTE :

8 Bonjour à vous. Simon Laplante pour l'Association
9 des constructeurs de routes et grands travaux du
10 Québec.

11 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

12 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du
13 Québec.

14 Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT :

15 Bonjour. François-Xavier Robert pour l'Ordre des
16 ingénieurs du Québec.

17 Me MICHEL DÉCARY :

18 Bonjour. Michel Décary pour le Parti libéral du
19 Québec.

20 Me PIERRE POULIN :

21 Et Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites
22 criminelles et pénales. Bonjour.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Bonjour.

25

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Si vous me permettez, Madame la Présidente,
3 Monsieur le Commissaire, avant que maître LeBel
4 débute avec l'interrogatoire du prochain témoin,
5 une petite question d'intendance. Il y aurait
6 quatre pièces à déposer. Je ne demanderai pas à
7 Madame Blanchette, de les exposer à l'écran, mais
8 je vais quand même faire un bref exposé.

9 Tout d'abord, suite au témoignage - et on
10 remonte dans le temps - du vingt-six (26) septembre
11 deux mille douze (2012) d'Éric Vecchio avec maître
12 Gallant, celui-ci avait produit deux conversations
13 téléphoniques captées du téléphone cellulaire de
14 Paola Renda respectivement donc du vingt-deux (22)
15 novembre deux mille cinq (2005) et du vingt-quatre
16 (24) novembre deux mille cinq (2005). Ces pièces-là
17 avaient été cotées... on avait plutôt réservé une
18 cote pour ces deux transcriptions-là soit les cotes
19 12P-157.1 et 12P-158.1, donc on va les produire, on
20 a les transcriptions. Il avait été indiqué que les
21 transcriptions seraient en français, toutefois les
22 transcriptions sont en anglais. Ça ne change pas
23 énormément grand-chose, mais je voulais quand même
24 rectifier le tir à ce niveau-là. Donc, on va les
25 coter, je le répète, 12P-157.1 et 12P-158.1, soit

1 des conversations téléphoniques interceptées du
2 téléphone cellulaire de monsieur Paolo Renda les
3 vingt-deux (22) et vingt-quatre (24) novembre deux
4 mille cinq (2005).

5
6 12P-157.1 : Transcription en anglais de l'audio
7 provenant du cellulaire de P. Renda
8 (pièce 12P-157)

9
10 12P-158.1 : Transcription en anglais de l'audio
11 provenant du cellulaire de P. Renda
12 (pièce 12P-158)

13
14 En un deuxième temps, lors du deuxième
15 interrogatoire de monsieur Martin Dumont - et cette
16 fois-ci on se retrouve le vingt-quatre (24) janvier
17 deux mille treize (2013) - il y avait le rapport de
18 monsieur Jonathan Légaré avec...préparé et soumis,
19 là, au témoin le dix-sept (17) octobre deux mille
20 douze (2012) et annoté par ce dernier. Il avait été
21 indiqué qu'il serait éventuellement déposé, mais
22 uniquement les portions auxquelles les procureurs
23 qui l'avaient interrogé, à savoir maître Gallant,
24 avait référé. Donc, on va déposer cette pièce-là
25 sous la cote 16P-354, 16P-354 qui se veut donc donc

1 un extrait...

2 LA GREFFIÈRE :

3 354 ou 364?

4 Me SIMON TREMBLAY :

5 64. Pardon. Donc, qui se veut donc un extrait d'une
6 déclaration du témoin Martin Dumont.

7

8 16P-364 : Rapport de l'enquêteur Jonathan Légaré
9 annoté par Martin Dumont le 17-10-
10 2012, déclaration du témoin

11

12 Et pour terminer, cette fois-ci on est un peu plus
13 contemporain, donc lors du témoignage récent de
14 Jeannette Gauthier, il y a un engagement qu'il
15 avait... qui avait été pris, pardon, sous la cote
16 136E-71. Donc, c'était une série de corrections,
17 là... pas une série de corrections, mais des
18 corrections, pardon, au... à la présentation de
19 type PowerPoint qui accompagnait le témoignage de
20 madame Gauthier. Donc, on va produire ça, c'était
21 la cote 136E , pour « engagement », 71. Donc, on va
22 également produire cet engagement-là.

23 LA GREFFIÈRE :

24 Ça deviendra 136P-1643.

25

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Effectivement. Je vous remercie beaucoup. Et sur
3 ce, je laisse la parole à maître LeBel et le
4 prochain témoin.

5 Me SONIA LeBEL :

6 Alors, si on peut assermenter monsieur Beaudry,
7 s'il vous plaît.

8 (09:38:43)

9

10

11

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce cinquième (5e)
2 jour du mois de mai,

3

4 A COMPARU :

5

6 FRANÇOIS BEAUDRY, ingénieur retraité

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[1]** Alors, bonjour, Monsieur Beaudry.

12 R. Bonjour.

13 Q. **[2]** L'objet de votre témoignage portera
14 essentiellement sur votre... votre travail lorsque
15 vous étiez au ministère des Transports du Québec,
16 mais je pense qu'on peut peut-être commencer par
17 faire un peu votre historique professionnel. Vous
18 êtes ingénieur de formation, c'est exact?

19 R. Oui, absolument.

20 Q. **[3]** Alors, mil neuf cent soixante-treize (1973) ça
21 commence.

22 R. Oui, exact. J'ai gradué en mil neuf cent soixante-
23 treize (1973) de l'Université de Western à London,
24 Ontario, mais la majeure partie de mes études ont
25 été faites à l'Université Laval à Québec. Il y

1 avait un programme d'échange et suite à une bourse
2 d'études, j'ai terminé à l'Université de Western à
3 London, Ontario. Et par la suite, en début de
4 carrière, j'ai poursuivi des études en
5 administration et en gestion de projet.

6 Q. **[4]** Alors, dès le début de votre carrière, à titre
7 professionnel, je pense que vous êtes entré au
8 ministère des Transports du Québec...

9 R. Exact.

10 Q. **[5]** ... vers mil neuf cent soixante-quatorze
11 (1974), soixante-dix-sept (77)?

12 R. En...

13 Q. **[6]** Quel a été votre premier poste au ministère des
14 Transports?

15 R. C'est ça. En soixante-quatorze (74), j'ai débuté à
16 titre de chargé de projet pour le ministère des
17 Transports et par la suite, jusqu'en mil neuf cent
18 quatre-vingt-sept (1987), j'ai été chargé de
19 projet, coordonnateur des projets dans la région de
20 Trois-Rivières lors de la construction de
21 l'Autoroute 30, 40, 55. Ensuite, j'ai été chef de
22 district adjoint à la construction au Cap-de-la-
23 Madeleine, chef de district adjoint à l'entretien à
24 Nicolet, pour ensuite me déplacer à Québec.

25 Q. **[7]** Ça fait que je comprends qu'au départ de votre

1 travail au ministère des Transports, vous êtes
2 chargé de projet, je pense, dans la région de
3 Victoriaville, c'est exact?

4 R. Exact.

5 Q. **[8]** Jusqu'à environ mil neuf cent soixante-dix-sept
6 (1977), par la suite vous êtes amené à être
7 coordonnateur de projet dans la région de Trois-
8 Rivières?

9 R. Exact.

10 Q. **[9]** Pour à peu près deux ans, je pense, qu'en
11 soixante-dix-neuf (79), c'est exact?

12 R. Oui.

13 Q. **[10]** Simplement pour voir un peu le type de postes
14 que vous avez occupés au sein du ministère. Ça va
15 nous amener à comprendre un peu le regard que vous
16 avez jeté, puis un peu plus loin dans votre
17 carrière sur un dossier particulier qu'on va
18 aborder ensemble. Donc, je pense que c'est
19 important de comprendre votre background, Monsieur
20 Beaudry?

21 R. Parfait. Alors, effectivement jusqu'à mil neuf cent
22 quatre-vingt-huit (1988) approximativement, j'ai
23 été directement dans le domaine de la construction
24 au niveau des travaux routiers.

25 Q. **[11]** Et très proche du terrain?

1 R. Exactement.

2 Q. **[12]** Très proche du terrain. Donc, mil neuf cent
3 quatre-vingt-quatre (1984) vous êtes directeur
4 adjoint dans la région de Québec, vous en étiez là?

5 R. Oui, alors...

6 Q. **[13]** Pour l'entretien du réseau également. Donc,
7 quel est, quels sont, très brièvement, là, en quoi
8 consiste votre... votre poste de directeur adjoint,
9 à ce moment-là?

10 R. Vous voulez dire chef de district adjoint?

11 Q. **[14]** Chef de district adjoint?

12 R. Oui, alors, chef de district adjoint à la
13 construction on s'occupe essentiellement, à ce
14 moment-là, de tout ce qui est construction du
15 réseau routier pour le territoire desservi par le
16 district. Et donc, la préparation de plans, la
17 surveillance de travaux, préparation de
18 programmation, et caetera.

19 Q. **[15]** Est-ce qu'on peut dire que vous êtes encore
20 proche du terrain, à ce moment-là?

21 R. Oui, toujours.

22 Q. **[16]** O.K. Parfait. Là, on est au Cap-de-la-
23 Madeleine, je pense, à ce moment-là?

24 R. Oui, exact.

25 Q. **[17]** Et, là, on se transporte vers Québec?

1 R. Oui, alors, en fait, entre-temps, j'ai passé à
2 Nicolet, pour me retrouver à Québec à la direction
3 du transport routier des marchandises. Alors, je
4 dois préciser que tout au cours de ma carrière qui
5 fut d'ailleurs fort intéressante, j'avais le
6 privilège de changer régulièrement d'emploi par
7 intérêt, parce qu'à tous les trois, quatre ans, je
8 désirais élaborer mon champ de connaissances.
9 Alors, j'ai changé souvent d'emploi.

10 Donc, rendu à Québec je suis, j'ai
11 travaillé au transport routier des marchandises à
12 titre de responsable de la réglementation sur le
13 transport des matières dangereuses. Par la suite,
14 j'ai été chef du service du matériel qui, service
15 du matériel qui a fusionné avec le service
16 d'approvisionnement et, à ce moment-là, on a créé
17 une unité autonome de service qui s'appelle le
18 centre de gestion de l'équipement roulant, qui est
19 une unité autonome qui gère la flotte de véhicules
20 du ministère.

21 Pour ensuite, finalement, me retrouver au
22 bureau du sous-ministre dans un premier temps à
23 titre de coordonnateur aux affaires autochtones, on
24 est loin un petit peu de l'ingénierie, mais c'est
25 ça, ensuite conseiller au bureau du sous-ministre

1 jusqu'à ma retraite en deux mille sept (2007).

2 Q. **[18]** Donc, vous êtes devenu conseiller au bureau du
3 sous-ministre du ministère des Transports du Québec
4 au début des années deux mille (2000)...

5 R. Exact.

6 Q. **[19]** ... deux mille un (2001) environ?

7 R. Exact.

8 Q. **[20]** C'est exact. O.K. Peut-être plus précisément,
9 parce que le dossier qui nous intéresse va avoir
10 lieu au moment où vous êtes conseiller de monsieur
11 Beaulieu?

12 R. Oui.

13 Q. **[21]** Entre autres, plus précisément quelles étaient
14 vos tâches à titre de conseiller, quelles sont vos
15 fonctions?

16 R. Bon, essentiellement, ça peut se résumer de la
17 façon suivante, là, dès le début de la journée
18 j'avais comme responsabilité de faire la revue de
19 presse, très tôt le matin, pour naturellement
20 identifier tous les dossiers qui concernaient le
21 ministère des Transports et suite à ça
22 j'établissais un lien avec le cabinet du ministre
23 pour soit faire préparer des fiches d'information
24 ou répondre aux questions que le cabinet pouvait
25 avoir concernant ce dossier-là. Ça c'est un aspect

1 du travail.

2 L'autre aspect c'est de regarder des
3 documents, d'analyser les documents qui sont pour
4 la signature du sous-ministre et naturellement le
5 sous-ministre ayant une pile assez considérable de
6 documents à signer. Bon, lorsqu'il voyait mes
7 initiales bien il savait que j'avais regardé et que
8 c'était prêt pour signature. Alors, ça ce que je
9 vous résume là, c'est à peu près peut-être quatre-
10 vingt pour cent (80 %) de mon travail.

11 Q. **[22]** Madame Blanchette, pouvez-vous montrer
12 l'organigramme qui est à l'onglet 1, s'il vous
13 plaît. Organigramme qui a été produit déjà lors
14 d'un témoignage précédent, Madame la Présidente,
15 sous la cote 139P-1600, simplement peut-être pour
16 nous aider à situer votre travail et peut-être
17 aussi de voir le lien hiérarchique.

18 On voit, bon, vous avez travaillé avec
19 monsieur Beaulieu qui était sous-ministre, à ce
20 moment-là, qui était sous-ministre aux Transports.
21 Vous avez également travaillé un peu plus tard avec
22 monsieur Gagné qui est venu déjà témoigné avant la
23 pause, avant la relâche un petit peu, il y a une
24 semaine de ça. Et avez-vous travaillé avec d'autres
25 sous-ministres que ces deux personnes-là lors de

1 votre passage au ministère des Transports?

2 R. Oui, monsieur Denis Jean aussi.

3 Q. **[23]** Monsieur Denis Jean qui est venu par la suite
4 si je comprends bien?

5 R. Exactement, oui.

6 Q. **[24]** O.K. On voit qu'il y a, bon, vous semblez
7 relever de monsieur Beaulieu, en tout cas de la
8 case sous-ministre, je pense que votre supérieur
9 immédiat était plus monsieur Roussy, est-ce que...

10 R. Oui, effectivement il y a erreur, là, ce qui
11 explique un petit peu l'incompréhension qu'avait eu
12 monsieur Gagné. C'est qu'effectivement je relevais
13 directement de Gilles Roussy.

14 Q. **[25]** O.K. Mais ce qu'il y avait de particulier dans
15 le cas, à l'époque où monsieur Beaulieu était là
16 vous aviez des conversations avec monsieur Beaulieu
17 directement?

18 R. Oui.

19 Q. **[26]** On va l'expliquer un peu plus loin, mais...

20 R. Oui.

21 Q. **[27]** Donc, de façon hiérarchique monsieur Roussy
22 était votre supérieur, celui à qui vous vous
23 rapportiez, celui qui vous confiait vos mandats,
24 c'est exact?

25 R. Exact.

1 Q. **[28]** O.K. André Trudeau également ça avait été, ça
2 a été un des sous-ministres avec lequel vous avez
3 travaillé?

4 R. Oui, au tout début, oui.

5 Q. **[29]** Donc, le prédécesseur de monsieur Beaulieu?

6 R. Exact.

7 Q. **[30]** On a eu monsieur André Trudeau à vos débuts,
8 monsieur Jean-Paul Beaulieu par la suite, Florent
9 Gagné, Denis Jean et je comprends que vers deux
10 mille sept (2007) vous avez quitté, à ce moment-là?

11 R. Exact. C'est ça.

12 Q. **[31]** O.K. De quelle façon est-ce que vous en êtes
13 venu à occuper ce poste-là, Monsieur... Monsieur
14 Beaudry?

15 R. Bien comme je l'ai expliqué tout à l'heure, j'avais
16 une expérience tellement diversifiée au Ministère
17 que j'avais une, je crois, une très bonne
18 connaissance de l'organisation, autant en région
19 qu'au central, et je crois que c'est peut-être une
20 des raisons, là, qui ont amené, qui m'ont amené au
21 bureau du sous-ministre, là, ma connaissance de
22 l'organisation.

23 Q. **[32]** O.K. Donc vous aviez donc à faire des
24 recommandations, plusieurs types de documents vous
25 passaient entre les mains. Est-ce que vous aviez

1 des tâches plus particulières d'examiner des
2 demandes, des CO comme on appelle à ce moment-là,
3 qui sont des autorisations ministérielles, là?

4 R. Oui, oui effectivement. Il m'arrivait à l'occasion
5 de regarder...

6 Q. **[33]** D'avoir à écri...

7 R. ... ces documents-là, là, pour les soumettre
8 éventuellement à la signature du sous-ministre.

9 Q. **[34]** Et faire vos recommandations.

10 R. Exactement.

11 Q. **[35]** O.K. Peut-être plus particulièrement, vers la
12 fin des années deux mille deux (2002), vous avez eu
13 à recevoir de l'information concernant la collusion
14 sur le territoire de la ville de Montréal, la ville
15 de Laval, le ministère des Transports. Je pense
16 qu'on va pouvoir discuter de ça un petit peu avec
17 vous puis encore là, ça va être la toile de fond
18 des explications qu'on va fournir tantôt pour un
19 certain dossier particulier et peut-être expliquer
20 l'éclairage sous lequel vous êtes venu à l'examiner
21 ce dossier particulier là.

22 Donc la fin des années deux mille deux
23 (2002), qu'est-ce que vous avez, qu'est-ce qui se
24 passe exactement? Qu'est-ce que vous avez comme
25 information?

1 R. Alors ce qui s'est produit vers la... effectivement
2 vers la fin deux mille deux (2002), un entrepreneur
3 de la région de Montréal m'a appelé et... pour
4 m'expliquer finalement qu'est-ce qui se passait
5 dans le domaine de la construction dans la grande
6 région de Montréal. Son objectif premier était de
7 souligner le fait que le système d'appel d'offres
8 public, avec le plus bas soumissionnaire conforme,
9 lui semblait inadéquat compte tenu d'une certaine
10 facilité à contourner les règles. Alors c'est là
11 qu'il m'a expliqué, en fait qu'il a commencé à
12 m'expliquer en détail ce qui se passait dans la
13 région de Montréal.

14 Q. **[36]** Lui ce qu'il vous parlait, c'était un système
15 de collusion à ce moment-là?

16 R. De collusion, oui.

17 Q. **[37]** D'entrepreneurs, d'ingénieurs qui s'entendent
18 entre eux pour truquer les appels d'offres?

19 R. Exactement.

20 Q. **[38]** O.K.

21 R. Alors il m'a expliqué, il m'a brossé un tableau
22 finalement, là, de tout ce qui se passait dans la
23 région de Montréal avec toutes les subtilités, là,
24 associées à ça. Alors...

25 Q. **[39]** Donc si on parle de la région de Montréal

1 particulièrement, quel genre de tableau est-ce
2 qu'il vous brosse à ce moment-là? On parle... on
3 est à fin deux mille deux (2002), là.

4 R. Fin deux mille deux (2002). Alors le tableau est le
5 suivant : il m'explique qu'à Montréal, qu'à la
6 ville de Montréal, l'ensemble des contrats font
7 l'objet de collusion alors que quand je dis
8 l'ensemble, c'est plutôt les contrats de la Ville,
9 là, faisaient l'objet de collusion et que
10 finalement, tout était organisé.

11 Q. **[40]** Est-ce qu'il vous précise dans quel domaine
12 particulièrement parce que la Ville fait affaires
13 dans plusieurs domaines particuliers?

14 R. Ma compréhension, puis ce dont il me parlait
15 c'était surtout des travaux routiers, des travaux
16 d'infrastructure incluant égouts, aqueduc, les
17 ouvrages d'art majeurs tels les structures et
18 autres. Alors c'était... c'était ma compréhension,
19 là, du domaine...

20 Q. **[41]** De l'époque.

21 R. ... de l'époque. Et c'est ça. Alors pour ce qui est
22 de Montréal, il m'explique que c'est contrôlé à
23 cent pour cent (100 %), selon lui à l'époque, par
24 ce qu'il appelait la mafia italienne montréalaise.
25 Ça, c'était pour la ville de Montréal. Il me parle

1 aussi de ville de Laval. Ça c'est toujours pour me
2 faire une mise en contexte, là, de l'ensemble du
3 dossier. Il me dit qu'à Laval, c'est à peu près le
4 même régime dans le sens qu'il y a collusion de
5 façon systématique et que, du côté de Laval, ça
6 semble, enfin ça semble, c'est contrôlé par la
7 Ville elle-même et non pas par des tiers parties
8 disons.

9 Q. **[42]** Donc dès la fin de deux mille deux (2002), la
10 personne qui vous adresse la parole, qui vous donne
11 ces informations-là, fait déjà une distinction
12 entre...

13 R. Oui.

14 Q. **[43]** ... la façon dont le système à Montréal
15 fonctionne et le système de Laval pourrait
16 fonctionner à ce moment-là?

17 R. C'est ça. Et pour ce qui est du ministère des
18 Transports, parce que naturellement, le ministère
19 des Transports a des projets sur l'ensemble du
20 territoire, ça... ma compréhension à l'époque de ce
21 qu'il m'explique, là, c'est qu'il existe aussi
22 collusion au sein du Ministère et plus on
23 s'approche naturellement du centre, on s'approche
24 de Montréal, plus c'est tissé serré, plus la
25 collusion se fait avec un rendement qui s'approche

1 de cent pour cent (100 %) mais qui n'est pas aussi
2 bien contrôlée je dirais, là, qu'à Montréal et
3 Laval c'est-à-dire qu'il y a... souvent les
4 tentatives de collusion ne fonctionnent pas, dans
5 le sens que...

6 Q. **[44]** Le succès est moins bon.

7 R. ... dans quatre-vingts (80 %), quatre-vingt-dix
8 (90 %), quatre-vingts pour cent (80 %) des cas, ça
9 réussit, il y a collusion mais compte tenu de la
10 nature des travaux du Ministère, de l'emplacement
11 ou de l'ampleur des travaux, il arrive que les
12 collusionnaires se font jouer des tours, c'est-à-
13 dire qu'il y en a un qui s'infiltré et finalement
14 la collusion ne fonctionne pas. Le chiffre de
15 quatre-vingts pour cent (80 %) à l'époque en deux
16 mille deux (2002), je ne l'avais pas, là. C'est par
17 la suite, là, que j'ai discuté avec mon informateur
18 puis qu'on est arrivé à ce chiffre-là. Mais à
19 l'époque, on me disait que le...

20 Q. **[45]** Le taux de succès était moins élevé.

21 R. ... le taux de succès était moins élevé. C'est ce
22 que je savais en deux mille deux (2002).

23 **[46]** Et c'est des questions, quoi, de... de... de
24 territoire, le territoire étant plus grand, il y a
25 plus de personnes à contrôler, entre guillemets,

1 donc c'est peut-être plus difficile...

2 R. C'est ça.

3 Q. **[47]** ... de truquer les appels d'offres à ce
4 moment-là?

5 R. Exactement.

6 Q. **[48]** Est-ce que... peut-être pour revenir un peu
7 plus en détail, Monsieur Beaudry, est-ce que si on
8 parle de la Ville de Montréal, est-ce qu'on vous
9 parle des acteurs concernés? Est-ce qu'on parle
10 d'entrepreneurs ou d'ingénieurs? Est-ce qu'on vous
11 nomme des noms à ce moment-là, de gens, en deux
12 mille deux (2002), toujours vers la fin deux mille
13 deux (2002)?

14 R. Bon. J'ai... durant les onze (11) années que j'ai
15 travaillé sur ce dossier-là, j'ai jamais donné de
16 nom, là, publiquement, là.

17 Q. **[49]** Mais est-ce qu'on vous en donne des noms?

18 R. Oui.

19 Q. **[50]** Bon. O.K. Donc, il va aussi précisément que de
20 vous identifier des acteurs à ce moment-là?

21 R. Oui. Oui.

22 Q. **[51]** O.K. Pour quelle raison vous avez jamais donné
23 de noms publiquement jusqu'à présent? C'est bon de
24 l'expliquer, là, parce qu'il faut comprendre.

25 R. Oui. Bien c'est... c'est certain que tout le...

1 toutes les années où j'ai travaillé sur ce dossier-
2 là, il fallait que je sois, naturellement,
3 extrêmement prudent, et pour mon informateur et
4 pour moi. Et surtout après que j'ai eu parlé
5 publiquement en deux mille neuf (2009), là, dans le
6 sens que je ne pouvais pas me permettre de... de
7 nommer de noms ou... ou d'être précis dans mes
8 allégations parce que j'étais très conscient que je
9 risquais soit des poursuites ou même des... des
10 menaces. Ce qui n'est jamais arrivé heureusement.

11 Q. **[52]** O.K. Mais vous avez entendu les témoignages
12 devant la Commission jusqu'à présent, Monsieur
13 Beaudry?

14 R. Oui.

15 Q. **[53]** Il y a des gens qui ont été nommés devant
16 cette commission d'enquête là. Il y a des gens qui
17 ont été... ou certains témoins sont venus pointer
18 certaines personnes comme faisant partie d'un
19 système de collusion, à Montréal, particulièrement.
20 Est-ce que ces noms-là, ces gens-là font partie des
21 noms qui vous ont été nommés à l'époque?

22 R. Oui, oui, absolument.

23 Q. **[54]** O.K.

24 (09:54:11)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [55] Puis il y en a qui ont avoué?

3 R. Oui.

4 Me SONIA LeBEL :

5 Q. [56] Ce que vous avez entendu devant la Commission
6 concernant la Ville de Montréal, est-ce que ça
7 correspond, en gros, à ce que votre informateur
8 vous disait à la fin de deux mille deux (2002)?

9 R. Absolument. Et vous en savez plus que j'en savais à
10 l'époque, là, mais ça correspond absolument.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Si vous me permettez, Maître LeBel.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Allez-y.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. [57] Est-ce que je comprends... est-ce qu'il y a
17 d'autres personnes qui n'ont pas été nommées à la
18 Commission ou qui n'ont pas fait d'aveux ou qui ont
19 pas été nommées ou pointées du doigt par certaines
20 autres personnes qui ont été portées à votre
21 connaissance?

22 R. Pas à ma connaissance. Les noms...

23 Q. [58] Donc, il y a personne d'autre?

24 R. Il faudrait vraiment que... que je fouille, là,
25 j'ai plus vraiment de notes là-dessus, mais non, je

1 pense que vous avez identifié les principaux
2 joueurs.

3 Me SONIA LeBEL :

4 Q. **[59]** O.K. Donc, pour la Ville de Montréal, donc si
5 je comprends bien, compte tenu de l'information que
6 vous aviez à la fin des années deux mille deux
7 (2002) et ce qui a été exposé, bon, au cours des
8 années, soit par les médias, soit par la... et
9 particulièrement par la Commission depuis le début
10 de ses travaux, en novembre deux mille onze (2011),
11 ça correspond à ce que vous aviez comme
12 information, bien que vous en aviez plus les
13 grandes lignes à l'époque, si je comprends bien?

14 R. Exactement ça.

15 Q. **[60]** O.K.

16 R. Il y a un autre élément qui est très très
17 important, c'est que non seulement il y avait
18 collusion, il m'a expliqué qu'en plus de... de la
19 collusion, là, ce qu'on a appelé...

20 Q. **[61]** Le truquage d'appels d'offres, là?

21 R. ... à l'époque... oui, mais je veux dire en plus du
22 truquage d'appels d'offres, il y avait ce que lui
23 et moi avons appelé, là, la cerise sur le sundae,
24 là, c'est que la... il y avait aussi une certaine
25 malversation, là. C'est-à-dire que dans certains

1 cas ou assez fréquemment même, l'ingénieur-conseil
2 donnait des informations privilégiées à l'entrepre-
3 neur qui était le plus bas soumissionnaire ou le...
4 celui à qui était destiné le contrat. Ce qui lui
5 permettait de gonfler artificiellement des prix qui
6 étaient déjà élevés parce qu'il savait qu'il avait
7 le contrat mais enfin, donc de gonfler
8 artificiellement des prix sachant très bien que les
9 quantités sur certains items au bordereau étaient
10 pour augmenter, doubler, tripler, peu importe.
11 Donc...

12 Q. **[62]** Donc, juste pour bien comprendre ce que vous
13 dites, il y a deux... il y a deux niveaux...

14 R. Exactement.

15 Q. **[63]** ... il y a deux niveaux à ce que vous avez
16 compris puis ce qu'on doit comprendre, c'est le
17 message que vous nous donnez. Le premier niveau,
18 c'est la collusion. La collusion ce sont les
19 entrepreneurs, on l'a expliqué devant la
20 Commission, qui s'entendent entre eux pour faire
21 soit les rotations de soumissions, le truquage
22 d'appels d'offres, on l'a bien expliqué. Et cette
23 collusion-là peut fonctionner si tous les acteurs
24 qui sont impliqués dans un bassin X s'entendent,
25 peut fonctionner sans l'apport d'informations

1 privilégiées. Est-ce qu'on est d'accord avec ça?

2 R. Exact.

3 Q. **[64]** Parfait. Il y a le deuxième niveau ou l'autre
4 niveau où un ingénieur-conseil ou quelqu'un qui
5 prépare l'appel d'offres peu importe, donne une
6 information privilégiée à un membre du cartel ou à
7 une personne particulière qui peut permettre à
8 cette personne-là soit de gagner la soumission
9 parce qu'elle détient une information que les
10 autres n'ont pas, soit au cartel...

11 R. Non, il la gagne déjà, il la gagne déjà la
12 soumission parce que c'est décidé à l'avance.

13 Q. **[65]** Mais vous allez voir. Soit de gagner la
14 soumission parce qu'elle a une information
15 privilégiée que les autres n'ont pas, soit
16 privilégier le cartel au grand complet pour lui
17 permettre de faire hausser un peu plus les prix.

18 R. Oui. Oui. Vous avez raison.

19 Q. **[66]** Et c'est dans cette optique-là que vous
20 appelez ça la cerise sur le sundae...

21 R. Oui.

22 Q. **[67]** ... c'est-à-dire qu'un peut fonctionner sans
23 l'autre, mais les deux combinés ensemble, c'est
24 explosif?

25 R. Exactement ça.

1 Q. **[68]** Pour les prix.

2 R. Et l'autre élément particulièrement subtil dans le
3 processus, c'est que cette négociation-là à savoir
4 qui va avoir le contrat, celui qui a le contrat est
5 celui qui organise la collusion. C'est-à-dire qu'il
6 a le mandat d'informer les autres sur le montant
7 qu'ils devront soumissionner. Et donc ce qu'il faut
8 comprendre, c'est que tous les gens impliqués dans
9 ce processus-là ont tous quelque chose à perdre,
10 dans le sens qu'il n'y a jamais personne, ou sauf
11 exception, dans le cas qui nous concerne, il n'y a
12 jamais personne qui va dénoncer le système
13 puisqu'ils sont tous coupables de quelque chose, si
14 vous me comprenez bien, en organisant chacun leur
15 tour la collusion.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[69]** Quand vous parlez qu'il y a un ingénieur qui
18 donne des informations privilégiées, est-ce qu'on
19 comprend que c'est un ingénieur d'une firme privée
20 ou un ingénieur du MTQ?

21 R. Bon. Moi, l'information que j'avais, c'est que ça
22 venait des firmes de génie. Et j'ai appris
23 récemment que ça pouvait très bien se produire au
24 Ministère à la lumière des témoignages que vous
25 avez eus.

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. [70] Donc en écoutant...

3 R. J'en étais surpris, mais c'est...

4 Q. [71] ... la Commission...

5 R. Oui, oui.

6 Q. [72] ... vous avez appris que ça pouvait venir de
7 l'intérieur du Ministère...

8 R. Oui, oui.

9 Q. [73] ... selon les allégués qui ont été faits. O.K.

10 Mais si je comprends, ce qui est important de
11 comprendre, c'est que les ingénieurs qui vont
12 participer à la conception des plans et devis et au
13 montage de l'appel d'offres détiennent des
14 informations qui sont précieuses pour un cartel?

15 R. Absolument.

16 Q. [74] O.K. Et qui peuvent... Déjà un cartel qui
17 s'entend entre eux peut être capable de faire
18 monter, si on veut, la barre des prix? Parce qu'à
19 partir du moment où on fixe le plancher du plus bas
20 soumissionnaire et qu'on s'entend pour que tous les
21 autres passent au-dessus, bien, on a un petit peu
22 le contrôle du prix, mais on a toujours le problème
23 d'écart avec l'estimé du Ministère ou de la Ville,
24 et on ne peut pas non plus pousser la machine trop.
25 Et je comprends que si on détient en plus de

1 l'information privilégiée sur, entre autres, quel
2 pourrait être l'estimé du Ministère, ou tout autre
3 type d'information, c'est un exemple, mais je
4 comprends que la liste peut être longue, on a peut-
5 être la chance de faire monter encore plus ce
6 plancher-là, si je comprends bien, et de gonfler
7 les prix?

8 R. Exact. Et un autre raffinement qui s'est établi au
9 fil des ans, en deux mille neuf (2009) à l'émission
10 de Radio-Canada, on parlait de parties de golf et
11 autres, mais, ça, c'était... ça datait d'avant deux
12 mille trois (2003) largement. Le mode de
13 communication en deux mille deux (2002), deux mille
14 trois (2003) était l'utilisation de Blackberry,
15 c'est-à-dire un outil qu'ils croyaient, du moins à
16 l'époque, totalement infaillible en termes de
17 communication. Alors, ce mode de communication-là
18 assurait une certaine étanchéité dans les échanges
19 qu'il pouvait y avoir entre les entrepreneurs.

20 Q. [75] Également si on... Donc, on s'entend qu'à
21 moins que quelqu'un lève la main et vienne nous
22 expliquer ce que le cartel fait, il faut avoir un
23 délateur, il faut avoir quelqu'un qui vienne nous
24 parler...

25 R. Oui.

1 Q. [76] ... pour pouvoir comprendre le système?

2 R. Et ça prend quelqu'un qui a déjà participé à ça.

3 Q. [77] Ça prend quelqu'un de l'intérieur pour
4 comprendre?

5 R. Exact. Alors, c'est le raffinement du système qui
6 fait en sorte que c'est très difficile de savoir ce
7 qui se passe dans ce domaine-là.

8 Q. [78] Selon votre expérience et selon ce qu'on va
9 discuter ensemble tantôt, parce qu'on va regarder
10 un dossier particulier, qui est présentement
11 examiné par la Commission comme un exemple, vous,
12 est-ce qu'on peut être à même, juste en regardant
13 la documentation des appels d'offres, les
14 soumissions, les papiers, les documents, est-ce
15 qu'on peut simplement qu'avec les documents
16 détecter cette collusion-là à votre connaissance?

17 R. Ce qu'il faut comprendre, c'est que toutes ces
18 malversations-là se font selon les règles établies,
19 les règles comptables. Alors, si on retrace les
20 documents puis on essaie de trouver quelque chose,
21 ce n'est pas du tout évident. Et même si on trouve
22 quelque chose, ça ne constitue pas une preuve
23 formelle comme telle.

24 Q. [79] Je pense qu'on a appris à travailler à travers
25 les zones grises qui sont établies par les règles

1 en place?

2 R. Exactement. Et il faut comprendre que la collusion
3 est en amont de la vérification comptable. D'un
4 point de vue comptable, les livres, les
5 justifications, les bordereaux, tout est impeccable
6 dans le sens que...

7 Q. [80] Tout est fait après l'entente?

8 R. Exact. C'est ça.

9 Q. [81] Mais si on sait où regarder, si on connaît, si
10 on a un oeil aguerrri, je pense qu'on est capable de
11 relever certains indicateurs à travers les
12 documents?

13 R. Pour ce qui est du deuxième volet dont je vous ai
14 parlé, c'est-à-dire les informations privilégiées
15 qui sont données du concepteur vers le
16 collusionnaire, ça, effectivement, on peut détecter
17 qu'un prix est plus élevé que la normale, puis
18 comme par hasard les quantités ont augmenté. Mais
19 tout ça est toujours fait très finement. Et comme
20 je disais tout à l'heure, on peut constater qu'il y
21 a eu un changement dans les quantités, que, par
22 hasard, le prix était élevé, mais il y a toujours
23 une espèce de justification qui amène ça.

24 Q. [82] Qui peut tenir la route?

25 R. Et comme j'ai déjà lu de la part d'un ingénieur du

1 Ministère, qui avait analysé ça, il me
2 mentionnait : « Écoute, là, il faut que tu gardes à
3 l'esprit que c'est le plus bas soumissionnaire qui
4 a eu le contrat. Donc, c'est le meilleur prix qu'on
5 pouvait avoir. » Ce qui est vrai tant qu'on ne sait
6 pas qu'il y a eu collusion.

7 Q. **[83]** C'est le meilleur prix qu'on nous a offert?

8 R. Oui. C'est ça.

9 Q. **[84]** Donc, vous avez donc... On va revenir. On a
10 fait un grand détour pour revenir à la base. Vous
11 avez donc, fin des années deux mille deux (2002),
12 vous êtes mis au fait par une personne qui vous
13 informe d'un système de collusion qui aurait cours
14 sur le territoire de la Ville de Montréal, sur le
15 territoire de la Ville de Laval avec les nuances
16 que vous avez apportées et peut-être avec un peu
17 plus de difficulté ou beaucoup moins de succès si
18 on veut comparer à ces deux premières... ces deux
19 premières situations-là au sein du ministères des
20 Transports. Je comprends que plus on se rapproche
21 des villes d'importance comme Montréal, est-ce que
22 je comprends que plus le taux de succès est élevé
23 parce que les entrepreneurs se connaissent, ils ont
24 plus de facilité à s'auto-contrôler, si je peux
25 l'appeler ainsi?

1 R. C'est qu'effectivement...

2 Q. **[85]** Et on va revenir à la situation, là, on est
3 plus dans la situation du ministère?

4 R. Montréal étant le noyau, là, là, où sont
5 premièrement les principaux contrats, les
6 principaux entrepreneurs. Donc, naturellement le
7 cercle d'amis est plus restreint, là. Alors, c'est
8 plus facile.

9 Q. **[86]** Plus facile de se parler?

10 R. Oui.

11 Q. **[87]** Et de ne pas avoir quelqu'un qui nous arrive
12 dans l'angle mort?

13 R. Exactement ça.

14 Q. **[88]** O.K. Et plus on s'éloigne dans les
15 territoires, plus il y a des joueurs, plus il y a
16 des... je dirais des paramètres qu'on ne contrôle
17 pas?

18 R. Des variables incontrôlables.

19 Q. **[89]** Des variables incontrôlables, exactement.
20 Donc, fin deux mille deux (2002), à ce moment-là,
21 quand vous êtes... vous êtes conseiller du sous-
22 ministre au ministère des Transports du Québec,
23 comme on vient de l'expliquer, et je pense que le
24 sous-ministre en place c'est monsieur Jean-Paul
25 Beaulieu?

1 R. Exact.

2 Q. **[90]** C'est exact. Parfait. Une fois que vous êtes
3 au fait de cette information-là, Monsieur Beaudry,
4 quelles sont vos premières démarches auprès du
5 ministère, entre autres, ou auprès de monsieur
6 Beaulieu je pense?

7 R. Bon, dès que j'ai eu ces informations-là, j'ai eu
8 des discussions sur ce que j'apprenais, dans un
9 premier temps avec Gilles Roussy qui était le
10 directeur du bureau du sous-ministre et...

11 Q. **[91]** Monsieur Roussy a été en place combien de
12 temps à votre... il était en place avant que vous
13 arriviez?

14 R. Avant que j'arrive et après...

15 Q. **[92]** Depuis quelle année à peu près, juste un ordre
16 de grandeur, je ne vous demande pas une date
17 précise?

18 R. Je ne saurais dire.

19 Q. **[93]** Mais il était déjà bien en poste à votre
20 arrivée?

21 R. Oui, oui, oui, depuis quelques années.

22 Q. **[94]** Et est-ce qu'il était encore en poste à votre
23 départ?

24 R. Lorsque j'ai quitté, oui.

25 Q. **[95]** O.K.

1 R. Il connaissait bien.

2 Q. **[96]** Donc, c'est une des constances du ministère à
3 cette époque-là?

4 R. Oui. Donc, dès le départ j'avais mentionné à mon
5 informateur que naturellement s'il voulait que je
6 fasse évoluer le dossier au sein du ministère, ça
7 me prenait des cas concrets, des preuves, sinon
8 c'était presque du oui-dire ce qu'il me rapportait,
9 là. Alors...

10 Q. **[97]** Mais ça on va peut-être y revenir...

11 R. Oui.

12 Q. **[98]** ... je vais peut-être revenir...

13 R. O.K.

14 Q. **[99]** ... au début, parce que je pense que vous
15 commencez par informer monsieur Roussy?

16 R. Oui, oui.

17 Q. **[100]** Quelle a été sa réaction, à ce moment-là, à
18 monsieur Roussy, est-ce qu'il a eu l'air étonné de
19 ce que vous lui disiez qui concernait le ministère
20 des Transports plus particulièrement naturellement,
21 là?

22 R. Étonné, je dirais non, parce que dans le domaine du
23 pavage, il faut comprendre que l'emplacement des
24 usines de pavage, tout ça, fait en sorte qu'on est
25 presque en présence dans certains cas de quasi

1 monopole. Puis je m'explique brièvement là-dessus.

2 C'est qu'une usine de pavage est située
3 habituellement dans une carrière ou dans une source
4 d'approvisionnement et s'il y a un appel, et si le
5 plus proche compétiteur est à cinquante (50)
6 kilomètres, bien à mi-chemin il y a une certaine
7 compétitivité, mais si on est à dix (10) kilomètres
8 de la centrale, déjà la centrale plus éloignée est
9 beaucoup moins compétitive.

10 Donc, au fil des ans, il s'est établi au
11 ministère des mécanismes, dont... dont les contrats
12 tarifés, là, qui fait en sorte que ce quasi
13 monopole-là est un petit peu, l'impact est un petit
14 peu atténué, là, avec les contrats tarifés, sans
15 élaborer davantage là-dessus. Mais c'est pour dire
16 qu'on a toujours suspecté que dans le domaine des
17 travaux de pavage c'est facile, disons ça de même,
18 c'est facile de... de truquer ou du moins de
19 respecter les territoires...

20 Q. **[101]** Donc, il faut faire...

21 R. ... sans qu'il y ait véritable compétition, disons
22 ça comme ça.

23 Q. **[102]** Si je veux paraphraser un petit peu ce que
24 vous dites, donc, si je comprends bien quand vous
25 annoncez, bon, vous lui parlez de Montréal et de

1 Laval, mais je comprends que monsieur Roussy est
2 plus concerné par le ministère des Transports?

3 R. Oui.

4 Q. **[103]** C'est son domaine?

5 R. Oui.

6 Q. **[104]** Donc, si je comprends que quand vous lui
7 annoncez qu'il y a des possibilités d'entente et de
8 trucage d'offres au ministère des Transports,
9 probablement dans le domaine du pavage, il ne tombe
10 pas en bas de sa chaise?

11 R. Oui, mais même dans l'ensemble du dossier, c'est
12 quelque chose...

13 Q. **[105]** Ça ne l'a pas jeté à terre?

14 R. ... aux Transports, ça a toujours été dans l'air un
15 petit peu, là. Entre savoir des choses et le
16 prouver ou en avoir des preuves formelles, c'est là
17 qu'est la difficulté, là.

18 Q. **[106]** O.K. Êtes-vous entré quand même, vous nous
19 avez donné quelques informations ici devant la
20 Commission, on a élaboré, êtes-vous entré à plus de
21 détail avec eux au niveau, de ce que votre
22 informateur vous avait donné? Avec monsieur Roussy
23 et monsieur Beaulieu, leur avez-vous donné des noms
24 à l'époque? Vous m'avez dit tantôt « j'ai hésité à
25 donner des noms pendant onze (11) ans, parce que »

1 bon, pour une foule multitude de raisons, là...

2 R. Oui.

3 Q. **[107]** ... mais concernant monsieur Beaulieu et
4 monsieur Roussy, quel est le détail d'information,
5 le niveau de détails que vous leur avez donné?

6 R. Oui au... Ça fait déjà plusieurs années de ça, là,
7 mais j'ai sans doute nommé des noms effectivement,
8 au fur et à mesure que j'avais de l'information,
9 là, mais tout ça, ça s'est concrétisé seulement...

10 10:09:58

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[108]** Excusez-moi, je comprends pas.

13 R. Oui.

14 Q. **[109]** Vous nous avez dit tantôt que vous n'avez
15 jamais nommé de noms?

16 R. Non mais je parle publiquement, là. Dans le sens
17 que...

18 Q. **[110]** Ah! O.K. Donc vous aviez...

19 R. ... au Ministère...

20 Q. **[111]** ... nommé des noms?

21 R. Non, mais nommé des noms dans le sens par peur de
22 poursuites, là, dans le sens que publiquement, j'ai
23 toujours été très, très discret.

24 Q. **[112]** O.K. Mais vous aviez donné des noms aux
25 personnes à qui vous deviez rendre des comptes ou à

1 qui vous deviez expliquer...

2 R. Oui.

3 Q. **[113]** ... ou à qui vous deviez expliquer
4 pourquoi...

5 R. Oui, des gens proches, là, effectivement.

6 Me SONIA LeBEL :

7 Q. **[114]** Quand vous dites « publiquement », vous
8 faites référence entre autres à votre... à
9 l'émission en deux mille neuf (2009) et quand vous
10 avez eu...

11 R. Oui, oui, oui. C'est ça.

12 Q. **[115]** ... à discuter de ça? O.K.

13 R. J'étais très, très, très prudent dans ce sens-là
14 mais pour les autorités du Ministère, là, j'ai mis
15 à peu près tout sur la table, là.

16 Q. **[116]** O.K. À ce moment-là, là, au moment où vous
17 donnez cette information-là, on se situe à peu près
18 à quelle époque? Je parle de la première fois où
19 vous asseyez monsieur Roussy ou que vous asseyez
20 monsieur Beaulieu et vous dites, écoutez, j'ai des
21 informations nous concernant plus particulièrement,
22 là, le « nous » étant le Ministère?

23 R. Moi je situe ça en quelque part, là, à fin de
24 l'automne deux mille deux (2002), début deux mille
25 trois (2003), là.

1 Q. **[117]** O.K.

2 R. C'est à peu près la période jusqu'à ce que j'aie un
3 cas précis, là.

4 Q. **[118]** O.K. Monsieur Beaulieu est en autorité à ce
5 moment-là.

6 R. Exact.

7 Q. **[119]** Il est sous-ministre. Monsieur Roussy a le
8 poste d'adjoint au sous-ministre. Quelles sont...
9 quelle est leur réaction, là? Est-ce qu'on parle de
10 mettre des mécanismes en place? Est-ce qu'on parle
11 de commencer à examiner les dossiers plus
12 particulièrement? Est-ce qu'on vous demande de
13 retourner voir votre informateur pour dire hey! y
14 a-tu des dossiers au Ministère que tu peux nous
15 nommer pour qu'on puisse travailler?

16 R. Oui.

17 Q. **[120]** Quelle est la réaction du Ministère?

18 R. Il y a une chose qui était évidente, là, dès le
19 départ c'est que, pour être en mesure d'apprécier
20 cette information-là, ça prenait des preuves
21 concrètes. Alors ça, ça a toujours été un espèce
22 de...

23 Q. **[121]** De « catch 22 » un peu?

24 R. ... de pré-requis, là, dans le sens que, et dès le
25 départ, j'en avais informé aussi mon informateur

1 pour dire écoute, ça me prend quelque chose, là.

2 Q. **[122]** Est-ce qu'il vous avait identifié des
3 dossiers particulièrement au Ministère? Là on va
4 mettre notre oeil, notre regard plus
5 particulièrement sur le ministère des Transports du
6 Québec. Est-ce que votre informateur vous avait
7 parlé de, à cette époque-là parce qu'on est en fin
8 deux mille deux (2002), deux mille trois (2003), de
9 façon très contemporaine, est-ce qu'il vous avait
10 identifié des dossiers potentiellement
11 problématiques?

12 R. Aujourd'hui, je pourrais pas dire, là, si
13 précisément il avait dit tel contrat, tel nom.
14 C'était plus des généralités qu'il me parlait.

15 Q. **[123]** Il vous avait pas parlé particulièrement du
16 rond-point l'Acadie qu'on examine?

17 R. Non, pas à ce mo... pas du tout.

18 Q. **[124]** Pas...

19 R. Pas à ce moment-là.

20 Q. **[125]** ... pas à ce moment-là.

21 R. Non, non, non, absolument pas.

22 Q. **[126]** O.K.

23 R. Pas à ce moment-là.

24 Q. **[127]** O.K. Donc quand vous vous adressez ou que
25 vous informez monsieur Roussy et monsieur Beaulieu

1 de ces faits-là, on est encore dans la collusion au
2 Ministère mais de façon générale?

3 R. Oui, oui, exact.

4 Q. **[128]** On ne cible pas des contrats particuliers...

5 R. Non.

6 Q. **[129]** ... à venir ou passés?

7 R. Exact.

8 Q. **[130]** O.K. Donc quelle est la réaction de tout le
9 monde? Ça prend une preuve, c'est ça?

10 R. Oui, oui.

11 Q. **[131]** C'est trop vague, malgré ce qu'on sait,
12 malgré les rumeurs qui circulent, malgré que c'est
13 dans l'air de tout le monde ou dans la toile de
14 fond que la collusion est possible, particulière-
15 ment dans le contrat du pa... dans le domaine du
16 pavage, malgré tout ça, on a besoin d'une preuve
17 concrète?

18 R. Oui.

19 Q. **[132]** C'est...

20 R. Oui, oui...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[133]** Je vais quand même vous demander, est-ce qu'à
23 ce moment-là les acteurs qui vous avaient été
24 nommés étaient justement dans le rond-point
25 l'Acadie?

1 R. Rond-point... Ce qu'il faut comprendre, c'est que
2 moi à l'époque, mon bureau est à Québec. Je suis
3 très loin des travaux. Même si j'ai dans le passé
4 travaillé dans le domaine de la construction, toute
5 l'exécution des travaux, tout ça, mis à part des
6 documents administratifs, j'étais très loin des
7 travaux. Et le rond-point l'Acadie est arrivé plus
8 tard, là. Dans les discussions que j'avais avec mon
9 informateur, on n'a jamais parlé du rond-point
10 l'Acadie, là, avant...

11 Q. [134] Non mais moi je parlais des...

12 Me SONIA LeBEL :

13 Q. [135] À ce moment-là.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [136] ... je parlais des personnes, des
16 entrepreneurs que vous aviez nommés?

17 R. Moi j'... moi je les connaissais pas ces
18 entrepreneurs-là.

19 Q. [137] Allez-y, Maître LeBel.

20 Me SONIA LeBEL :

21 Q. [138] Donc on comprend qu'il y a une discussion
22 avec monsieur Beaulieu et monsieur Roussy. Est-ce
23 que vous faites ça individuellement avec chacun ou
24 si vous avez une discussion où les trois sont
25 impliqués à un certain moment donné? Est-ce que

1 chacun de l'autre sait que l'autre est au courant?

2 R. Oui, oui, oui, oui.

3 Q. **[139]** Oui?

4 R. Oui. Je me souviens pas des détails, là, mais oui.

5 Q. **[140]** Mais monsieur Roussy savait que monsieur
6 Beaulieu savait et vice-versa?

7 R. Oui, oui, absolument, oui, oui.

8 Q. **[141]** O.K. Vous retournez voir votre... votre... la
9 personne qui vous informe, vous lui demandez une
10 preuve, si je comprends bien?

11 R. Oui, bien ça, ça a été discuté pas mal dès le
12 début, là, que ça prendrait un exemple concret, là.

13 Q. **[142]** O.K. Est-ce que vous avez réussi à mettre la
14 main sur un exemple concret?

15 R. Oui. En février deux mille trois (2003), j'ai reçu
16 l'appel de mon informateur et il me dit : « Écoute,
17 demain il y a une ouverture de dix (10) soumissions
18 à Ville de Laval et je vais te donner les dix (10)
19 numéros de projets avec le nom des entrepreneurs ou
20 des individus qui vont avoir chacun des contrats. »

21 Q. **[143]** O.K.

22 R. Alors...

23 Q. **[144]** Vous prenez ça en note?

24 R. Je prends ça en note. Je crois que j'étais pas dans
25 mon bureau. Finalement, j'ai ramassé des post-it et

1 j'ai écrit ça rapidement sur...

2 Q. **[145]** Madame Blanchette, pouvez-vous montrer
3 l'onglet 2, s'il vous plaît? Je m'excuse, Monsieur
4 Beaudry, on va pouvoir... Et là, ça, pendant qu'on
5 cherche le document, ça, ça se passe la veille de
6 l'ouverture des soumissions?

7 R. Exactement.

8 Q. **[146]** Et donc si je vous dis qu'on va pouvoir
9 identifier l'ouverture des soumissions au dix-neuf
10 (19) février deux mille trois (2003), le moment où
11 vous prenez ces informations-là en note on est le
12 dix-huit (18), là veille?

13 R. C'est le dix-huit (18), c'est ça.

14 Q. **[147]** C'est le dix-huit (18), O.K.

15 R. Alors... c'est ça, alors...

16 Q. **[148]** Est-ce qu'on peut reculer un peu, Madame
17 Blanchette, pour avoir l'ensemble du document à la
18 page, s'il vous plaît? Merci. Alors, on voit que
19 vous prenez... bon, il y a dix (10) soumissions qui
20 sont concernées, c'est exact?

21 R. C'est ça.

22 Q. **[149]** C'est pour le territoire de la Ville de
23 Laval, est-ce que je me trompe?

24 R. Exact.

25 Q. **[150]** O.K. Et qu'est-ce qu'il vous dit votre

1 informateur à ce moment-là?

2 R. Alors c'est ça, il m'identifie les numéros de
3 projets et le nom soit de l'entreprise ou de... ou
4 de la personne, là, qui... qui va avoir le contrat.
5 Et ce que j'ai fait avec ça, naturellement, j'ai
6 noté ça très rapidement. Première chose que j'ai
7 faite, j'ai photocopié ça et je suis allé voir
8 Gille Roussy et je lui ai dit : « Écoute, regarde
9 ce que je viens de recevoir. » Je lui ai demandé,
10 j'ai dit : « Initiale ça puis demain, on regarde ça
11 ensemble voir ce qui en est. » Et effectivement, le
12 lendemain...

13 Q. **[151]** O.K. Juste pour des fins... pour être très
14 clair parce que vous m'avez fait la nuance tout à
15 l'heure, ce document-là, c'est le premier document
16 sur lequel vous avez pris des notes. Je comprends
17 que le document qui a été remis avec monsieur
18 Roussy et initialisé est une copie de ça...

19 R. Oui.

20 Q. **[152]** ... mais c'est pas celui-là. On se comprend?

21 R. Je l'ai jamais vu l'autre document.

22 Q. **[153]** O.K. Vous l'avez jamais revu par la suite?

23 R. Revu, c'est-à-dire.

24 Q. **[154]** Parfait. Mais il comportait les mêmes
25 informations qui sont là-dessus?

1 R. Oui. Oui.

2 Q. **[155]** Et simplement pour qu'on comprenne parce
3 qu'on va examiner après le dossier des soumissions,
4 le numéro qui est à gauche, si on regarde, bon,
5 8451, à titre d'exemple, 8451 étant le numéro de
6 projet...

7 R. C'est ça.

8 Q. **[156]** ... et Sintra étant...

9 R. Le plus bas soumissionnaire.

10 Q. **[157]** Le plus... celui qui devait remporter...

11 R. Absolument.

12 Q. **[158]** ... le lot et ce qu'on vous a expliqué, c'est
13 que ces dix (10) soumissions-là étaient truquées,
14 donc faisaient l'objet d'une entente et que donc
15 chacun des numéros de projets qui est identifié sur
16 ce document-là, dans la colonne de droite,
17 correspond... la prédiction du gagnant, si on veut,
18 qu'on vous a faite à la veille?

19 R. Exactement ça.

20 Q. **[159]** Et ça devait être votre preuve, là, voir le
21 lendemain?

22 R. Exact.

23 Q. **[160]** Parfait. Donc, vous allez voir monsieur
24 Roussy avec ça?

25 R. Oui.

1 Q. [161] O.K. On met donc ce document-là en lieu sûr,
2 si je comprends bien?

3 R. Oui. Moi je me... je l'ai appris il y a deux trois
4 ans, là, que ça avait été placé sous scellé. Je
5 m'en souvenais pas du tout.

6 Q. [162] Mais vous vous souvenez d'être allé voir
7 monsieur Roussy?

8 R. Oui, oui, oui. Très bien.

9 Q. [163] Vous vous souvenez de l'avoir... parce qu'on
10 va y aller avec votre témoignage, là, pas
11 nécessairement ce que vous apprenez par la suite.
12 On va y aller chronologiquement. À ce moment-là,
13 vous avez la preuve ou en tout cas, une potentielle
14 preuve demandée. Vous allez voir monsieur Roussy.

15 R. C'est ça.

16 Q. [164] Et ça, c'est clair que ça correspond au
17 territoire de la Ville de Laval? C'est ça?

18 R. Oui. Oui.

19 Q. [165] Quelle est la réaction de monsieur Roussy
20 quand vous lui amenez ce document-là?

21 R. Bien c'est une réaction de... de... bien tous les
22 deux, on... on réalisait, là, qu'on avait en mains
23 quelque chose de... de...

24 Q. [166] De potentiel? Potentiellement important?

25 R. ... d'important, là, mais c'est le lendemain, c'est

1 correspondait pas. J'ai rappelé mon informateur,
2 qui était surpris. Il dit : « Il y a quelque chose
3 qui s'est passé. Je vais le savoir. Je te
4 rappelle. » Il a fait des téléphones. Pas longtemps
5 après, quelques minutes après, il m'a rappelé puis
6 il m'a dit : « Bon. Écoute ce qui s'est produit,
7 c'est qu'il y a deux entrepreneurs qui, à la
8 dernière minute, ont décidé de s'échanger les
9 contrats. » Un préférerait avoir l'autre. En tout
10 cas, il y a eu un changement.

11 Q. **[170]** Il y a un changement. Mais à toutes fins
12 pratiques, ce que vous constatez à l'ouverture des
13 soumissions, c'est qu'il y a huit des prédictions
14 se sont avérées justes?

15 R. Exact.

16 Q. **[171]** On va, Madame Blanchette, si vous voulez,
17 très rapidement faire l'exercice juste pour faire
18 la vérification à travers le document à l'onglet 3,
19 Madame la Présidente. Regardez, bon, l'onglet 3, il
20 s'agit ici de la transmission par télécopieur en
21 date du dix-neuf (19) février deux mille trois
22 (2003) de, bon... on voit bien, selon votre
23 demande, à partir de la Ville de Laval, c'est la
24 transmission de la liste des dix contrats que vous
25 avez demandé d'avoir, bon, le résultat de

1 l'ouverture des soumissions. C'est exact, Monsieur
2 Beaudry?

3 R. Exact. C'est ça.

4 Q. [172] Vous reconnaissez ce document-là?

5 R. Oui. Absolument.

6 Q. [173] Alors, si on va à la page, la première page
7 suivante, on voit dans le numéro de contrat 8457,
8 quand on compare avec la liste que vous avez
9 apportée, on voit que le soumissionnaire gagnant
10 devait être Salvex, au numéro 8457. Et que c'est
11 plutôt G. Giuliani qui l'a emporté. Donc, c'est une
12 des soumissions sur laquelle ça s'était avéré
13 inexact, si je comprends bien?

14 R. Oui, oui.

15 Q. [174] Si on va à la page suivante rapidement, on
16 voit que, dans le contrat 8456, selon votre
17 document manuscrit, Nepcon devait l'emporter. Et
18 c'est effectivement, quand on fait l'exercice
19 rapidement de chercher le plus bas soumissionnaire
20 à huit cent soixante mille dollars (860 000 \$) et
21 des poussières, on voit que c'est effectivement
22 Nepcon qui l'emporte?

23 R. C'est ça.

24 Q. [175] À la page suivante, 8455, Simard-Beaudry est
25 une personne devant, de ce contrat truqué, devant

1 remporter l'appel d'offres comme étant le plus bas
2 soumissionnaire. Quand on fait encore une fois
3 l'exercice de comparer les chiffres entre eux, on
4 se rend compte que, pour le numéro 8455, la
5 prédiction s'est avérée exacte. Si on va au numéro
6 8454, Simard-Beaudry, Louisbourg, encore une fois
7 un dossier de Laval qui vous a été annoncé comme
8 étant truqué la veille par votre informateur. Quand
9 on fait l'exercice rapidement, à neuf cent trente-
10 huit mille sept cent vingt-deux et quarante-huit
11 (938 722,48 \$), Construction Louisbourg est donc le
12 gagnant, tel que prédit. Ça, ce sont des joueurs
13 qui vous avaient été nommés par votre informateur
14 avant qu'il vous amène la liste ou ce sont des
15 noms... Quand je vous parle de la liste de tous les
16 gagnants potentiels.

17 R. Oui, oui.

18 Q. **[176]** Est-ce que ce sont des noms qui vous avaient
19 été nommés, évoqués par votre informateur avant de
20 recevoir cette liste-là dans vos discussions
21 concernant Montréal, Laval, le Ministère...

22 R. Oui.

23 Q. **[177]** ... si on parle de Salvex, Nepcon,
24 Louisbourg, Poly Excavation?

25 R. Oui. Bon. Ils avaient été nommés. Mais, moi, je

1 n'étais pas dans le milieu montréalais de la
2 construction. C'est des noms qui ne me disaient pas
3 grand-chose.

4 Q. **[178]** O.K. Mais si on se fie aux informations que
5 votre informateur vous donne à l'époque et
6 l'explication qu'il vous donne du fonctionnement,
7 on peut être à même de présumer ou de conclure que
8 tous les joueurs qui sont mentionnés, à toutes fins
9 pratiques, à peu d'exception près, les gens qui
10 sont mentionnés sur ces appels d'offres là font
11 partie du système de collusion?

12 R. Absolument. Absolument. C'était indéniable. C'est
13 incontournable.

14 Q. **[179]** Donc, si on va au numéro 8458, simplement
15 pour faire l'exercice de comparaison, Madame la
16 Présidente, on nous avait... on vous avait prédit
17 Poly Excavation. Et on constate que c'est plutôt
18 Mergad qui a remporté l'appel d'offres. Donc, c'est
19 le deuxième contrat qui s'avère inexact, si on
20 veut. 8459, on vous avait expliqué que Jocelyn
21 Dufresne incorporé devait remporter cet appel
22 d'offres là, qui est un petit contrat de l'ordre
23 d'environ de trois cent mille dollars (300 000 \$),
24 à deux cent soixante mille (260 000 \$) et des
25 poussières. Et c'est effectivement monsieur,

1 Jocelyn Dufresne incorporé, pardon, qui remporte
2 l'appel d'offres. 8460, Sintra est annoncée comme
3 étant la gagnante. Si on fait l'exercice - et je
4 vais laisser le loisir à tout le monde de
5 comparer... Oui.

6 (10:24:28)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Je m'excuse, je veux juste bien être certaine.
9 8459...

10 Me SONIA LeBEL :

11 Hum, hum.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 ... c'était Jocelyn Dufresne.

14 Me SONIA LeBEL :

15 Oui.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Mais, est-ce que ce n'est pas Nepcon qui est le
18 plus bas?

19 Me SONIA LeBEL :

20 Je ne pense pas. Nepcon a deux cent quatre-vingt-
21 trois mille (283 000 \$) et Jocelyn Dufresne, deux
22 cent soixante (260 000 \$), Madame la Présidente.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 J'ai deux cent quatre-vingt-huit (288 000 \$).

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Vous avez, pour le contrat 84... Non, pas J.

3 Dufresne, Jocelyn Dufresne incorporée à l'avant-
4 dernière ligne. Désolée.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Ah! Excusez-moi.

7 Me SONIA LeBEL :

8 Désolée.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Excusez-moi. O.K.

11 Me SONIA LeBEL :

12 À deux cent soixante mille (260 000 \$).

13 LA PRÉSIDENTE :

14 O.K.

15 Me SONIA LeBEL :

16 Vous allez faire tomber le pourcentage.

17 Q. **[180]** Alors, numéro 8460, c'est Sintra, Sintra
18 l'emporte. Je vais laisser, là, le soin de faire
19 l'exercice, mais quand on regarde les chiffres,
20 c'est la conclusion à laquelle on en vient. Poly
21 Excavation pour le numéro 8462, on constate
22 effectivement qu'à cinq cent vingt-quatre mille
23 deux cent douze et soixante-trois (524 212,63 \$)
24 Poly Excavation est parmi ses compères celui qui le
25 remporte. Et je pense que si on fait effectivement

1 également l'exercice de comparaison, Madame la
2 Présidente, Monsieur le Commissaire - et, là, c'est
3 moi qui le dis, mais naturellement les documents
4 sont là et vous pourrez le faire - on remarque que
5 ce sont les mêmes joueurs qui se répètent et qui
6 brassent les cartes, si je peux le dire de cette
7 façon-là. Parce qu'on comprend que ce sont tous des
8 appels d'offres et des soumissions qui se sont
9 ouvertes le même jour, des contrats qui se sont
10 remportés le même jour.

11 R. Oui, absolument.

12 Q. **[181]** O.K. Donc, ce sont les dix (10) qui ont fait
13 partie d'un pool et que c'est vraisemblablement,
14 selon les informations qu'on vous donne et
15 l'explication qu'on vous donne, ce sont
16 vraisemblablement distribués entre les joueurs,
17 c'est exact?

18 R. Exact.

19 Q. **[182]** C'est votre compréhension de ce que vous
20 aviez à l'époque?

21 R. Absolument.

22 Q. **[183]** Parfait. 8463, Giuliani et c'est lui qui le
23 remporte. Et le dernier, 8451, Sintra est annoncé
24 et c'est Sintra effectivement qui est le plus bas
25 soumissionnaire. Donc, on constate effectivement...

1 je peux comprendre, Monsieur Beaudry, qu'à
2 l'époque, avec monsieur Roussy, vous vous êtes plus
3 ou moins livré au même exercice qu'on vient de
4 faire ensemble?

5 R. Absolument. Exact.

6 Q. **[184]** O.K. Et c'est à ce moment-là, quand vous
7 constatez qu'il y a deux des contrats qui ne
8 fonctionnent pas, si on veut, là, eu égard à la
9 liste que vous avez reçue, que vous logez un appel
10 à votre... à votre informateur. Et, bon, il vous
11 revient avec l'explication que vous avez
12 mentionnée.

13 R. Exactement.

14 Q. **[185]** Parfait. Est-ce qu'on peut juste coter ce
15 document-là, 143P-1645, s'il vous plaît.

16 LA GREFFIÈRE :

17 Ça va.

18

19 143P-1645 : Résultats de 10 soumissions de la
20 Ville de Laval

21

22 Maintenant, fort de cet... Oui, allez-y.

23 R. Il y a un point que j'aimerais souligner, un point
24 extrêmement important. C'est qu'il était clair à
25 l'époque que mon informateur a choisi Ville de

1 Laval parce que c'était loin de lui. Il avait
2 l'information, mais ce n'était pas dans son champ
3 immédiat d'activités. Alors, vous comprenez que il
4 savait que le... nous, ce qui nous intéressait,
5 c'est les dossiers du ministère des Transports,
6 mais pour arriver avec un exemple concret comme
7 celui-là, il a essayé de trouver quelque chose qui
8 ne laisserait pas de trace en ce qui le concerne.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[186]** O.K. Autrement dit, il essayait de vous
11 enligner sur la collusion de façon générale pour
12 vous faire arriver au MTQ.

13 R. Exactement ça.

14 Me SONIA LeBEL :

15 Q. **[187]** Et comme vous lui demandiez une preuve, il
16 voulait, bon, se... vous apporter une preuve
17 concrète telle que vous l'avez demandée.

18 R. C'est ça.

19 Q. **[188]** Et c'est les dossiers qu'il a choisis de vous
20 apporter. Est-ce qu'il était clair depuis le début
21 que cet informateur-là, cette personne-là, n'avait
22 pas l'intention de témoigner ou de se rendre public
23 d'une façon quelconque à l'époque en deux mille
24 deux, deux mille trois (2002-2003)?

25 R. La raison, c'est sûr que c'est des discussions

1 qu'on a eues dès le départ, à savoir « pourquoi tu
2 ne vas pas directement à la police avec ces
3 informations-là? » et la réponse qu'il m'avait
4 donnée à ce moment-là, c'est que : « Écoute, tu ne
5 peux pas imaginer le réseau d'influence de ces
6 gens-là. Jamais je ne parlerai publiquement de ça,
7 même pas à la police. »

8 Q. **[189]** Bon.

9 R. Alors...

10 Q. **[190]** Vous aviez à votre niveau, comme c'est vous
11 qui lui parliez directement, je comprends que, pour
12 vous, ça, ça constituait une preuve suffisamment
13 concrète pour faire un pas de plus, c'est exact?

14 R. Exactement.

15 Q. **[191]** Quel a été ce pas de plus là que vous avez
16 fait?

17 R. Alors, la journée même, le midi même, lors de... où
18 on a eu ces informations-là...

19 Q. **[192]** Est-ce que vous faites cette comparaison-là
20 ce... l'exercice qu'on vient de faire, de
21 comparaison entre votre liste et l'ouverture des
22 soumissions, est-ce que vous procédez à cet
23 exercice-là en compagnie de monsieur Roussy ou vous
24 le faites vous-même?

25 R. Je pourrais pas l'affirmer, j'ai sans doute validé,

1 j'ai sans doute pris quelques minutes pour valider
2 puis aller voir monsieur Roussy avec ça.

3 Q. **[193]** Mais vous êtes positif, monsieur Roussy a été
4 mis au fait du fait que ça fonctionnait là?

5 R. Oui, oui, oui. Et ça s'est fait très rapidement,
6 c'est qu'avec Gilles Roussy, peut-être avec Jean-
7 Paul Beaulieu aussi, je n'ai pas de mémoire de ça.
8 Très rapidement il y a eu un téléphone de fait
9 entre Jean-Paul Beaulieu et Florent Gagné qui était
10 directeur général de la Sûreté du Québec et je
11 pense que l'après-midi même j'avais le nom de
12 l'enquêteur, le chef de la section crimes
13 économiques à la Sûreté du Québec qui
14 m'attendait...

15 Q. **[194]** Donc, on vous a mis en liaison?

16 R. Oui.

17 Q. **[195]** On vous a mis...

18 R. Alors, ça s'est fait très rapidement pour que tout
19 ça puisse constituer un point de départ, là.

20 Q. **[196]** O.K. Donc, on vous a mis en liaison avec
21 quelqu'un à la Sûreté du Québec...

22 R. Exact.

23 Q. **[197]** ... pour que vous puissiez transmettre les
24 informations que vous aviez?

25 R. Absolument.

1 Q. **[198]** Est-ce que vous avez transmis toutes les
2 informations que vous aviez, à ce moment-là?

3 R. Oui.

4 Q. **[199]** Avec un niveau de détails?

5 R. Bien le même que celui-là.

6 Q. **[200]** Le même que celui-là. Vous avez donc transmis
7 la fameuse liste des dix noms?

8 R. Oui.

9 Q. **[201]** Vous avez transmis l'ouverture des
10 soumissions et vous avez également transmis le fait
11 que votre informateur n'était pas intéressé à
12 témoigner, on s'entend?

13 R. Exactement ça.

14 Q. **[202]** O.K. Et que votre informateur à cette époque-
15 là n'était même pas intéressé à rencontrer les
16 policiers.

17 R. Exactement.

18 Q. **[203]** O.K.

19 R. D'ailleurs, entre lui et moi il y avait une espèce
20 d'entente à l'effet que jamais, jamais je ne
21 divulguerais son nom et que je prendrais toutes les
22 mesures nécessaires pour le protéger en quelque
23 sorte, là, le protéger dans le sens de ne pas
24 donner d'informations qui permettraient de le
25 retracer.

1 Q. **[204]** O.K. Au sein du ministère des Transports qui
2 était au courant que vous étiez en contact avec les
3 autorités policières pour ce dossier-là ou ces
4 dossiers-là particuliers?

5 R. À ma connaissance, il y avait seulement que Gilles
6 Roussy, le sous-ministre, la... à l'époque la
7 secrétaire du ministère et je savais que les
8 autorités, à l'époque c'était monsieur Ménard,
9 Serge Ménard qui était ministre. Alors, son chef de
10 cabinet, Denis Dolbec était au courant, ça je le
11 savais. Et Denis Dolbec m'avait informé qu'il...
12 parce qu'il y a eu un changement de gouvernement
13 pas longtemps après qu'il avait informé les
14 autorités, le cabinet qui a suivi le sien.

15 Q. **[205]** Bon. J'imagine que de façon tout à fait
16 logique et appropriée on vous avait demandé de ne
17 pas trop non plus ébruiter ces informations-là au
18 sein du ministère si on est pour enquêter?

19 R. Ça m'apparaissait l'évidence même du fait qu'il y
20 avait une enquête policière qui s'amorçait et que
21 naturellement il fallait pas brûler les
22 informations ou les sources ou que ça se sache dans
23 le milieu, là, qu'il y a une enquête de police en
24 cours.

25 Q. **[206]** Donc, il y avait, si je comprends bien, au

1 sein du ministère des Transports un cercle
2 restreint...

3 R. Absolument.

4 Q. **[207]** ... de personnes au courant du fait que vous
5 avez, bon, collaboré ou, je vais dire, à tout le
6 moins servi d'agent de liaison, parce que
7 naturellement les informations que vous
8 transmettez, on va appeler ça du oui-dire pour les
9 fins de l'exercice, ce sont des informations qui
10 proviennent de quelqu'un d'autre. Donc, vous avez
11 servi si je veux, d'agent de liaison entre cet
12 informateur-là et la Sûreté du Québec ou même entre
13 le ministère des Transports et la Sûreté du Québec.
14 Vous étiez le point central à tout ça.

15 R. Oui.

16 Q. **[208]** O.K. Monsieur... monsieur Beaulieu était au
17 courant.

18 R. Oui.

19 Q. **[209]** Je comprends que c'est lui qui vous a mis en
20 contact. Suite à ça au sein du ministère des
21 Transports, est-ce que vous avez... est-ce qu'il y
22 a eu des... une fois que bon vous avez la liste des
23 dix (10) noms, vous avez une preuve qui pour vous
24 que compte tenu que vous connaissez l'informateur
25 et qu'il vous donne vos informations à vous

1 directement, pour vous ça correspond à une preuve
2 tangible, une preuve concrète. Vous avez donc
3 l'information qu'à tout le moins à Laval ce qu'il
4 vous dit est exact. Je comprends qu'on peut
5 extrapoler que ce qu'il vous dit pour le ministère
6 des Transports est aussi exact. Est-ce que c'est
7 votre réflexe, à ce moment-là?

8 R. Oui, bien avec une preuve semblable, il y avait
9 plus aucun doute dans mon esprit que ce qu'il
10 m'avait expliqué, tous les mécanismes qu'il m'avait
11 expliqués, semblait totalement crédible.

12 Q. **[210]** Oui. Donc, si on regarde, si encore une fois
13 on focusse un petit peu plus sur le ministère des
14 Transports, parce que c'est l'objet de l'examen
15 qu'on fait avec vous aujourd'hui, les personnes qui
16 sont au courant, il y a donc monsieur Beaulieu,
17 monsieur Roussy et de l'information et de l'enquête
18 en cours. Est-ce que les différents... les
19 différents ministres avec qui vous avez travaillé à
20 cette époque-là, il y avait qui, monsieur Ménard?

21 R. Monsieur Ménard le savait, excusez-moi, je le
22 savais à l'époque. Par la suite, je savais que les
23 chefs de cabinet le savaient. Les chefs de cabinet
24 à l'époque...

25 Q. **[211]** Monsieur Dolbec, monsieur Bastien vous avez

1 nommés.

2 R. Monsieur Bastien, c'est ça, puis...

3 Q. **[212]** Et les différents sous-ministres, monsieur
4 Beaulieu naturellement, monsieur Gagné l'a su, bon,
5 parce qu'il est... de par son poste à la Sûreté du
6 Québec et par la suite quand il est devenu sous-
7 ministre au ministère des Transports.

8 R. Exact.

9 Q. **[213]** O.K. Donc ça c'est le cercle restreint qui
10 était au courant si je comprends bien.

11 R. Oui.

12 Q. **[214]** Parfait. À cette époque-là, si on veut entrer
13 un petit peu plus dans quelque chose d'un peu plus
14 précis, monsieur Beaudry, à cette époque-là, on
15 vous a demandé, aux alentours de deux mille trois
16 (2003) je dirais, là, on se situe peut-être en
17 février, mars deux mille trois (2003), on vous a
18 demandé, dans le cadre de vos fonctions à titre de
19 conseiller, de faire l'examen d'un dossier en
20 particulier. On a un petit peu abordé la question
21 tantôt, qui était le rond-point l'Acadie. Est-ce
22 que vous êtes capable de nous dire, dans les
23 grandes lignes et je vous demande pas de nous
24 détailler le projet, là, mais quel était, là, ce
25 proj... l'était d'avancement de ce projet-là à

1 l'époque?

2 R. O.K. Alors bien, on en était à la phase 2 de la
3 réalisation des travaux du rond-point l'Acadie et
4 j'ai reçu un document qu'on appelle communément un
5 CO, là, qui représente une demande qui est faite au
6 sous-ministre, là, pour autoriser des dépassements
7 de coûts pour ces travaux-là. Et j'ai donc commencé
8 à analyser, on m'a demandé d'analyser ce dossier-là
9 et bon, ça arrivait à point, là, parce que je
10 savais que de façon générale, il y avait un gros
11 problème de collusion et de malversation.

12 Q. **[215]** On était en plein dans l'époque qui vous
13 était identifiée par votre informateur.

14 R. Oui, oui, oui. Là on était encore dans le feu de
15 l'action, là, ces bouts-là.

16 Q. **[216]** On est à Montréal, même si c'est un dossier
17 du ministère des Transports du Québec, on est à
18 Montréal.

19 R. Oui.

20 Q. **[217]** Donc les chances que ce dossier-là soit
21 truqué sont extrêmement élevées si on se fie à
22 votre informateur?

23 R. C'est ça. Et j'ai posé la question directement à
24 mon informateur à savoir si lui croyait que ce
25 projet spécifique là avait fait l'objet de

1 collusion et il m'avait dit à ce moment-là que oui,
2 qu'il y avait aucun doute. Il ne l'avait cependant
3 pas su à l'avance, là, dans ce cas-là, là. Mais il
4 avait la certitude qu'il y avait eu collusion et il
5 avait cette information-là. Alors...

6 Q. **[218]** Simplement pour fins de compréhension, là,
7 pour aller, donc, je comprends qu'au moment où le
8 dossier tombe sur votre bureau, monsieur Beaudry,
9 le lot 1 est déjà exécuté par Infrabec. Lino
10 Zambito est venu témoigner que ce dossier-là était
11 exacte... était truqué, il a expliqué de quelle
12 façon mais je comprends que le lot 1 avait déjà été
13 accordé à Infrabec et était en cours de
14 réalisation, sinon terminé, et quand on arrive avec
15 vous, on est au lot 2...

16 R. Exact.

17 Q. **[219]** ... qui a été remporté à ce moment-là par
18 Louisbourg ou Simard-Beaudry?

19 R. Louisbourg.

20 Q. **[220]** Louisbourg effectivement et ce que votre
21 informateur vous dit c'est que « je ne l'ai pas su
22 à l'avance mais ce contrat est effectivement
23 truqué ».

24 R. Exactement.

25 Q. **[221]** Est-ce qu'il vous mentionne le fait que,

1 parce que je pense que monsieur Zambito est venu
2 témoigner à cet effet-là, est-ce qu'il vous
3 mentionne le fait que Louisbourg aurait dû
4 remporter la majorité sinon la totalité des lots du
5 rond-point l'Acadie, ou à tout le moins monsieur
6 Accurso ou une de ses compagnies?

7 R. Bon ce qu'il m'a dit à l'époque c'est que
8 l'ensemble de ce projet-là était dédié...

9 Q. **[222]** Aux entreprises de monsieur Accurso.

10 R. On utilisait, on ne nommait pas les entreprises, on
11 disait plutôt Tony Accurso.

12 Q. **[223]** Bon mais on se comprend que c'est pas lui qui
13 va les faire lui-même donc...

14 R. Mais c'était dans la... dans les communications que
15 j'avais, c'était ça.

16 Q. **[224]** Donc après coup, quand le dossier tombe sur
17 votre bureau, à la lumière de tout ça, ce que votre
18 informateur vous dit c'est que « je l'ai pas su
19 avant mais je peux te dire que l'ensemble » parce
20 que le rond-point l'Acadie, on l'a appris, a été
21 subdivisé en plusieurs lots et ce qu'il vous dit
22 c'est que l'ensemble des lots attribués à ce
23 dossier-là ou à ces travaux-là aurait dû ou devrait
24 être remporté par une entreprise reliée à Tony
25 Accurso?

1 R. Exactement.

2 Q. **[225]** O.K.

3 R. C'est l'information qu'il avait à l'époque.

4 Q. **[226]** Et ça c'est, ça vous avez ça dans le... dans
5 le derrière de votre tête si on veut quand vous
6 procédez à l'examen de la demande que vous avez
7 devant vous?

8 R. Exactement.

9 Q. **[227]** O.K.

10 10:38:45

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[228]** J'aimerais juste, si on était capable de
13 fixer dans le temps, par rapport à la liste de
14 soumissions de Laval, j'aimerais ça...

15 Me SONIA LeBEL :

16 Ça se passe par la suite si je comprends bien.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[229]** ... cette information-là...

19 R. Est arrivée, c'est arrivé après.

20 Q. **[230]** Donc, l'information sur le rond-point est
21 arrivée après l'information sur Laval?

22 R. Oui.

23 Q. **[231]** Combien de temps à peu près?

24 R. C'est pas beaucoup.

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. [232] C'est pas beaucoup. Si on... Peut-être on
3 peut regarder ensemble des documents parce que,
4 pour saisir, pour avoir un peu, bon, la liste des
5 dix (10) soumissions se situe... les dix (10) noms
6 se situent aux alentours du dix-huit (18) février
7 deux mille trois (2003), Madame la Présidente, et
8 je vais peut-être juste à l'aide de documents qui
9 ont déjà été déposés devant la Commission et c'est
10 simplement pour avoir un peu... situer votre
11 intervention dans le dossier. Il y a en date... et
12 vous allez voir à l'onglet 4, simplement pour
13 l'exhiber, Madame Blanchette, à l'onglet 4, la
14 pièce qui a été déposées sous la cote 139P-1614, un
15 document qui date du trois (3) février deux mille
16 trois (2003). C'est pas encore à votre niveau,
17 Monsieur Beaudry, mais c'est une première demande
18 d'autorisation ministérielle pour des travaux qui
19 émanent de monsieur Claude Paquet qui a témoigné
20 devant vous, d'ailleurs je pense que ça a été
21 déposé dans le cadre de son témoignage. Cette
22 information-là commence à monter vers le Ministère
23 et à la page 2, on constate qu'à cette époque-là,
24 et on va l'aborder plus particulièrement, on parle
25 de variations de quantités. Par la suite, il y a un

1 autre document qui est du dix-neuf (19) mars deux
2 mille trois (2003) qui est son... qui est une
3 autorisation ministérielle additionnelle et c'est
4 pas encore rendu au niveau de monsieur Beaudry,
5 donc c'est après l'ouverture, le dix-huit (18)
6 février, qui continue donc à faire cheminer le
7 dossier. Et on peut voir un peu plus loin qu'après
8 avoir pris connaissance des documents, Monsieur
9 Beaudry, là je fais juste, pour les fins de la
10 Commission, là, vous demander le neuf (9) mai deux
11 mille trois (2003) des informations
12 supplémentaires. Donc, ce qu'on avait, je pense, on
13 peut établir que vous avez probablement pris
14 connaissance de ce dossier-là dans le courant du
15 mois d'avril, c'est exact?

16 R. J'imagine.

17 Q. **[233]** C'est possible?

18 R. Oui. Oui.

19 Q. **[234]** Parce que vos demandes d'information le neuf
20 (9) mai deux mille trois (2003), bon, ça faisait
21 peut-être combien de temps que vous aviez le
22 dossier en mains? Est-ce que vous avez une idée?
23 Quelques semaines?

24 R. D'après moi, j'ai traité ça très rapidement, là, ça
25 devait être une journée ou deux avant, là.

1 Q. **[235]** O.K.

2 R. Sachant que le dossier était très intéressant.

3 (10:43:12)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[236]** C'est juste parce que je me pose une question

6 en ce qui concerne l'onglet 2 qui est 1644. La

7 liste des dix (10) soumissions...

8 Me SONIA LeBEL :

9 Dix-huit (18) février deux mille trois (2003).

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[237]** Oui, on y voit, à la fin complètement

12 « Contrat de la Ville de Laval, l'Acadie trente-six

13 millions (36 M), Louisbourg, douze (12) février

14 plus vingt pour cent (+20 %) » puis je suis pas

15 capable de lire...

16 Me SONIA LeBEL :

17 « Heure de... »...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 « Heure de... »?

20 R. Départ. Mais la seule explication que j'ai, on m'a

21 questionné là-dessus, là, il y a eu des liens de

22 faits avec le... l'autre... le lot suivant, je

23 crois, là, mais il faut dire que mon informateur

24 m'a donné beaucoup d'informations...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[238]** Qu'il voulait vous donner.

3 R. ... et souvent, c'était de façon fortuite comme ça
4 dans le sens que... et... est-ce que j'ai fait des
5 liens avec ça après? Je le sais pas, mais ça a
6 aucun rapport avec le... avec la liste, là. C'est
7 qu'il m'a sans doute donné une information
8 quelconque concernant l'Acadie, j'ai pris ça en
9 note et je sais pas quel lien faire avec ça, là.

10 Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[239]** Mais ce que... ce que vous dites, donc, juste
12 pour être sûr qu'on se comprend bien puis je vais
13 être... que quand vous recevez le dossier d'examen
14 du rond-point l'Acadie, quelque part dans le mois
15 d'avril deux mille trois (2003), vous aviez pas eu
16 d'informations précises, à votre connaissance, de
17 la part de votre informateur ou vous vous en
18 souvenez plus au moment où on se parle?

19 R. Écoutez, on a discuté de collusion de façon
20 générale. Peut-être qu'à un moment donné on a parlé
21 de l'Acadie, mais j'ai... j'ai pas...

22 Q. **[240]** Au moment où vous avez le dossier, ça fait
23 pas... vous faites pas de lien, si je comprends
24 bien, là? Vous avez pas de... d'information
25 précise...

1 R. Le dossier...

2 Q. **[241]** ... au moment où on vous demande... oui?

3 R. Oui, oui, bien j'ai fait les démarches, j'ai... je
4 me suis fait confirmer qu'il y avait eu collusion,
5 là.

6 Q. **[242]** O.K.

7 R. Ça... mais... mais là, vous voyez des notes, là,
8 effectivement, mon informateur me donnait toutes
9 sortes d'informations, là, en cours de route...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[243]** Oui, je comprends, mais c'est parce que
12 tantôt, vous avez dit que votre informateur vous a
13 dit que oui, il y avait de la collusion à l'Acadie
14 mais qu'il l'a su après puis qu'à ce moment-là, il
15 ne savait pas mais au moment des dix (10)
16 soumissions, des dix (10) soumissionnaires, plutôt,
17 vous prenez une note sur le rond-point l'Acadie.

18 R. Oui, mais...

19 Q. **[244]** C'est juste ça...

20 R. ... on pourrait le vérifier mais trente-six
21 millions (36 M), je pense c'est plus le lot... les
22 lots suivants. Mais je... je... il faudrait
23 vérifier, là, parce que vraiment c'est... c'est...
24 lorsque j'ai pris ces notes-là, je crois que
25 j'étais pas dans mon bureau, j'avais pas... j'ai

1 toujours un... j'avais toujours un cahier avec moi,
2 là je l'avais pas, j'ai ramassé des bouts de
3 papiers, là, post-it pour écrire ça. Et...

4 Me SONIA LeBEL :

5 Q. **[245]** Est-ce que ça a été pris au même moment que
6 les dix (10) soumissions?

7 R. Oui, je pense que oui.

8 Q. **[246]** Oui?

9 R. Je pense que oui parce que quand il me donnait de
10 l'information, je consignais ça du mieux possible,
11 là, mais ça...

12 Q. **[247]** Mais si on y va avec les certitudes que vous
13 avez, là, au moment où vous recevez le dossier,
14 vous avez la certitude qu'à un certain moment donné
15 quelconque votre informateur vous confirme que le
16 rond-point l'Acadie était truqué, puis qu'il aurait
17 dû être remporté par une firme de Tony Accurso?

18 R. Bien, il me l'avait peut-être...

19 Q. **[248]** C'est le moment où il le fait que vous n'êtes
20 plus certain?

21 R. Je l'ai certainement rappelé au moment où j'ai eu
22 le dossier de l'Acadie pour me faire confirmer ça.

23 Q. **[249]** O.K. Qui vous a confié ce dossier? Est-ce que
24 c'est le type de mandat que vous aviez
25 habituellement de regarder ça de façon aussi

1 précise?

2 R. Aussi précise, non, ce n'était pas fréquent. Mais,
3 là, compte tenu des circonstances, je sentais le
4 besoin d'élaborer un peu plus.

5 Q. **[250]** C'est quoi le mandat au départ qu'on vous
6 confie? Peut-être pas celui que vous avez exécuté
7 par la suite. Mais qu'est-ce qu'on vous donne comme
8 document? Qu'est-ce qu'on vous demande? Et qui vous
9 le demande surtout?

10 R. Habituellement ou dans ce cas-là?

11 Q. **[251]** Bien, dans ce cas-là. Dans ce cas-là.

12 R. Dans ce cas-là, c'est soit Gilles Roussy ou Jean-
13 Paul Beaulieu qui m'a demandé d'analyser ça de
14 près.

15 Q. **[252]** Quels sont les premiers documents que vous
16 recevez?

17 R. C'est le CO et les documents qui s'y rattachaient à
18 l'époque.

19 Q. **[253]** Donc les documents qui ont été produits
20 dans...

21 R. Les documents justificatifs, oui. Et suite à ça,
22 j'ai adressé une note à Gilles Roussy lui demandant
23 des explications additionnelles de la part de la
24 Direction territoriale.

25 Q. **[254]** C'est ce qu'on voit, la demande que vous

1 faites le neuf (9) mai, probablement. O.K.

2 R. Je présume.

3 Q. **[255]** Juste pour revenir, on va revenir dans les
4 détails du dossier un peu particulièrement. Donc,
5 qu'est-ce qui, rapidement, ce qui fait en sorte que
6 le dossier monte jusque sur votre bureau? En règle
7 générale qu'est-ce qui vous amène un dossier de
8 telle sorte au niveau du sous-ministre? Selon les
9 règles établies à l'époque, là.

10 R. Comme j'ai dit au début de mon témoignage, j'étais
11 appelé souvent à valider, à regarder des documents
12 qui étaient soumis à la signature du sous-ministre.
13 Dans ce cas-là, le contexte se prêtait drôlement
14 bien à regarder ça un peu plus en détail.

15 Q. **[256]** Mais en règle générale, vous devez examiner
16 ça. Le sous-ministre doit signer. Quelle est la
17 conséquence d'une signature du sous-ministre ou
18 du... Quand on fait, on demande une autorisation
19 ministérielle, ce qu'on appelle un CO et comme on
20 voit sur le dessus des documents, à quoi ça sert,
21 dans quelle circonstance quand on est à la base
22 doit-on faire monter un dossier vers le sous-
23 ministre ou le ministre?

24 R. Bon. La règle administrative précise, je ne
25 pourrais pas vous la décrire précisément. Mais je

1 crois que c'est dix pour cent (10 %) ... lorsque le
2 montant des travaux excède dix pour cent (10 %) de
3 l'autorisation.

4 Q. **[257]** Donc, au moment où il y a un certain seuil de
5 dépassement...

6 R. Oui.

7 Q. **[258]** ... si on veut, qui dépasse la capacité
8 d'autorisation de signature à la base, on doit
9 obtenir une signature...

10 R. Oui.

11 Q. **[259]** ... d'un niveau supérieur plus élevé,
12 dépendamment des ratios, j'imagine, ou des
13 dépassements...

14 R. Exact.

15 Q. **[260]** ... on doit faire monter ça vers le sous-
16 ministre?

17 R. C'est ça.

18 Q. **[261]** Est-ce que vous étiez au courant, et dans le
19 lot 1 et dans le lot 2, qu'à la base même au niveau
20 de l'ouverture de la soumission, et plus
21 particulièrement dans le lot 2, de l'écart marqué
22 qu'il y avait... parce que, là, quand on vous
23 adresse le dossier, on parle de dépassement de
24 coûts au niveau de l'exécution des travaux. Donc,
25 la soumission est déjà accordée à Louisbourg. Est-

1 ce que vous saviez, au moment de votre examen du
2 dossier, que, même dès le départ de ce dossier-là,
3 il y avait déjà des... je vous dirais, de quoi
4 faire sourciller au niveau de l'écart marqué entre
5 la soumission gagnante, celle de Louisbourg, et de
6 l'estimé du Ministère? Est-ce que vous connaissiez
7 cet écart-là?

8 R. Non.

9 Q. **[262]** Est-ce que vous saviez dès le départ, au
10 moment de l'examen de votre dossier, que, en plus
11 du dépassement de coûts qu'on vous demandait, on
12 avait déjà demandé de faire relever l'estimé du
13 Ministère pour réduire l'écart de base?

14 R. Je ne me souviens pas de ça.

15 Q. **[263]** Donc, quand on vous demande d'examiner le
16 dossier, on est au lot 2, et vous en êtes
17 particulièrement à examiner les dépassements de
18 coûts, et particulièrement les dépassements de
19 coûts impliquant le fameux mur M6 et les trois
20 autres murs de soutènement en béton qui auraient
21 été exécutés qui étaient, au départ, prévus dans un
22 lot subséquent, soit le lot 3?

23 R. Exact.

24 Q. **[264]** Donc, vous en êtes vraiment à cette demande
25 d'extra ou d'avenants, si on veut, appelons-les

1 comme ça, ou en tout cas de dépassements de coûts
2 par rapport... Je comprends qu'il y avait plusieurs
3 items à examiner là.

4 R. Oui. C'est ça. L'élément clé, c'était ça.

5 Q. **[265]** Il y avait plusieurs items à examiner. Mais
6 l'élément clé qui a fait l'objet d'ailleurs de
7 votre examen, de votre rapport...

8 R. C'est ça.

9 Q. **[266]** ... et de votre analyse, était l'histoire de
10 ce fameux mur M6 là et des trois autres murs M5,
11 M9, M11, je pense?

12 R. Exact. C'est ça.

13 Q. **[267]** Qui se sont trouvés à être faits, là,
14 devancés, si on veut?

15 R. Oui.

16 Q. **[268]** O.K. Donc, dès le départ, vous avez eu à
17 examiner les documents qu'on a présentés devant la
18 Commission. Vous avez constaté le fameux
19 dépassement de coûts, là, pour les murs.

20 R. Oui.

21 Q. **[269]** Qu'est-ce que... quel a été, là,
22 particulièrement... qu'est-ce qui vous a...
23 Jusqu'au moment où vous faites une demande
24 d'informations supplémentaires le neuf (9) mai - on
25 va y venir, là - qu'est-ce qui vous frappe dans ce

1 dossier-là?

2 R. Bon. Alors, naturellement, le point le plus
3 frappant était, un, l'augmentation très
4 significative, là, du... du nombre ou, en fait...
5 oui, du nombre de murs de soutènement qui avaient
6 été ajoutés, mais aussi et principalement du prix
7 qui m'apparaissait extrêmement élevé, du prix au
8 mètre cube soumissionné pour les murs de
9 soutènement. Et en regardant ça, ça correspondait
10 absolument en tout point à ce qu'on m'avait décrit,
11 à ce que mon informateur m'avait décrit
12 précédemment, à l'effet que l'entrepreneur qui a le
13 contrat par collusion a en plus des informations
14 privilégiées sachant que telle quantité aux
15 bordereaux, la quantité va... va doubler ou
16 tripler, peu importe. Et le sachant naturellement à
17 l'avance, non seulement les quantités augmentent,
18 mais en plus il gonfle artificiellement son prix
19 unitaire pour profiter pleinement du... du bonus.

20 Q. [270] O.K. On va... on va reprendre ça un petit peu
21 pour bien comprendre. Ça fait référence à ce que
22 vous avez expliqué, à l'effet que la combinaison de
23 la collusion et de l'information privilégiée peut
24 permettre...

25 R. Exact.

1 Q. [271] ... permettre une explosion des prix ou, à
2 tout le moins, comme vous dites, de gagner le gros
3 lot, hein! On s'entend. Déjà la collusion nous
4 permet de remporter un contrat, ce qui est déjà un
5 avantage, la collusion peut nous permettre,
6 tranquillement pas vite, quand on s'entend bien, de
7 faire monter les prix. On a constaté d'ailleurs que
8 les estimés - et vous me corrigerez - les estimés
9 du ministère des Transports sont, entre autres,
10 basés sur les contrats précédents.

11 R. Absolument.

12 Q. [272] Donc, si on fait l'objet de collusion depuis
13 plusieurs années et qu'on monte dans l'échelle des
14 prix tranquillement et...

15 R. Exact, ça ne laisse pas de trace.

16 Q. [273] Ça ne laisse pas de trace. Les estimés
17 suivent... suivent la tendance, donc tranquillement
18 pas vite on met de la pression sur le système et on
19 réussit à faire augmenter les prix de façon, je
20 dirais, qui est en dehors de la pression normale du
21 marché. Est-ce qu'on se comprend bien là-dessus?

22 R. Exact.

23 Q. [274] D'ailleurs, je vous ai demandé « est-ce que
24 vous saviez que, dans ce lot-là, comme dans le lot
25 1, on avait fait augmenter justement les estimés de

1 base du Ministère pour venir rejoindre le plus bas
2 soumissionnaire, que ce soit Infrabec ou
3 Louisbourg? » Ça, vous n'étiez pas au courant?

4 R. Non, à l'époque, je savais pas ça.

5 Q. **[275]** O.K. Parfait. Ce que vous nous dites
6 également, c'est que quand on a de l'information
7 privilégiée, surtout dans le cadre d'un contrat
8 comme celui du rond-point l'Acadie qui va
9 nécessairement se diviser en lots, donc il y aura
10 d'autres travaux à venir, si on connaît ce qui peut
11 se... si on est dans le lot 1 et on sait ce qui
12 s'en vient dans le lot 2 ou si on est dans le lot 2
13 et on connaît les travaux potentiels à venir dans
14 le lot 3, on est en meilleure position pour
15 faire... pour, si on veut, jouer sur des items
16 particuliers dans notre... dans notre soumission,
17 c'est exact?

18 R. C'est-à-dire que ça prend quelqu'un qui informe
19 l'entrepreneur que potentiellement, par exemple, il
20 y a deux ou trois murs de soutènement qui
21 pourraient être devancés pour toutes sortes de
22 bonnes raisons, là.

23 Q. **[276]** O.K. Donc, on va peut-être voir ces bonnes
24 raisons-là ensemble, peut-être juste avant de
25 prendre... prendre la pause. Si vous allez à

1 l'onglet 4, Madame Blanchette, la pièce qui a été
2 transmise et qu'on a cotée, nous, 139P-1614, c'est
3 la première... parce que je... Il y a eu plusieurs
4 demandes, il y a eu plusieurs ajouts et plusieurs
5 documents qui ont suivi concernant cette
6 autorisation ministérielle-là, mais c'est le
7 premier document du trois (3) février deux mille
8 neuf... deux mille trois (2003), pardon, signé par
9 monsieur Claude Paquette. Et quand on voit à la
10 seconde page, on voit... on voit effectivement
11 que... on parle d'un montant - un peu plus bas,
12 Madame Blanchette, bon - on parle de :

13 Un montant supplémentaire d'environ
14 trois millions de dollars (3 M\$) est
15 requis pour couvrir les frais relatifs
16 aux variations de quantités...
17 donc à ce moment-là, on parle de variations de
18 quantités

19 ... du présent contrat qui sont
20 subdivisés en deux parties.

21 La première partie nous intéressant étant un
22 montant additionnel de deux millions trois cent dix
23 mille dollars (2,310 \$) pour payer le devancement,
24 donc on parle de devancement de la réalisation des
25 murs de soutènement pour trois murs, M5, M9, M11.

1 devancés dans le lot 2 qui était en
2 construction. De plus, le devancement
3 de certains travaux engendraient
4 également des bénéfices en éliminant
5 le soutènement [...]

6 blablabla. Donc, on fournit une explication, si je
7 comprends bien, pour devancer trois murs qui
8 n'étaient pas du tout prévus au lot 2. Est-ce que
9 je comprends ça?

10 R. Exact.

11 Q. **[278]** Et ces trois murs sur lesquels monsieur...
12 l'entreprise de monsieur Accurso à l'époque - pas
13 lui particulièrement, mais son entreprise - n'a pas
14 soumissionné, n'a pas inclus dans son bordereau. Il
15 y avait un seul mur qui était concerné, c'était le
16 mur 6 à l'époque.

17 R. C'est ça. Puis ce qu'il faut comprendre, c'est que
18 le prix soumissionné pour ce mur-là était, à mes
19 yeux à l'époque, particulièrement élevé.

20 Q. **[279]** On va pouvoir...

21 R. Oui.

22 Q. **[280]** ... en faire la démonstration. Si vous
23 permettez peut-être de prendre la pause à ce
24 moment-ci.

25 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

1 (11:31:06)

2 LA GREFFIÈRE :

3 Monsieur Beaudry, vous êtes toujours sous le même
4 serment.

5 Me SONIA LeBEL :

6 Q. **[281]** Alors, pour reprendre où on avait laissé
7 avant la pause, Monsieur Beaudry, je comprends que
8 aux alentours du mois de mars-avril deux mille
9 trois (2003), on vous confie la tâche de regarder
10 le lot 2 du rond-point l'Acadie et de donner votre
11 opinion, là, en ce qui avait trait au paiement des
12 dépassements de coûts dans le dossier. Et plus
13 particulièrement ce qui a attiré votre attention,
14 c'est la question des fameux murs de béton qui sont
15 passés du lot 3 au lot 2. O.K. Quel était le but de
16 votre examen à ce moment-là? Parce que je comprends
17 que ce qu'on demande, c'est une autorisation de
18 paiement dans le dossier.

19 R. Exact.

20 Q. **[282]** De façon administrative, c'est ce qu'on
21 demande.

22 R. Exactement.

23 Q. **[283]** De façon factuelle, est-ce que c'est une
24 autorisation de paiement qu'on demande? Est-ce que
25 le paiement est déjà fait? Autorisé? Les travaux

1 exécutés? Comment ça fonctionne, là? Au moment où
2 vous entrez dans le dossier, quel est l'état de ces
3 demandes-là?

4 R. Bon.

5 Q. **[284]** Factuel, là.

6 R. En fait, j'ai constaté que, effectivement, les
7 paiements avaient déjà été faits, donc il
8 s'agissait d'un... d'un document administratif qui
9 venait, en quelque sorte, cautionner ce qui avait
10 déjà été fait.

11 Q. **[285]** Donc, on se comprend, on demande des
12 autorisations après coup. « Après coup » C-O-U-P et
13 non pas C-O-Û-T.

14 R. Bon. Dans... Oui. Je crois qu'il s'agit d'une
15 erreur de parcours, effectivement.

16 Q. **[286]** Mais, est-ce que c'est comme ça
17 habituellement? Est-ce que quand une autorisation
18 ministérielle est nécessaire ou sollicitée, est-ce
19 que les frais ou les travaux sont déjà, pratico
20 pratique, engagés sur le terrain?

21 R. À ma connaissance, non, à l'époque. Je vous dis ça
22 sous toute réserve, là, parce qu'il y a peut-être
23 des... des particularités administratives qui
24 m'échappent, là, mais normalement, non.

25 Q. **[287]** Mais, est-ce qu'on comprend dans le dossier

1 du rond-point l'Acadie, au moment où on vous
2 demande d'examiner les dépassements de coûts, les
3 travaux sont déjà faits et les paiements sont
4 déjà... sont déjà exécutés.

5 R. Exact.

6 Q. **[288]** Bien, qu'il y a des dépassements de l'ordre
7 de près de trois millions de dollars (3 M\$), si on
8 ne regarde que les murs de soutènement qui étaient
9 prévus qui ont été devancés.

10 R. Exact.

11 Q. **[289]** O.K. Alors, je vais vous demander... Et quand
12 on constate, entre autres, quand on examine le
13 document à l'onglet 4, qui est la première
14 autorisation ministérielle, on constate - et je
15 l'ai souligné juste avant la pause - et le but de
16 le faire avec vous, là, c'est peut-être... c'est
17 plus pour vous poser des questions parce que je
18 comprends que c'est des documents que vous avez eus
19 à examiner lors de votre... Ces demandes
20 d'autorisation ministérielles-là servaient de base
21 au dossier que vous avez reçu, j'imagine.

22 R. Oui, oui. Exact.

23 Q. **[290]** Parfait. Alors, dans le premier document qui
24 date du trois (3) février deux mille trois (2003),
25 on parle de variations de quantités. Si on va au

1 deuxième document qui est une demande additionnelle
2 ou des documents additionnels sur la même
3 autorisation, demande d'autorisation ministérielle,
4 qui se trouve à l'onglet 6, Madame Blanchette, et
5 qu'on retourne, à toutes fins pratiques, aux mêmes
6 items que ceux qui sont mentionnés et qu'on... où
7 on fait référence aux murs de soutènement, que ce
8 soit à la page 3 où on parle de travaux non prévus
9 ne nécessitant des avenants, on parle de
10 devancement de réalisation de travaux. Et si on va
11 à la page 7, au point 1.2, on parle de travaux non
12 prévus au contrat ne nécessitant pas d'avenant.
13 Donc, on a évacué, entre le trois (3) février et le
14 neuf (9) avril deux mille trois (2003), la notion
15 de variations de quantités, c'est exact?

16 R. Oui, c'est ce que je constate, oui.

17 Q. **[291]** C'est ce que vous constatez. Est-ce que vous
18 avez une idée pourquoi, entre les deux demandes
19 d'autorisation ministérielle qui concernent
20 exactement les mêmes dépassements de coûts, on a
21 changé de langage? Est-ce qu'il y a une différence
22 entre une variation de quantités puis des travaux
23 devancés dans le type d'autorisation nécessaire?

24 R. Bon. Une variation de quantités, pour donner un
25 exemple simple, là, disons qu'un ponceau est prévu

1 à cent (100) mètres de long et, lors de
2 l'exécution, pour toutes sortes de raisons
3 techniques, on en installe cent vingt (120) mètres,
4 alors c'est une variation de quantités qui ne
5 sont... qui n'est pas considérée comme des travaux
6 imprévus. Et dans le cas qui nous concerne, au
7 départ, ils avaient considéré l'ajout des murs de
8 soutènement comme étant justement des... des
9 augmentations de quantités, là, sans... sans
10 considérer ça comme des travaux imprévus et...

11 Q. **[292]** C'est comme finalement si le mur M6 était
12 devenu soudainement quatre fois plus gros.

13 R. Exactement. Et la façon la plus simple d'analyser
14 ça, c'est que si on prend le paiement final, s'il
15 avait été rédigé tel quel, c'est qu'on aurait payé,
16 sur le mur M6, les murs M5, M9, M11. Ça veut dire
17 que si je prends la demande de paiement finale et
18 le plan tel que construit, j'ai un mur M6 qui est
19 démesurément long et les murs M5, M9 et M11
20 n'auraient jamais été payés. Alors, c'était une
21 aberration, c'est pour ça que, en conclusion de mon
22 rapport, je parlais, il y avait même pas eu
23 contrairement à ce qui avait été dit précédemment,
24 il n'y a même pas eu de discussion à savoir si
25 c'était une interprétation du cahier des charges ou

1 non, c'est la question ne se pose même pas, c'était
2 l'évidence même que ce n'était pas acceptable en
3 termes de paiement.

4 Q. **[293]** Alors que ce qu'on voit au paiement qui ont
5 été faits et aux documents qui ont été déposés lors
6 du témoignage de monsieur Paquette je crois pour ne
7 pas me tromper, c'est que les paiements sont déjà
8 faits et quand on parle de paiement pour les murs
9 M5, M9 et M11 qu'on se contente d'augmenter à
10 grosso modo de quatre fois la quantité du mur M6...

11 R. Exact.

12 Q. **[294]** ... et on ne fait pas de paiement en faisant
13 une distinction comme si c'était trois murs
14 supplémentaires, c'est exact?

15 R. Exact.

16 Q. **[295]** O.K. Et c'est ce que vous avez constaté...

17 R. Exact.

18 Q. **[296]** ... dans votre analyse. Donc, on est vraiment
19 au niveau du paiement qui a été exécuté comme tel à
20 Louisbourg, à ce moment-là, on l'a... on l'a
21 interprété, on l'a exécuté, on l'a traité comme une
22 variation de quantités. Donc, le mur M6 est devenu
23 soudainement quatre fois plus gros alors que dans
24 la réalité c'est trois autres murs qui ont été
25 construits?

1 R. Mais je dois souligner que ça il s'agit de... de
2 failles administratives de mauvaise interprétation,
3 mais l'essentiel de mon rapport visait surtout à
4 démontrer la malversation dont on a parlé, c'est-à-
5 dire l'augmentation subite de quantités pour des
6 travaux qui, disons, étaient connus à l'avance par
7 l'entrepreneur, c'est-à-dire l'augmentation du
8 nombre de murs de soutènement.

9 Q. [297] Mais revenons d'ailleurs à ce que vous avez
10 parlé ce matin juste avant la pause, aux quantités
11 unitaires. La Commission a produit un graphique qui
12 a été produit sous la cote 139P-1613, Madame
13 Blanchette, on se trouve à l'onglet 8, si je ne me
14 trompe pas.

15 Et nous allons pour les fins de l'exercice
16 que je fais avec vous ce matin regarder
17 particulièrement le lot 2. Donc, la deuxième
18 section, on voit en bleu, la réglette bleue
19 correspond au prix unitaire moyen du béton selon
20 les cahiers, j'imagine, de prix que le ministère
21 des Transports a en sa possession.

22 La réglette rouge correspond à l'estimation
23 de Dessau-SNC à l'époque qui était, si je comprends
24 bien, la firme en charge de la conception et de
25 faire les estimés du ministère à tout le moins et

1 probablement la surveillance par la suite, parce
2 qu'on sait qu'à l'époque la même firme pouvait
3 faire les deux... les deux champs... les deux
4 champs d'exécution.

5 Et la réglette verte correspond au prix
6 soumissionné. Donc, si on regarde... le prix
7 soumissionné par la personne qui l'a remporté.
8 Donc, si on regarde le prix du ministère on se
9 situe aux alentours de cinq cent quelque mille
10 dollars (500 000 \$). Le prix, l'estimation de
11 Dessau n'est pas très loin à la réglette, la
12 deuxième réglette rouge autour de un peu plus de
13 six cent mille dollars (600 000 \$). Et on regarde
14 Louisbourd qui passe du simple au double pour le
15 mur de béton M6 à, on le sait parce que nous avons
16 regardé les soumissions, à mille deux cent vingt-
17 deux dollars (1222 \$)... à mille deux cent vingt et
18 un dollars (1221 \$), à ce moment-là, je pense que
19 c'est le mètre cube si je ne me trompe pas?

20 R. Oui, exact.

21 Q. **[298]** Le mètre cube. Donc, c'est ce à quoi vous
22 faisiez référence ce matin quand vous dites, avant
23 la pause, quand vous mentionnez que déjà à la
24 soumission concernant le mur de béton particulier
25 qui est devenu quatre fois plus gros soudainement,

1 on avait déjà un prix unitaire qui était bien au-
2 delà de ce qu'il aurait dû être ou à tout le moins
3 du prix du marché de l'époque. On avait beurré
4 épais, là, dans cette firme-là?

5 R. C'était ma compréhension à la lumière des prix
6 moyens payés par le ministère pour des ouvrages
7 similaires.

8 Q. **[299]** Et ce que vous nous expliquez c'est que si en
9 plus on est au courant que notre mur M6 risque de
10 subir une cure d'engraissement spectaculaire parce
11 qu'on va devancer trois murs dans un lot suivant
12 qu'on est peut-être même supposé remporter, on a
13 peut-être intérêt ou en tout cas c'est peut-être
14 avantageux pour nous d'avoir un item gonflé si on
15 veut?

16 R. Absolument.

17 Q. **[300]** O.K. C'est ce que vous expliquez tantôt par
18 la combinaison de la collusion et des informations
19 privilégiées?

20 R. Exact.

21 Q. **[301]** O.K.

22 R. Je pourrais ajouter aussi, ce que l'on voit bien
23 sur ce tableau-là aussi c'est l'effet, l'effet
24 rebond dans le sens qu'à chaque fois qu'on a une
25 soumission publique où le prix est élevé, lors de

1 l'estimation du projet suivant, le prix est ajusté
2 raisonnablement en fonction du prix réel du marché.
3 Alors, progressivement le prix augmente de façon
4 artificielle si je peux dire dû... dû à la
5 collusion et à l'augmentation progressive des prix
6 qui laisse croire que c'est peut-être pas si
7 déraisonnable que ça comme prix.

8 Q. [302] Donc, théo... c'est un peu ce qu'on discutait
9 ce matin, on voit que l'estimé... l'estimé qui est
10 produit par la firme qui produit les estimés du
11 ministère grossit et vient rejoindre
12 progressivement les prix soumissionnés et, dans le
13 fond, la collusion sert à se partager la tarte et
14 l'information privilégiée à la faire augmenter
15 progressivement. Il y a une espèce d'effet pervers?

16 R. Absolument. Et ce n'est pas de la malfaçon de la
17 part de... des ingénieurs qui préparent le projet,
18 ils regardent ce qui s'est fait dans le passé, puis
19 ils disent bon le marché est tel que le prix
20 augmente continuellement, donc, ils ajustent les
21 prix.

22 (11:42:07)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. [303] Mais on s'entend que les prix augmentent
25 parce qu'il y a la collusion...

1 R. C'est exactement ça.

2 Q. [304] ... qui augmente tout le temps?

3 R. Oui.

4 Me SONIA LeBEL :

5 Q. [305] Ce dossier-là du rond-point l'Acadie faisait-
6 il l'objet d'un protocole d'entente avec la Ville
7 de Montréal à votre connaissance?

8 R. Pas à ma connaissance.

9 Q. [306] Pas à votre connaissance. Non.

10 R. C'est possible, mais vraiment j'étais loin de
11 ces... de ces ententes-là.

12 Q. [307] O.K. Donc, pour vous, là, au niveau de votre
13 examen, c'était pas quelque chose...

14 R. Non, non.

15 Q. [308] ... qui était pertinent comme information?

16 R. Moi, mon analyse était vraiment ponctuelle, là,
17 pour ce dossier-là, point.

18 Q. [309] O.K. Donc, l'information que vous recevez, le
19 dossier du rond-point l'Acadie si je comprends,
20 vient coller ou vient ou sonner une cloche tout à
21 fait familière par rapport aux informations que
22 vous aviez reçues dans le passé. Vous avez pris la
23 peine de constater, là, avec votre informateur
24 effectivement, que ce dossier-là faisait l'objet
25 d'une entente et que les lots qui étaient

1 subdivisés devaient être remportés, là, à tout le
2 moins au départ par une seule et unique...

3 R. Oui.

4 Q. **[310]** ... série d'entreprises appartenant au même
5 individu.

6 R. Exact.

7 Q. **[311]** Là vous avez, bon, pris... Vous avez fait...
8 pris connaissance de ces documents-là avec, je
9 comprends, à travers la loupe des informations que
10 vous déteniez. Ça vous a permis de relever peut-
11 être des subtilités qui auraient pu peut-être ne
12 pas être relevées par quelqu'un d'autre, est-ce que
13 c'est ce que vous pensez?

14 R. Oui, absolument. D'ailleurs, dans les travaux que
15 j'ai faits avec la Sûreté du Québec, qui avait en
16 main ce dossier-là aussi, bien honnêtement, ils
17 posaient la question « Est-ce que si on confie ce
18 dossier-là à un autre ingénieur, un tiers-partie
19 qui analyse ça, est-ce qu'il arriverait à la même
20 conclusion que toi? ». La réponse est « pas
21 nécessairement ». C'est que, c'est vraiment subtil,
22 c'est pas évident. On peut toujours trouver
23 quelqu'un qui analyse ça puis qui dit oui, compte
24 tenu de la nature des travaux, de certaines
25 difficultés, oui, ça peut être raisonnable comme

1 prix. Tu sais, c'est pas... C'est très, très subtil
2 comme modus operandi si je peux dire.

3 Q. **[312]** Mais on le voit un peu à travers les deux
4 documents d'autorisation ministérielle que je vous
5 ai exhibés un peu plus tôt où on parle au départ de
6 variation de quantités pour subtilement changer le
7 discours vers une... des travaux non prévus. La
8 question que je vous ai posée, puis je suis pas
9 certaine que vous y aviez répondu peut-être de
10 façon très précise, ou c'est moi qui a mal compris,
11 est-ce qu'il y a une différence au niveau du
12 processus d'autorisation si on parle de variation
13 de quantités ou si on parle de travaux imprévus?
14 Est-ce que ça enclenche un processus différent sur
15 le terrain pour obtenir des autorisations?

16 R. Ça fait trop longtemps que j'ai quitté le
17 Ministère, là, pour me souvenir de ces... Je
18 voudrais pas risquer de vous donner une réponse,
19 pas donner la bonne, là.

20 Q. **[313]** Mais ce qu'on voit, c'est qu'on fonctionne
21 effectivement à travers la zone d'interprétation,
22 la zone grise que vous mentionnez qui peut faire en
23 sorte que c'est très subtil, là, pour détecter ces
24 choses-là?

25 R. Mais à mes yeux, ce sont... Ça, ça révèle

1 strictement des mauvaises interprétations
2 administratives qui se sont produites mais d'après
3 moi, je crois pas que ça apporte beaucoup à la
4 compréhension du stratagème, là. Je pense...

5 Q. **[314]** Mais est-ce que ça peut relever aussi du fait
6 que c'est déjà payé à l'avance puis que ça coince
7 les gens dans ce stratagème-là, s'il y en a un?

8 R. Peut-être. Ça peut être un élément additionnel.

9 Q. **[315]** O.K. Vous avez à l'onglet, Madame Blanchette,
10 à l'onglet 7, la pièce 139P-1617 qui est le rapport
11 que vous avez confectionné, Monsieur Beaudry, et
12 qui a été adressé à l'époque à monsieur Roussy le
13 trente et un (31) juillet deux mille trois (2003).
14 On va peut-être passer, commencer par passer à
15 l'annexe A qui est votre demande d'information
16 supplémentaire en date du neuf (9) mai deux mille
17 trois (2003). Alors qu'est-ce qui vous manquait là
18 à la lumière des premiers documents que vous avez
19 eus? Qu'est-ce qui vous manquait comme information
20 grosso modo, là?

21 R. Bon. J'ai... Bon j'avais demandé une série
22 d'informations concernant les justifications des
23 avenants, la justification des... au niveau des
24 murs de soutènement additionnels, ce qui me
25 permettait... Alors ça c'était l'essentiel de ma

1 note, là, de mémoire, là, mais...

2 Q. [316] Mais je veux peut-être apporter votre
3 attention plus particulièrement sur la puce numéro
4 3 où vous parlez des articles 87 et 88 du règlement
5 et où vous adressez plus particulièrement la
6 question des trois murs de soutènement qui ont été
7 devancés du lot 3 au lot 2. Alors milieu de... bon
8 après la parenthèse où on voit deux millions trois
9 cent dix mille (2,310 M\$), là...

10 R. Hum.

11 Q. [317] ... vous expliquez :

12 Comme ces trois murs de soutènement
13 n'étaient pas du tout prévus, il
14 s'agit véritablement de « travaux
15 imprévus » au sens de ce règlement,
16 même s'il existe des items au
17 bordereau permettant un paiement
18 « fondu » à travers les murs déjà
19 prévus.

20 ce qu'on sait qui a été fait finalement.

21 R. Oui.

22 Q. [318] Les quanti... les trois murs de soutènement
23 supplémentaires ont été payés sous l'item M-6 et
24 comme étant une variation de quantités, donc on a,
25 je vais le dire, bon j'ai pas fait le calcul, là,

1 mais on a quadruplé à toutes fins pratiques la
2 quantité du mur M-6 pour arriver à un montant
3 supplémentaire de deux millions trois cent dix
4 mille (2,310 M\$) sur le mur.

5 R. Exact.

6 Q. **[319]** Vous écrivez :

7 Dans ce contexte, comme les travaux
8 sont déjà réalisés et qu'il n'y a pas
9 eu d'avenant au contrat pour les
10 autoriser préalablement, il y a lieu
11 d'expliquer quel fut le processus
12 administratif mis en place pour
13 autoriser formellement la réalisation
14 de ces travaux d'envergure? Qui en
15 sont les signataires ?

16 et cetera. Avez-vous eu, à votre connaissance, une
17 réponse à ça? Pourquoi on avait autorisé des
18 travaux qui étaient déjà payés? Quel était le
19 processus? C'est important quand même, là. Si on
20 pense qu'à la base, il peut y avoir une
21 vulnérabilité, si on pense qu'à la base, il peut y
22 avoir une complicité théorique de certaines firmes
23 de génie ou de gens à l'intérieur du Ministère, le
24 fait d'avoir des gonflements pareils de prix qui
25 sont payés, où on met tout le monde devant le fait

1 accompli, vous pensez pas que ça fait partie du
2 stratagème, Monsieur Beaudry? Ou ça pourrait en
3 faire partie?

4 R. Ce que je dois mentionner là-dessus c'est que les
5 ingénieurs du ministère des Transports qui ont eu à
6 répondre à cette note-là, devaient se revirer de
7 bord et poser la question aux firmes de génie, là.
8 Donc, ils avaient un petit peu l'odieux, là, de
9 démêler tout ça, là. Je pense que c'est un autre
10 élément, ça, qui fait en sorte que c'est difficile
11 de voir clair à travers ça, là. Finalement, moi
12 j'ai jamais vu, du poste où j'étais, j'ai jamais vu
13 aucun argument venant directement de la firme
14 impliquée. C'est que le... ceux qui doivent
15 justifier ça ce sont les ingénieurs, entre autres
16 l'ingénieur Paquet, là, qui doit trouver les
17 arguments, là, après le fait. C'est de même qu'il
18 faut voir ça aussi. Et pour ce qui est des
19 arguments qu'ils m'ont apportés, pour être franc,
20 je me souviens pas tellement, là, de ces arguments-
21 là parce qu'à mes yeux, ils m'apparaissaient tous
22 irrecevables, là, compte tenu de la façon dont ils
23 avaient procédé, là.

24 Q. **[320]** O.K. En annexe B, en date du vingt (20) mai
25 deux mille trois (2003), il y a une réponse qui

1 vous est faite par monsieur Paul-André Fournier. Je
2 comprends que c'est la réponse à votre demande du
3 neuf (9) mai...

4 R. Hum hum.

5 Q. **[321]** ... et aux questions que vous posez? Est-ce
6 que je me trompe?

7 R. Oui, je sais qu'il y a eu une réponse de faite.

8 Q. **[322]** C'est exact? O.K. Entre le moment où vous
9 recevez le mandat de faire l'examen des demandes de
10 dépassement de coût dans le lot 2 du rond-point
11 l'Acadie et votre demande d'informations
12 supplémentaires en date du neuf (9) mai deux mille
13 trois (2003), est-ce que vous discutez de vos
14 premières constatations? Est-ce que vous discutez
15 de ce dossier-là avec qui que ce soit au Ministère?
16 Outre la lettre que vous écrivez, là, entre les
17 deux, là. Dans le processus d'analyse, est-ce que
18 vous avez des discussions avec quelqu'un sur...

19 R. Pas... pas vraiment.

20 Q. **[323]** ... ce qui vous soulève des sourcillements?

21 R. Oui, pas vraiment, là. J'ai... j'ai demandé des
22 notes additionnelles. Lorsque je les ai reçues,
23 j'ai fait mon rapport final puis... non, je me
24 souviens pas de... de longues discussions, là...
25 peut-être qu'il y en a eu, là, mais je... j'en ai

1 pas mémoire vraiment là.

2 Q. **[324]** O.K. Vous vous souvenez pas si vous avez
3 parlé avec monsieur... monsieur Beaulieu ou avec
4 monsieur... monsieur Roussy ou avec monsieur Hinse
5 des questionnements que ce dossier-là soulevait
6 pour vous par rapport particulièrement aux trois
7 murs supplémentaires?

8 R. Je sais que mes... mes demandes de renseignements
9 additionnels ont soulevé beaucoup de débats et de
10 controverse à la direction territoriale, mais moi,
11 j'en ai jamais été informé, là, j'ai... j'ai...
12 tout ce que j'ai fait dans ce dossier-là, ce sont
13 les... les deux demandes. C'est-à-dire la demande
14 de renseignements additionnels et mon rapport final
15 et je n'ai jamais eu d'autre feedback.

16 Q. **[325]** O.K. Et donc, vous avez fait une demande le
17 neuf (9) mai, vous recevez une réponse par le biais
18 de monsieur Hinse le vingt (20) mai deux mille
19 trois (2003) et avec tout ça, plus le dossier
20 précédent, vous produisez votre rapport?

21 R. Exact.

22 Q. **[326]** Et vous avez pas de discussion avec personne
23 sur le terrain?

24 R. Non. Et monsieur Paquet a fait référence au fait
25 qu'il y avait eu beaucoup de discussions...

1 Q. **[327]** Oui.

2 R. ... mais ça a jamais été à mon niveau puis j'aurais
3 pas été très enclin à... à faire des concessions
4 sur mon interprétation. J'en avais la certitude
5 absolue que cette façon de faire là était
6 inacceptable.

7 Q. **[328]** Donc, les discussions auxquelles monsieur
8 Paquet n'ont pas eu lieu avec vous?

9 R. Peut-être... j'imagine avec Ligori... avec monsieur
10 Hinse et peut-être Gilles Roussy ou le sous-
11 ministre, je le sais pas. Mais moi, j'en ai jamais
12 été informé. J'ai fait ce que j'avais à faire puis
13 j'ai pas eu d'autre feedback.

14 Q. **[329]** O.K. Vous avez pas... vous avez pas
15 connaissance... vous avez pas...

16 R. C'est-à-dire que je savais par personne interposée
17 que ça brassait drôlement à la direction
18 territoriale, là, qu'ils ont pas aimé...

19 Q. **[330]** Mais c'est pas avec vous directement que ça a
20 brassé?

21 R. Non. Du tout.

22 Q. **[331]** O.K. Est-ce que vous savez... la réponse du
23 vingt (20) mai deux mille trois (2003), bon, elle
24 est transmise à monsieur Hinse, ça c'est l'ordre
25 des choses, on passe au niveau de la hiérarchie à

1 ce moment-là, mais est-ce que vous savez à quel
2 moment elle vous est transmise cette réponse-là?
3 Celle du vingt (20) mai deux mille trois (2003)?

4 R. Ça doit être pas longtemps avant mon rapport final,
5 là. J'ai... j'ai pas... mon rapport final date de
6 vingt (20) juillet... de fin juillet, ça veut dire
7 que j'ai sans doute reçu la réponse à quelque part
8 en juillet, là. J'ai... j'ai pas...

9 Q. **[332]** O.K. Puis je comprends que...

10 R. ... pas de date précise.

11 Q. **[333]** ... si je compare votre demande du neuf (9)
12 mai deux mille trois (2003) puis la réponse du
13 vingt (20) mai deux mille trois (2003), la réponse
14 à votre questionnement sur le devancement des
15 travaux se retrouve particulièrement, en tout cas,
16 entre autre au point 3, où tout ce qu'on se
17 contente de dire, c'est que le devancement des
18 trois murs était pertinent de les devancer, et
19 caetera puis on vous rapporte... on vous remet aux
20 explications que j'ai... que j'ai mentionnées ce
21 matin sur l'avantage pour le Ministère de faire
22 faire des travaux qui, de toute façon, auraient dû
23 être faits?

24 R. Il y avait toutes sortes de bonnes raisons qui,
25 dans le contexte que je vous ai décrit

1 précédemment, des bonnes raisons que... qui me...
2 qui m'ont pas fait changer d'idée sur ce que je
3 percevais de toute l'histoire, là.

4 Q. **[334]** O.K. Dans votre rapport final, on est
5 toujours au même onglet mais on revient vers le
6 début du document, Madame Blanchette, dans votre
7 rapport final du trente et un (31) juillet deux
8 mille trois (2003) adressé à monsieur Roussy, vous
9 dressez une liste des principales lacunes dans le
10 dossier du rond-point l'Acadie. C'est exact?

11 R. Oui. Oui.

12 Q. **[335]** O.K. Entre autres, le fait, on le discute
13 abondamment depuis ce matin, le fait que les trois
14 murs soient M5, M9 et M11 ont été mis comme une
15 quantité supplémentaire dans le mur de... dans un
16 mur de soutènement M6 prévu au contrat. C'est
17 exact?

18 R. Exact.

19 Q. **[336]** Donc ce que vous mentionnez entre autres,
20 dans la non-conformité du mode de paiement, vous
21 dites : « La troisième question soumise dans la
22 lettre du neuf (9) mai n'a pas véritablement eu de
23 réponse. » C'est celle où vous parlez justement du
24 mode de paiement.

25 « Le problème soulevé sur la non-

1 conformité du geste administratif,
2 soit d'autoriser le paiement de deux
3 point trois millions (2,3 M) pour les
4 murs de soutènement supplémentaires
5 demeure entier. »

6 Vous soulignez que :

7 Il s'agit véritablement de travaux
8 imprévus qui furent payés tous à
9 l'item du mur M6...

10 on l'a constaté dans les documents déjà produits
11 devant la Commission,

12 ... alors qu'il s'agit de murs M5, M9
13 et M11.

14 Donc trois murs véritablement distincts du mur M6.

15 Vous expliquez :

16 Le moins que l'on puisse dire est que
17 le mode de paiement est non seulement
18 inapproprié, mais que la façon de
19 faire manque de rigueur et de clarté.
20 D'autre part, l'autorisation obtenue
21 de la Direction générale pour la
22 réalisation de ces travaux concernait
23 le devancement de travaux, ce qui
24 sous-entendait que ceux-ci soient
25 réalisés et payés selon les procédures

1 administratives conformes et
2 habituelles.

3 Quelles sont ces procédures-là, Monsieur? Pouvez-
4 vous nous expliquer un petit peu? Parce que, là, ce
5 que je semble comprendre, et c'est un peu l'objet
6 de ma question...

7 R. Oui.

8 Q. **[337]** ... et c'est ce que je semble comprendre des
9 témoignages, quand on parle de variation de
10 quantités, la procédure administrative pour
11 l'autorisation, si même elle est même nécessaire,
12 n'est pas du tout la même et n'a pas du tout la
13 même lourdeur que quand on veut faire soit devancer
14 des travaux...

15 R. Exact.

16 Q. **[338]** ... ou faire exécuter des travaux imprévus,
17 ou des travaux supplémentaires. Et si ma
18 compréhension est bonne, et vous me corrigerez,
19 quand on parle de variation de quantités, et
20 plusieurs ingénieurs sont venus l'expliquer devant
21 la Commission, quand on parle de variation de
22 quantités, la latitude d'autorisation sur le
23 terrain est beaucoup plus grande?

24 R. C'est exactement ça.

25 Q. **[339]** À moins qu'on dépasse un certain pourcentage

1 dans la variation de quantités?

2 R. Exact.

3 Q. **[340]** O.K. Ce qui n'était pas nécessairement le cas
4 ici, et ce qui explique peut-être qu'il y a une
5 note manuscrite sur une des demandes ministérielles
6 où on dit : Bien qu'on ne soit pas obligé de le
7 faire, nous vous transmettons la demande. Et la
8 note est sur le CO où on parle de variation de
9 quantités. Par la suite, dans la nouvelle
10 autorisation ministérielle qui est faite en avril,
11 on voit qu'on a complètement évacué la notion de
12 variation de quantités pour s'en aller vers une
13 notion de travaux imprévus. Est-ce que je me trompe
14 de dire qu'à ce moment-là, ça prend une
15 autorisation beaucoup plus structurée, beaucoup
16 plus formelle, ou à tout le moins on n'a pas la
17 même marge de manoeuvre sur le terrain?

18 R. Exact. Oui.

19 Q. **[341]** Et c'est un peu ce que vous soulignez ici?

20 R. Oui.

21 Q. **[342]** Le discours continue à être une variation de
22 quantités. Le paiement qui est fait, on le sait, et
23 on l'a vu dans les documents, a été fait bien même
24 avant de faire cette demande d'autorisation
25 supplémentaire là, a été fait dans un item de

1 variation de quantités. La problématique, c'est que
2 votre analyse et les mouvements même sur les
3 différents documents démontrent que c'est
4 vraisemblablement plus des travaux supplémentaires?

5 R. Absolument.

6 Q. **[343]** Est-ce qu'il y a eu une réponse à ça, à ces
7 commentaires-là? Vous avez fait, vous, des
8 recommandations par rapport à ça. Quelles sont vos
9 recommandations? Et quelles étaient vos
10 recommandations par rapport à ça à l'époque? On va
11 se rendre peut-être à la page 4 de votre document,
12 s'il vous plaît, Madame Blanchette.

13 En ce qui a trait à la non-conformité
14 du mode de paiement des murs de
15 soutènement, je ne peux recommander à
16 monsieur Beaulieu de signer le c.o.
17 sans que le sous-ministre adjoint
18 l'informe des mesures correctives
19 apportées afin d'éviter la répétition
20 de ce type d'erreur.

21 Est-ce que vous avez effectivement discuté de ça
22 avec monsieur Beaulieu?

23 R. Oui. Suite à mon rapport, on a certainement eu des
24 discussions. Là, je ne m'en souviens pas. Ça fait
25 déjà onze (11) ans. Oui, il y a certainement eu

1 quelques discussions concernant le contenu.

2 Q. **[344]** Par contre, bon, vous recommandiez à monsieur
3 Beaulieu à cette époque-là de ne pas signer
4 l'autorisation ministérielle pour ces travaux-là.
5 Mais vous étiez au courant que les travaux étaient
6 déjà payés à ce moment-là?

7 R. Oui, oui, oui.

8 Q. **[345]** Avez-vous informé monsieur Beaulieu de ce
9 fait-là que les travaux étaient déjà payés?

10 R. Oui, oui, oui. D'ailleurs, je me souviens très bien
11 que monsieur Beaulieu m'a dit, compte tenu de tout
12 le contexte d'ailleurs, il m'a dit : « Écoute, moi,
13 je ne signerai jamais ce document-là. » C'est ce
14 que je me souviens précisément.

15 Q. **[346]** C'est quoi la conséquence de ne pas signer?
16 Pourquoi vous faites une recommandation de ne pas
17 signer quand tout est fini?

18 R. Bien, c'est-à-dire que je recommandais de signer...
19 de ne pas signer tant qu'il n'y aura pas eu des
20 mesures administratives formelles de prises. Mais
21 les conséquences, c'est que ça tombe dans le néant.
22 C'est que si la dépense n'est pas autorisée, le
23 paiement étant déjà fait, c'est un espèce de vide
24 administratif, des limbes administratives.

25 Q. **[347]** C'est comme un processus d'autorisation qui

1 devient finalement sans objet? Parce que,
2 finalement, sur le terrain, les travaux sont
3 réalisés, les murs sont coulés, le béton a durci,
4 puis le chèque est fait, encaissé.

5 R. Mais le Ministère s'exposait à des critiques peut-
6 être du vérificateur général.

7 Q. [348] Êtes-vous en train de me dire qu'on est en
8 train de vouloir recouvrer par la trace des
9 papiers...

10 R. Non, bien, dans le sens que si un tel document
11 n'est jamais signé ou n'est jamais... le c.o. n'est
12 jamais autorisé, c'est une lacune administrative
13 importante. À moins que monsieur le commissaire me
14 dise le contraire. Je ne sais pas. Mais je pense
15 que c'est comme ça qu'on peut interpréter ça.

16 Q. [349] Vous avez fait des recommandations. Vous avez
17 parlé :

18 De poursuivre les démarches déjà
19 amorcées afin d'évaluer selon des
20 critères objectifs la performance, et
21 cetera, former un groupe de travail.
22 Puis suite à l'élaboration de ces
23 pistes de solutions, les soumettre aux
24 partenaires mandataires pour qu'ils
25 bonifient ou qu'ils proposent de

1 nouvelles approches.

2 Est-ce que vous avez eu un retour sur ces
3 recommandations-là ou sur votre rapport de
4 quiconque au Ministère?

5 R. Disons que la seule conversation dont je me
6 souviens, suite à mon rapport, et je suis obligé de
7 mentionner que monsieur Roussy, à qui j'ai parlé de
8 la chose il y a peut-être un an ou deux, là, m'a
9 mentionné que lui ne s'en souvenait pas. Mais, moi
10 personnellement, le souvenir que j'en ai, c'est que
11 écoute au niveau du partage des responsabilités,
12 entre autres, dans les recommandations que je fais,
13 partage de responsabilités avec les firmes de
14 génie-conseil et aussi la recommandation, si vous
15 pouvez baisser peut-être juste pour...

16 Q. **[350]** Allez un peu plus bas pour les trois
17 recommandations...

18 R. ... les recommandations.

19 Q. **[351]** ... pour les trois puces?

20 R. On dit, bon, identifier des mesures permettant un
21 partage du risque avec les firmes mandatées pour la
22 surveillance, c'est-à-dire éviter, un, qu'il soit
23 payé à pourcentage, c'est-à-dire plus les travaux
24 coûtent cher, plus c'est payant pour la firme. Et
25 deux, lorsqu'il arrive des situations imprévues,

1 des dépassements de coûts dus à une mauvaise
2 planification, préparation des plans ou quoi que ce
3 soit, qu'il y ait une forme de partage de risque
4 avec notre mandataire, qui est la firme de génie-
5 conseil.

6 Q. **[352]** D'ailleurs on va y revenir peut-être un petit
7 peu plus précisément, à la page 3 de votre rapport,
8 vous identifiez justement une question qui pour
9 vous est un problème, vous dites que :

10 Sachant que les honoraires
11 professionnels augmentent
12 habituellement dans une proportion
13 similaire aux coûts additionnels
14 rencontrés sur un chantier.

15 Expliquez-moi un petit peu cette mécanique-là qui
16 existait à cette époque-là? Vous avez une firme de
17 génie qui fait la conception et vous avez, bon, à
18 l'époque, en deux mille deux-deux mille trois
19 (2002-2003) on le sait dans la majorité des cas
20 sinon tous les cas la même firme de génie
21 s'occupait de faire la surveillance des travaux.

22 R. Oui, c'est ça.

23 Q. **[353]** Quelle était la mécanique de cette
24 augmentation d'honoraires?

25 R. Le... comme le paiement au niveau des firmes est

1 fait au prorata des... des travaux, du montant des
2 travaux, naturellement lorsqu'il y a des travaux
3 imprévus, l'indemnité ou le paiement aux firmes de
4 génie-conseil augmente d'autant. Alors, c'est
5 comme...

6 Q. **[354]** Plus le contrat coûte cher, plus la firme
7 empoche?

8 R. Exactement. Alors, donc, j'avais une réserve là-
9 dessus. Et les discussions, la seule discussion
10 dont je me souviens, là, qui découlait de ça avec
11 monsieur Roussy, monsieur Roussy m'avait
12 mentionné : « Écoute, tu verras pas ça de ton
13 vivant. » Dans le sens, que c'est pas de demain la
14 veille qu'on va changer ces règles... ces règles-
15 là.

16 Q. **[355]** Monsieur Roussy?

17 R. Qui m'a mentionné ça, oui.

18 Q. **[356]** Est-ce que ça vous étonne cette réponse-là de
19 la part de monsieur Roussy?

20 R. Non, dans le sens suivant...

21 Q. **[357]** C'est un peu fataliste je trouve?

22 R. ... c'est que ma perception à l'époque et si vous
23 me permettez d'élaborer là-dessus c'est que les
24 firmes de génie-conseil, les entreprises de
25 construction à mes yeux constituaient une sorte

1 d'« établissement » qui... qui était suffisamment
2 influent pour éviter que de telles mesures puissent
3 voir le jour, disons, ou c'est... c'est ça me
4 semblait évident que c'était une structure un peu
5 immuable, c'est-à-dire une structure, une façon de
6 faire très difficile à changer.

7 Q. [358] Alors, si je décède ce que vous êtes en train
8 de me dire, puis vous me direz si j'ai tort. Vous
9 dites que les firmes de génie et la pression,
10 l'influence et leur... leur présence étaient
11 suffisamment lourdes et grandes pour peut-être
12 créer au sein de certaines personnes au ministère
13 des Transports peu de désir de faire changer les
14 choses surtout quand ces règles en place-là
15 avantageaient les firmes de génie?

16 R. C'est une opinion qui m'est personnelle, mais je
17 crois qu'elle reflète assez bien la réalité.

18 (12:04:42)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. [359] Est-ce que c'était vraiment au sein du
21 ministère des Transports ou ailleurs? Et je mets en
22 lien avec ça, ce que vous nous avez dit au début,
23 bien à peu près au milieu de votre témoignage quand
24 vous avez dit qu'en parlant de votre informateur,
25 votre informateur vous a dit, je ne peux pas, que

1 vous ne pouviez pas savoir le réseau d'influence
2 que ces gens-là ont et c'était la raison pour
3 laquelle il ne voulait pas parler à personne
4 puis... Alors, est-ce que vous êtes capable de nous
5 dire ce que vous avez compris quand il vous a dit
6 ça, puis si vous mettez les deux ensemble avec ce
7 que monsieur Beaudry vous a dit?

8 Me SONIA LeBEL :

9 Q. **[360]** Roussy?

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[361]** Roussy, excusez-moi.

12 R. Comment j'interprète ça. Il existe, appelons ça une
13 influence occulte qui fait en sorte que, je vais
14 l'expliquer autrement, je vais essayer de vous...

15 Q. **[362]** D'être clair?

16 R. D'être le plus clair possible.

17 Q. **[363]** Oui?

18 R. Vous avez des gens qui sont venus témoigner ici
19 pour dire qu'ils allaient dans les loges avec des
20 firmes de génie, qu'ils allaient jouer au golf à
21 l'occasion, ce genre de choses. C'est ce qu'on
22 appelle un réseau d'influence. Et ce réseau
23 d'influence-là touche tous les niveaux, même au
24 niveau politique. Alors, lorsqu'une personne côtoie
25 ces... ce réseau-là, il comprend que, il y a des

1 limites qu'il ne faut pas dépasser, qu'il y a
2 des... il ne faut pas piler sur certaines orteils,
3 disons ça comme ça.

4 Q. **[364]** Qui comprend ça?

5 R. Le... Au sein du Ministère, bien vous avez une
6 personne, encore une fois je vais y aller par
7 exemple, vous avez un ingénieur du Ministère qui
8 est venu ici pour dire que... qu'il avait accepté
9 des pots-de-vin, ainsi de suite, et vous lui avez
10 demandé s'il craignait pour son emploi. Et il dit
11 « non ». Bien, en quelque part, ça veut dire
12 quelque chose. Alors mais...

13 Q. **[365]** Ça veut dire quoi? C'est parce que je veux...

14 R. Ça veut dire qu'il y a une différence...

15 Q. **[366]** ... que vous fassiez l'analyse de ce qu'on a
16 entendu, je veux bien, mais moi je veux savoir...

17 R. Je fais attention à mes mots, là, mais c'est...
18 cette personne-là a cette assurance-là pourquoi?
19 Parce que...

20 12:07:34

21 Me SONIA LeBEL :

22 Q. **[367]** Elle se sent « backée »?

23 R. Elle se sent rassurée par un réseau, par un réseau
24 d'amis, par un réseau... Ça c'est mon
25 interprétation personnelle, là, mais je vous dis ce

1 qu'il en est, là. Ce dont...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. [368] Ou c'est parce que les règles
4 gouvernementales sont suffisamment lourdes et
5 protectrices pour faire en sorte que quand on
6 envoie quelqu'un ou on veut renvoyer quelqu'un de
7 son poste, ça prend, il faut se lever de bonne
8 heure. C'est ça ou vous, vous estimez que c'est
9 parce que...

10 R. Ou bien le mélange des deux.

11 Q. [369] Alors vous, vous estimez que c'est parce que
12 cette personne-là est protégée?

13 R. A développé une certaine assurance au fil des ans.
14 Elle se croyait protégée. Et...

15 Q. [370] Mais votre informateur, là, lui, il n'est pas
16 protégé. Votre informateur, ce qu'il vous dit lui
17 c'est qu'il craint et qu'il craint tellement qu'il
18 ne veut pas donner ces informations-là à qui que ce
19 soit et il vous dit, « tu ne peux pas savoir le
20 réseau d'influence que ces gens-là ont ».

21 R. On parle pas, je veux dire...

22 Me SONIA LeBEL :

23 Q. [371] Elle ne se sent pas protégée...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. [372] On parle pas...

1 R. Ça veut dire...

2 Q. **[373]** ... de l'ingénieur du ministère des
3 Transports, là.

4 R. Alors ça, ça veut dire que s'il parle publiquement
5 de ce qu'il sait, O.K., là c'est différent, là. Là
6 il craint pour son intégrité physique, pour sa
7 sécurité. Ça c'est une chose. Et dépendamment à qui
8 il parle, il est craintif que l'information
9 circule, quel que soit le niveau.

10 Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[374]** On est protégé tant qu'on sort pas du rang?

12 R. C'est ça.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[375]** Puis le niveau d'influence quand vous, vous
15 avez compris quoi quand il dit « tu n'as pas idée
16 de quel niveau d'influence ces gens-là ont », « le
17 réseau d'influence que ces gens-là ont »?

18 R. Mais la meilleure preuve que je peux vous apporter,
19 ça excède un petit peu le... vos travaux, mais si
20 vous regardez ce qui est connu aujourd'hui au
21 ministère du Revenu fédéral, ça vous donne une idée
22 du réseau d'influence de ces gens-là.

23 Q. **[376]** Mais si on vient au provincial, vous voulez
24 dire quoi?

25 R. Je ne connais pas toutes les ramifications mais ce

1 que je vous dis c'est qu'il existe un
2 « establish... », ce que j'ai appelé un
3 « establishment », un réseau bien établi, solide,
4 tellement solide que ce que je vous dis aujourd'hui
5 était connu il y a onze (11) ans, presque douze
6 (12) ans et on est là aujourd'hui.

7 Q. [377] Était connu auprès de qui?

8 R. Bien auprès des autorités du Ministère et des plus
9 hautes autorités gouvernementales. Monsieur
10 Beaulieu pourra vous en confirmer ça.

11 Q. [378] Et vous, quand vous parlez des autorités
12 gouvernementales les plus hautes...

13 R. Bien je laisserai monsieur Beaulieu en parler. Je
14 sais que le directeur, le secrétaire-général du
15 gouvernement était informé de ça mais je laisse
16 monsieur Beaulieu en parler si...

17 Me SONIA LeBEL :

18 Q. [379] Parce que c'est pas vous qui avez informé ces
19 gens-là?

20 R. Non.

21 Q. [380] O.K.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. [381] Mais vous, c'est dans votre connaissance
24 personnelle que le secrétaire-général du
25 gouvernement était informé?

1 R. Monsieur Beaulieu vous en parlera. Moi je...

2 Q. **[382]** Mais vous, vous le saviez, là que le
3 secrétaire-général était informé?

4 R. Ça je l'ai su plus tard.

5 Q. **[383]** Mais vous l'avez su?

6 R. Oui, oui.

7 Me SONIA LeBEL :

8 Q. **[384]** Ça va?

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[385]** Hum, hum.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Q. **[386]** Alors si on termine sur le dossier, vous avez
13 émis des recommandations, on vient de les voir, et
14 je comprends que monsieur Beaulieu a finalement
15 refusé. Il va venir nous expliquer ses motivations,
16 mais refusé de signer le fameux chose et monsieur
17 Beaulieu a quitté son poste je crois, bon est allé
18 travailler dans un autre ministère quelque temps,
19 quelques semaines ou quelques mois plus tard, hein?
20 dans le courant?

21 R. Oui.

22 Q. **[387]** Monsieur Florent Gagné qui est venu témoigner
23 devant la Commission a pris sa place à ce moment-là
24 comme sous-ministre, c'est exact?

25 R. C'est exact, oui.

1 Q. **[388]** Avez-vous eu des discussions avec monsieur
2 Gagné sur ce dossier-là particulièrement?

3 R. Non.

4 Q. **[389]** Non? Pas du tout?

5 R. Pas du tout.

6 Q. **[390]** Est-ce que vous savez si monsieur Gagné a eu
7 l'opportunité de regarder les documents que vous
8 avez produits, le rapport que vous avez produit sur
9 votre analyse? Parce que je comprends que
10 l'autorisation ministérielle au départ de monsieur
11 Beaulieu, là, est toujours flottante, là. Elle n'a
12 pas été donnée, là, puis on est... on est dans un
13 dossier où on n'a pas fermé ou bouclé la boucle
14 encore, c'est exact?

15 R. Exact.

16 Q. **[391]** Est-ce que quelqu'un vient vous reparler de
17 ce dossier-là par la suite?

18 R. Non, jamais.

19 Q. **[392]** À la production de votre rapport le trente et
20 un (31) juillet deux mille trois (2003), ça termine
21 votre intervention au niveau du Ministère?

22 R. Oui, mais il faut garder à l'esprit que ce rapport-
23 là, je l'avais déjà remis à la Sûreté du Québec
24 parce que je travaillais avec la Sûreté du Québec
25 et il y avait naturellement un secret, là, autour

1 du... du travail que je faisais avec la Sûreté du
2 Québec...

3 Q. **[393]** Oui mais...

4 R. ... là-dessus, donc c'est pas déraisonnable, là,
5 que...

6 Q. **[394]** Oui, mais votre rapport... je comprends que
7 le fait que vous travaillez avec la Sûreté du
8 Québec c'est une chose, mais votre rapport que vous
9 produisez, Monsieur Beaudry, là, on ne mêlera pas
10 tout, là, votre rapport que vous produisez en date
11 du trente et un (31) juillet deux mille trois, il
12 est adressé à monsieur Roussy.

13 R. Oui.

14 Q. **[395]** Monsieur Roussy, qui est l'adjoint du sous-
15 ministre, donc qui va devenir l'adjoint de monsieur
16 Florent Gagné par définition. Donc, bien que ce
17 document-là vous l'ayez donné à la Sûreté du Québec
18 en parallèle, ce que je comprends tout à fait, il
19 est dans les dossiers du Ministère, là?

20 R. Oui.

21 Q. **[396]** C'est un document officiel du Ministère, une
22 analyse qui a été faite dans le cadre de vos
23 fonctions. Donc on parle pas de secret sur ce
24 document-là?

25 R. Non, c'est vrai.

1 Q. **[397]** Bon, merci. Alors, je veux savoir, moi, si à
2 ce moment-là, monsieur Beaulieu ne signe pas,
3 monsieur Florent Gagné arrive au Ministère, ça fait
4 partie des documents de monsieur Roussy, est-ce que
5 monsieur Gagné vous en parle de ce dossier-là?

6 R. Non.

7 Q. **[398]** Est-ce que vous savez si monsieur Roussy lui
8 en a parlé? Vous avez parlé avec monsieur Roussy.
9 Est-ce qu'il vous a dit : « Monsieur Beaudry, j'ai
10 transmis ça à monsieur Gagné. »?

11 R. Non. Non, j'étais pas au courant. J'ai... j'ai...
12 je n'ai eu aucun feedback, si vous me permettez
13 l'expression, là.

14 Q. **[399]** De ça?

15 R. Sa... sachant que je...

16 Q. **[400]** À partir du trente et un (31) juillet deux
17 mille trois (2003), vous faites vos recommanda-
18 tions, vous écrivez ce que vous avez à écrire, vous
19 en faites une analyse qu'on comprend très bien
20 aujourd'hui et pour vous, à votre niveau, au niveau
21 du ministère des Transports, le dossier est clos? À
22 votre niveau?

23 R. À mon niveau, oui.

24 Q. **[401]** Au niveau de l'information que vous avez?

25 R. C'est ça. Mais par contre, je travaillais avec la

1 Sûreté du Québec avec ce document-là.

2 Q. **[402]** Tout à fait, mais moi, je parle des réactions
3 du Ministère et des mouvements que le Ministère a
4 faits par la suite.

5 R. Non.

6 Q. **[403]** Je vais vous montrer un document à l'onglet
7 9, Madame Blanchette, qui est une réponse de
8 monsieur Paul-André Fournier à votre analyse et je
9 sais que c'est une réponse parce qu'en objet on
10 parle « Analyse de François Beaudry du contrat 0902
11 » qui est datée du vingt-six (26) novembre deux
12 mille trois (2003). Je pense que ça n'a pas été
13 produit encore? Oui, ça a été produit, j'ai la
14 cote. La version que j'avais avait pas de cote.
15 141P-1637. Ce document-là date du vingt-six (26)
16 novembre deux mille trois (2003) et entre autres,
17 je vais peut-être souligner quelques passages. Au
18 paragraphe 1, on parle que :

19 Selon le BSM, le mode de paiement
20 utilisé par la DT pour les murs M-5,
21 M-9 et M-11 s'avère inapproprié et il
22 manque de rigueur et de clarté. »

23 Le BSM est le bureau du sous-ministre, j'imagine et
24 on fait référence à votre analyse.

25 R. C'est exact, oui.

1 Q. **[404]** O.K.

2 Or, la DT prétend qu'elle a agit de
3 bonne foi en interprétant les murs M-
4 5, M-9, M-11 comme des « quantités
5 supplémentaires », dont tous les
6 éléments étaient déjà contenus aux
7 bordereaux.

8 Donc la notion de quantités supplémentaires, le
9 vingt-six (26) novembre, refait surface.

10 R. Hum hum.

11 Q. **[405]** À votre connaissance, le vingt-six (26)
12 novembre, monsieur Beaulieu a quitté déjà?

13 R. Oui. À ma connaissance, oui.

14 Q. **[406]** Donc a laissé le dossier à toutes fins
15 pratiques pendant, vu son refus de signer et je
16 comprends qu'en bas, là, on attend toujours
17 l'autorisation ministérielle, là, parce qu'on est
18 un peu pris avec un paiement déjà fait puis des
19 travaux déjà exécutés. C'est exact?

20 R. Oui. Sauf que moi j'étais pas au courant de ça. Ce
21 document-là, je ne...

22 Q. **[407]** C'est ce que j'allais vous demander.

23 R. Oui.

24 Q. **[408]** Est-ce qu'on vous l'a porté à votre
25 connaissance?

1 R. Non. Non.

2 Q. **[409]** Vous êtes toujours au sein du Ministère? Vous
3 avez toujours le même poste à ce moment-là?

4 R. Oui. Oui.

5 Q. **[410]** Donc, le vingt-six (26) novembre, monsieur
6 Fournier, en réaction à votre rapport, fournit un
7 argumentaire supplémentaire à monsieur Hinse.
8 Logiquement, ce document-là aurait dû monter
9 jusqu'à monsieur Roussy, j'imagine, dans la façon
10 de procéder?

11 R. Oui. Oui, je présume.

12 Q. **[411]** Logiquement.

13 R. Il était adressé à...

14 Q. **[412]** À Monsieur Hinse, Gregory Hinse.

15 R. Ah... bien là, je peux pas présumer, là, si...

16 Q. **[413]** Vous pouvez pas présumer?

17 R. ... si...

18 Q. **[414]** Et si je vous dis que c'est marqué en bas
19 « Reçu au bureau du sous-ministre le vingt-trois
20 (23) mars deux mille quatre (2004) »...

21 R. Ah... bon.

22 Q. **[415]** ... ça veut dire que... ça veut dire qu'il a
23 monté dans l'échelle, si je comprends bien?

24 R. Oui, oui.

25 Q. **[416]** O.K. Donc, cette réponse-là à votre propre

1 document, personne ne vous en a fait part?

2 R. Non, moi j'ai aucune souvenance de ça, là. Je l'ai
3 vue la première fois à vos bureaux ici.

4 Q. **[417]** Et quand on fait, à l'item 2, au niveau de
5 votre item à vous qui était « Justification et
6 calcul du prix unitaire », quand on fait un autre
7 argumentaire pour dire que la complexité du
8 chantier rend inutile toute comparaison avec des
9 moyennes puis qu'on parle que :

10 Il est vrai que certains prix
11 unitaires sont très élevés [...] mais
12 ils sont comparables à des prix
13 unitaires d'autres grands travaux de
14 la région métropolitaine.

15 Alors qu'on a démontré un tableau, là, qui était
16 assez parlant tantôt, vous avez pas eu l'occasion
17 de voir ce document-là? Pas du tout ou jamais?

18 R. Jamais.

19 Q. **[418]** Jamais? O.K. Et en conclusion, monsieur
20 Fournier, là, continue en disant :

21 J'estime que cette décision de la DT
22 de traiter ces trois (3) murs en
23 « variations de quantités » plutôt
24 qu'en travaux additionnels était
25 logique et explicable dans le contexte

1 où elle a été prise.

2 Ça, bon, c'est toujours le même document. Donc
3 logiquement, ce document-là aurait dû... a dû
4 remonter l'échelle jusqu'au bureau du sous-
5 ministre? C'est ce que je comprends...

6 R. Je présume, oui.

7 Q. **[419]** ... et c'est daté du vingt-six (26) novembre
8 deux mille trois (2003). Si je vais à l'onglet
9 suivant...

10 (12:17:49)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[420]** Juste... juste une question. Est-ce que c'est
13 normal que ça prenne quatre mois pour un document
14 comme celui-ci de passer de... pour aller... se
15 rendre au bureau du sous-ministre?

16 R. Mais comme j'ai mentionné, je savais qu'à la DT ça
17 avait créé toute une cohue, toute une... tout un
18 branle bas, là, ce... mon rapport. Et j'imagine que
19 le fait qu'il y ait une autorisation non signée
20 dans l'air, ils ont pris le temps qu'il fallait
21 pour ramasser tous les arguments ou ils ont mis ça
22 de côté puis à un moment donné, ils se sont aperçus
23 qu'effectivement, c'était pas signé. Alors je ne
24 sais pas. C'est sûr que ce n'est pas normal disons.

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. **[421]** À l'onglet 10, Madame Blanchette, on a
3 produit par le biais d'un autre témoin le document
4 139P-1619, qui est la fameuse signature que tout le
5 monde semblait attendre avec tant d'effervescence
6 au sein de la Direction territoriale, qui est, on a
7 camouflé la signature comme telle, le paraphe, mais
8 c'est la signature de monsieur Florent Gagné. Et
9 donc, l'autorisation, la fameuse autorisation
10 ministérielle est finalement signée par monsieur
11 Gagné au mois de janvier deux mille quatre (2004).
12 Est-ce que vous aviez déjà vu ce document, vous,
13 Monsieur...

14 R. Non.

15 Q. **[422]** ... à part aujourd'hui ou ici au sein de la
16 Commission, à l'époque, non?

17 R. Non.

18 Q. **[423]** On remarquera à la page 2 que ces murs de
19 soutènement de l'ordre de deux millions trois cent
20 dix mille dollars (2,310 M\$), les fameux M5, M9 et
21 M11, ont finalement gardé le qualificatif de
22 travaux non prévus, et sont signés par monsieur
23 Gagné en janvier deux mille quatre (2004). Est-ce
24 que, avant de signer cette autorisation
25 ministérielle-là, monsieur Gagné est venu discuter

1 avec vous de ce dossier-là et vous demander
2 pourquoi monsieur Beaulieu avait refusé de le
3 signer?

4 R. Non.

5 Q. **[424]** À votre connaissance, est-ce que monsieur
6 Roussy est revenu en discuter avec vous à ce
7 moment-là?

8 R. Pas à ma connaissance.

9 Q. **[425]** Et est-ce que vous aviez été mis... Je
10 comprends que vous avez dit que vous n'avez pas vu
11 le document. Mais est-ce que vous aviez été, à
12 l'époque, mis au courant que, finalement, malgré le
13 fait que vous aviez recommandé de ne pas signer, et
14 sans savoir si les correctifs que vous aviez
15 suggérés avaient été faits ou non comme prérequis à
16 une signature, une autorisation, est-ce que vous
17 aviez été mis au courant que monsieur Gagné avait
18 finalement signé cette autorisation-là en deux
19 mille quatre (2004)?

20 R. Non, du tout. Mais je dois, pour analyser ça
21 objectivement, je dois mentionner que, moi, je ne
22 suis pas dans le processus administratif.

23 Q. **[426]** O.K.

24 R. Dans le sens que l'analyse que j'ai faite de ce
25 dossier-là, c'était une analyse vraiment

1 ponctuelle. Et j'ai analysé, j'ai fait mon rapport,
2 et je ne fais pas partie des processus
3 d'autorisation. Donc, ce n'est pas... C'est sûr que
4 ça aurait été préférable, si j'avais expliqué le
5 contexte au sous-ministre étant donné que c'est moi
6 qui avais rédigé le rapport préliminaire, mais ce
7 n'est pas... ça peut être explicable aussi, puisque
8 je ne suis pas impliqué dans tous les processus
9 administratifs, là. C'était vraiment ponctuel mon
10 intervention.

11 Q. **[427]** Je vais faire un correctif. Au niveau de
12 l'écriture, c'est moi qui ai fait une erreur. C'est
13 vingt-quatre (24) septembre et non pas vingt-quatre
14 (24) janvier, parce que l'autorisation a été signée
15 au mois d'août deux mille neuf (2009). Ici en bas,
16 là, deux mille quatre (2004). C'est un neuf (9). Et
17 on voit en haut vingt-trois (23) août deux mille
18 quatre (2004). Alors c'est moi qui... Au niveau de
19 l'autorisation de monsieur Gagné. Un peu plus bas.
20 Madame Blanchette. Vous voyez, c'est vingt-trois
21 (23) août deux mille quatre (2004) et vingt-quatre
22 (24) septembre deux mille quatre (2004). Alors j'ai
23 dit janvier, mais c'est septembre.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 C'était toujours le neuf (9) mal fait.

1 Me SONIA LeBEL :

2 Exact. Mes yeux étant ce qu'ils sont.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Non, c'était vraiment une interprétation où on
5 avait de la difficulté à décider si c'était un (1)
6 ou neuf (9).

7 Me SONIA LeBEL :

8 Comme la ligne précédent est le vingt-trois (23)
9 août. C'est logique, effectivement. Et comme les
10 documents ont été reçus au bureau du sous-ministre
11 au mois de mars deux mille quatre (2004), je pense
12 que, au niveau du...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 La logique veut ça.

15 Me SONIA LeBEL :

16 Eh voilà!

17 Q. **[428]** Donc, vous n'avez jamais, vous, directement
18 parlé avec monsieur Gagné, et cetera. Est-ce qu'on
19 vous a... À votre connaissance donc, vous ne savez
20 pas si monsieur Gagné a obtenu une copie de votre
21 rapport? Parce que vous nous dites, pour toute
22 logique et puis être objectif, je ne suis pas dans
23 la ligne hiérarchique. Je le comprends, mais vous
24 êtes l'auteur du rapport. On vous a confié le
25 mandat d'examiner les dépassements de coûts. Vous

1 êtes l'auteur du rapport qui recommande de ne pas
2 signer. Vous êtes donc la conséquence dans la
3 chaîne de montage, une des conséquences du refus de
4 monsieur Beaulieu de signer. Ce qui engendre une
5 réponse de monsieur Fournier au mois de novembre
6 deux mille trois (2003). Donc, je comprends que
7 vous auriez pu être consulté même si vous n'êtes
8 pas dans la chaîne hiérarchique, vous êtes quand
9 même un acteur de ces événements-là?

10 R. Oui.

11 Q. **[429]** Et on ne vous a jamais reposé la question?

12 R. Non.

13 Q. **[430]** Parfait. Est-ce qu'on vous a confié d'autres
14 dossiers de dépassements de coûts du même genre,
15 Monsieur Beaudry?

16 R. C'est sûr que, suite à la publication... Enfin la
17 publication! Suite à la rédaction de cette analyse-
18 là, qui a eu tout l'impact que l'on connaît, non,
19 je n'ai pas eu d'autres demandes d'analyse de
20 dépassements de coûts, effectivement.

21 Q. **[431]** Pourtant c'est moi qui vais le dire, mais je
22 trouve que c'est une analyse assez rigoureuse et
23 assez, assez bien montée. Alors, pour quelle raison
24 vous pensez qu'on ne vous a jamais demandé, confié
25 de tels mandats?

1 R. Encore une fois, je peux vous donner une
2 interprétation tout à fait personnelle. Lorsqu'on
3 arrive au bureau du sous-ministre, une des
4 premières règles non écrites qu'on apprend, c'est
5 qu'il faut protéger le ou la ministre, il faut
6 protéger le Ministère. C'est-à-dire qu'on est là
7 pour être des facilitateurs, régler les problèmes
8 et surtout ne pas en générer.

9 Q. **[432]** Et vous en aviez générés, en tout cas
10 beaucoup de commotion d'après ce que je peux
11 comprendre?

12 R. Disons que celui-là, c'était dur à battre. Je pense
13 que ça a été le cas. Mais je vous dis ça... je ne
14 le dis pas cyniquement, c'est dans les tâches au
15 bureau du sous-ministre de réagir rapidement pour
16 atténuer... Je vous disais que je faisais la revue
17 de presse le matin. Bon. Bien, c'est certain que le
18 ou la ministre ou le Ministère veut réagir
19 rapidement pour éviter que des... des problèmes
20 dégénèrent ou... t'sais, il faut donner des
21 réponses rapidement et... Donc, là on était en
22 présence d'un cas vraiment majeur. C'était une
23 espèce de bombe à retardement, là, si... Le fait
24 que la Sûreté du Québec travaille là-dessus,
25 c'était un problème, ça pouvait exploser en tout

1 temps. D'ailleurs, durant les... les... toutes les
2 années où j'ai été au Ministère jusqu'en deux mille
3 sept (2007), peut-être naïvement, là, mais je
4 m'attendais à une grosse razzia policière en deux
5 mille quatre (2004). Je l'attendais en deux mille
6 cinq (2005), je l'attendais en deux mille six
7 (2006), je... finalement, il n'y a jamais rien eu,
8 là, mais... Tout ça pour dire que...

9 Q. **[433]** Mais, au sein du Ministère là...

10 R. ... tout le monde savait... enfin, pas tout le
11 monde, les quelques personnes informées du dossier
12 savaient que c'était... il y avait quelque chose
13 d'explosif là-dedans.

14 Q. **[434]** Mais, vous êtes d'accord...

15 (12:25:43)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[435]** Vous, avez-vous été ostracisé au MTQ?

18 R. Jamais. Non. Je n'ai eu absolument - je suis
19 content que vous posiez la question. À une ou deux
20 reprises, j'ai eu à demander des documents, entre
21 autres, au service de l'approvisionnement du
22 Ministère et vraiment, là, les portes étaient
23 ouvertes et je n'ai eu absolument aucune... aucun
24 bâton dans les roues quelles qu'elles soient. Et
25 c'est comme si les gens savaient que... enfin, les

1 gens qui connaissaient le dossier savaient que ce
2 n'était pas... ce n'était pas le temps de
3 contrarier et ces choses-là, là.

4 Me SONIA LeBEL :

5 Q. **[436]** Moi, ça termine à mon niveau, Madame la
6 Présidente, les questions que j'ai à poser à
7 monsieur Beaudry.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 O.K.

10 Me SONIA LeBEL :

11 Je ne sais pas s'il y aurait des...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 C'est ce que je vais faire.

14 Me SONIA LeBEL :

15 Parfait.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Alors, j'aimerais donc savoir si les parties ont
18 l'intention de poser des questions à monsieur
19 Beaudry?

20 Me BENOIT BOUCHER :

21 Je crois avoir quelques questions pour monsieur
22 Beaudry.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Est-ce que vous pouvez...

25

1 Me BENOIT BOUCHER :

2 Et j'espère qu'on pourra profiter de l'heure du
3 lunch pour discuter de la question.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui, certainement, Maître Boucher. Mais, juste pour
6 avoir un ordre, une grandeur d'idée...

7 Me BENOIT BOUCHER :

8 Pas plus qu'une demi-heure.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 O.K. Qui d'autres?

11 Me PIERRE HAMEL :

12 Nous n'aurons pas de question, Madame.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci.

15 Me SIMON LAPLANTE :

16 Pas de question.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 O.K.

19 Me MICHEL DÉCARY :

20 Nous non plus.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 O.K. Parfait. Alors, on entendra vos questions,
23 Maître Boucher, après... après le dîner.

24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

25

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2 14:06:56

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Alors Maître Boucher?

5 Me BENOÎT BOUCHER :

6 Oui j'en aurai pour quelques minutes.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 On vous attend.

9 LA GREFFIÈRE :

10 Monsieur Beaudry, vous êtes toujours sous le même
11 serment.

12 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me BENOÎT BOUCHER :

13 Q. **[437]** Bonjour Monsieur Beaudry.

14 R. Bonjour.

15 Q. **[438]** Benoît Boucher. Je représente le procureur
16 général du Québec. J'aimerais qu'on regarde la
17 pièce 1614 s'il vous plaît. Alors Monsieur Beaudry,
18 le document 1614 qui est daté du trois (3) février
19 deux mille trois (2003), est-ce que je me trompe ou
20 si c'est le document qui a initié votre analyse?
21 C'est le premier document qu'on vous a montré.

22 R. Oui mais est-ce que je l'ai déjà vu? J'en suis pas
23 certain mais c'est effectivement un document qui
24 accompagnait le CO. Alors je présume que...

25 Q. **[439]** Si on peut descendre s'il vous plaît. Est

1 attaché à cette demande-là, là, le CO en question?

2 Alors c'est bien de ce CO-là dont on parle...

3 R. Oui.

4 Q. **[440]** ... qui a initié votre démarche n'est-ce pas?

5 R. Oui, exact, oui.

6 Q. **[441]** Qui vous a demandé de faire cette démarche-là
7 précisément?

8 R. Comme je l'ai mentionné précédemment, c'est soit
9 monsieur Beaulieu, Jean-Paul Beaulieu, sous-
10 ministre, soit Gilles Roussy qui était le directeur
11 du bureau du sous-ministre.

12 Q. **[442]** On a expliqué ici devant la Commission que
13 dans certaines circonstances, même si le CO ne
14 nécessitait pas la signature du sous-ministre, il
15 lui était transmis à titre d'information et
16 notamment quand les suppléments dépassaient un
17 million de dollars (1 M\$). Est-ce que c'est à votre
18 connaissance?

19 R. Oui, oui, je savais ces choses-là.

20 Q. **[443]** Bien. Alors, Madame Blanchette, je vais vous
21 demander de nous montrer s'il vous plaît le
22 document numéro 11, l'onglet numéro 11 dans lequel
23 on va voir cette directive ministérielle, à la page
24 6, qui est la deuxième page du document en fait,
25 là, tout en bas. Alors ligne, la... le dernier

1 titre, « Lignes directrices relatives aux
2 suppléments de un million (1 M\$) et plus ». Tous
3 les suppléments de un million et plus doivent être
4 transmis au bureau du sous-ministre pour des fins
5 de suivi par le ministre des Transports. N'est-ce
6 pas?

7 R. Oui, oui.

8 Q. **[444]** Bien. Alors il y a une directive à cet effet-
9 là, qu'on ait ou pas besoin de la signature du
10 ministre ou du sous-ministre. On transmet au bureau
11 du sous-ministre pour information. Maintenant je
12 comprends qu'il y avait une interprétation de la
13 part de la direction territoriale à l'effet que les
14 murs supplémentaires étaient des quantités
15 supplémentaires et que par conséquent, le
16 supplément total des avenants ne dépassait pas dix
17 pour cent (10 %) de la valeur du contrat. Est-ce
18 qu'on en s'entend là-dessus? Il y avait deux items.
19 Il y avait les avenants...

20 R. Oui.

21 Q. **[445]** ... qui ne dépassaient pas dix pour cent
22 (10 %) de la valeur du contrat...

23 R. O.K.

24 Q. **[446]** ... et il y avait les quantités
25 supplémentaires selon l'interprétation de la

1 direction territoriale.

2 R. Je crois que oui.

3 Q. **[447]** Et ces deux items-là pris ensemble
4 dépassaient un million (1 M\$), donc on devait
5 nécessairement transmettre pour information au
6 ministre?

7 R. c'était ma compréhension à l'époque, là.

8 Q. **[448]** Bien. Et c'est bien le document qui a été
9 transmis, le 1614 qu'on a vu tout à l'heure, là,
10 c'est bien le document qui avait été transmis à ce
11 moment-là au bureau du sous-ministre?

12 R. Absolument.

13 Q. **[449]** Dans ce document 1614, si on peut le revoir,
14 Madame Blanchette, s'il vous plaît. Vous pouvez
15 descendre? Bien, merci comme ça. Alors, dans ce
16 document-là, là, je vous en ai parlé tout à
17 l'heure, il y a comme deux grands thèmes. Il y a
18 les avenants qui ne dépassent pas dix pour cent
19 (10 %) selon l'interprétation de la direction
20 territoriale, et il y a les murs. Selon ce qu'en
21 avait compris la DT à ce moment-là, la signature du
22 directeur territorial était suffisante dans ces
23 circonstances-là. On s'entend là-dessus?

24 R. Oui, c'est ma compréhension.

25 Q. **[450]** Et vous, vous étiez pas d'accord avec ça?

1 R. En fait, à mes yeux, ça m'apparaît comme un détail,
2 là, dans le sens suivant. C'est que moi, on m'a
3 remis le document, on m'a dit « tu analyses ça »,
4 « tu analyses les dépassements de façon générale et
5 tu nous fournis tes commentaires suite à ça ». Et
6 donc, dans le contexte que vous connaissez
7 maintenant, il s'agissait pour moi de voir si ce
8 cas-là représentait effectivement un exemple où il
9 y a à la fois collusion et information connue au
10 préalable...

11 Q. **[451]** Privilégiée.

12 R. ... de façon indue. Donc, toutes les
13 interprétations administratives, pour être franc
14 avec vous, là...

15 Q. **[452]** C'est pas vraiment ce qui vous intéressait.

16 R. ... c'était pas une préoccupation pour moi.

17 Q. **[453]** Et pour vous, ça demeure encore aujourd'hui
18 un détail. Est-ce que ça nécessitait ou pas une
19 signature, pour vous, ça demeure toujours un
20 détail, n'est-ce pas?

21 R. Bien heureusement que ça en... Heureusement qu'on
22 l'a eue, là, mais...

23 Q. **[454]** Je comprends.

24 R. ... c'est ça, à l'époque, c'était pas ma
25 préoccupation.

1 Q. **[455]** Et c'était pas déterminant pour vous dans
2 votre analyse.

3 R. Absolument.

4 Q. **[456]** Et vous avez, au mois de mars, fait un
5 premier rapport, un rapport préliminaire, là, je
6 pense que vous avez même qualifié votre deuxième de
7 rapport préliminaire. Mais vous avez fait une
8 première analyse au mois de février où vous avez
9 demandé un certain nombre de documents.

10 R. Oui, j'ai demandé des informations additionnelles.

11 Q. **[457]** Bien. Et dans ce document-là vous exprimiez
12 déjà certaines réserves à l'égard du processus qui
13 avait été suivi.

14 R. Oui, des choses qui sautaient aux yeux, là.

15 Q. **[458]** Mais on s'entend que dans ce document-là, il
16 n'y a pas de cachette au sous-ministre, il est
17 clairement établi qu'on va faire les murs M5, M9,
18 M11 dans le cadre du contrat numéro 2 même s'ils
19 étaient pas prévus. Il y a pas de cachette à
20 personne là-dedans?

21 R. Non.

22 Q. **[459]** Tout ça est transparent, le sous-ministre est
23 informé de ce qui s'est fait ou de ce qui doit se
24 faire.

25 R. D'ailleurs c'est ce qui caractérise toutes les

1 malversations qu'on a pu voir, c'est toujours
2 transparent.

3 Q. **[460]** Mais dans ce cas-ci, le ministre est très
4 bien informé de ce qu'a fait la DT?

5 R. Oui.

6 Q. **[461]** Bon. Et vous est-ce que vous y voyez à
7 première vue, puis vous nous dites que d'un point
8 de vue administratif, là ça semble pas poser de
9 problème, mais à première vue la DT ne semble pas
10 vouloir faire de cachette...

11 R. Non.

12 Q. **[462]** ... ou d'en passer une au sous-ministre?

13 R. Non.

14 Q. **[463]** D'aucune façon.

15 R. Non.

16 Q. **[464]** Alors, dans votre premier... dans votre...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Vous me permettez...

19 Me BENOÎT BOUCHER :

20 Oui, bien sûr.

21 (14:14:00)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[465]** ... juste une question, s'il vous plaît.

24 Qu'est-ce que vous voulez dire quand vous dites que
25 c'est ce qui apparaît d'ailleurs, la transparence

1 fait toujours partie de la malversation? Qu'est-ce
2 que vous voulez dire exactement?

3 R. C'est que dans les cas que je vous ai expliqué,
4 bon, il y a la collusion, il y a aussi les
5 informations privilégiées qui sont données au
6 préalable à l'entrepreneur. Dans ce cas-ci moi
7 j'arrivais à la conclusion que ça en était un cas
8 frappant. Mais d'un point de vue administratif, en
9 termes de justification, tout est là. Là, il y a
10 vraiment eu un... une certaine défaillance dans
11 l'interprétation, là, à l'effet que les murs M5, M9
12 et M11 aient été payés sous la rubrique des murs
13 M6, mais ce n'est pas ça qui est l'élément
14 prédominant de mon rapport. L'élément prédominant
15 de mon rapport étant de prouver aux autorités du
16 Ministère que c'était un très beau cas où il y a
17 des informations privilégiées qui ont circulé au
18 préalable puis que le prix soumissionné pour les
19 murs de soutènement était exagéré sachant à
20 l'avance que les quantités étaient pour plus que
21 doubler. Mais... mais dans mon rapport c'est sûr
22 que je fais des références à des règles
23 administratives, puis... mais ce n'était pas le
24 but.

25

1 Me BENOÎT BOUCHER :

2 Q. **[466]** Mais pour en venir à la conclusion à laquelle
3 vous en venez concernant la collusion, la
4 corruption, il fallait pour vous savoir ce que vous
5 saviez là, ce que vous aviez appris...

6 R. Oui, oui, oui.

7 Q. **[467]** ... dans le cadre des affaires de Laval et
8 des informations que vous avait données votre
9 informateur.

10 R. Et les gens qui ont eu à justifier ces
11 dépassements-là j'en ai la quasi certitude qu'ils
12 n'avaient pas ça en tête eux, eux avaient des
13 informations qui leur étaient transmises par un
14 tiers partie qui était les firmes de génie-conseil
15 puis ils travaillaient avec ça pour justifier la
16 décision de la direction territoriale qui a été de
17 payer ces travaux-là.

18 Q. **[468]** Quand vous nous parlez des gens qui devaient
19 traiter cette réflexion-là que vous aviez, qui ont
20 traité en fait ces documents-là, vous nous parlez
21 des gens de la direction territoriale?

22 R. Dont monsieur Paquette.

23 Q. **[469]** Monsieur Paquette, monsieur Fournier?

24 R. Exact.

25 Q. **[470]** Et enfin, je m'arrête là parce que je ne sais

1 pas qui les a traités au-dessus d'eux. Mais pour
2 vous il apparaît évident que monsieur Paquette ou
3 monsieur Fournier ne possédait pas les informations
4 que vous possédiez qui leur auraient permis, à ce
5 moment-là, de faire la même analyse que celle que
6 vous faisiez.

7 R. Exactement.

8 Q. **[471]** J'aimerais voir la pièce 1616, s'il vous
9 plaît. On va aller plus bas. Vous, vous aviez déjà
10 transmis certaines informations à la direction
11 territoriale suite au document qu'on a vu 1614 au
12 mois de février. Au mois de mars vous avez fait vos
13 premiers commentaires et la procureure tantôt vous
14 suggérait que par enchantement semble-t-il on avait
15 modifié les quantités supplémentaires pour qu'elles
16 deviennent des avenants. Est-ce qu'on ne doit pas
17 plutôt comprendre que les gens se sont rendus dans
18 une certaine mesure à vos arguments et comme vous
19 suggériez que ce devait être autorisé par le sous-
20 ministre, ils se sont pliés à votre demande et ils
21 ont fait un nouveau CA pour que ce soit rendu
22 conforme à ce que vous souhaitiez?

23 R. Je crois, je le savais pas à l'époque, mais à ce
24 que je vois oui, c'est ce qui est arrivé.

25 Q. **[472]** C'est exact. Alors, vous agréez à ma

1 suggestion qu'ils se sont rendus finalement à vos
2 commentaires...

3 R. Absolument.

4 Q. **[473]** ... pour faire le document du mois d'avril
5 dans lequel finalement ils demandent l'autorisation
6 au sous-ministre. Et compte tenu des informations
7 que vous aviez vous étiez toujours en désaccord
8 pour que le sous-ministre le signe et on connaît la
9 suite de l'histoire. Ça va. Je n'ai pas d'autres
10 questions. Je vous remercie.

11 LA GREFFIÈRE :

12 Maître Boucher, est-ce que vous déposez la pièce,
13 l'onglet 11?

14 Me BENOÎT BOUCHER :

15 Oui, s'il vous plaît.

16 LA GREFFIÈRE :

17 Alors, ça sera 143P-1646.

18

19 143P-1646 : Extrait d'un instrument technique 11-1
20 (2002), pages 1 et 6

21

22 Me SONIA LeBEL :

23 Est-ce que vous me permettez peut-être une
24 rectification suite aux questions de mon confrère,
25 Madame la Présidente?

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Tout à fait.

3 RÉINTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL :

4 Q. **[474]** Le document qu'on vient de vous montrer, on a
5 fait l'exercice ensemble, Monsieur Beaudry, le
6 document que mon confrère vient de vous exhiber est
7 du neuf (9) avril deux mille trois (2003). Votre
8 rapport est du trente et un (31) juillet deux mille
9 trois (2003) et vous avez témoigné ce matin à
10 l'effet que vous aviez parlé à personne dans ce
11 dossier-là. Donc, on ne peut pas s'être rangé à
12 votre suggestion le neuf (9) avril deux mille trois
13 (2003), trois mois avant que votre suggestion
14 arrive, là, en juillet?

15 R. Donc, j'ai formulé ma réponse comme si l'ajustement
16 était arrivé après.

17 Q. **[475]** Bien, vous avez formulé votre réponse comme
18 si le document que mon confrère vient de vous
19 exhiber était arrivé après votre rapport. Le
20 document... il y a deux documents, en février, il y
21 a un premier CO où on parle de dépassement de
22 quantités. En avril, il y en a un deuxième où on
23 a... où la notion de quantités, là, de dépassement
24 de quantités est évacuée et c'est en juillet que
25 votre rapport arrive. Et vous m'avez bien dit ce

1 matin - à moins que ce soit inexact - que vous
2 n'aviez pas discuté de ce dossier-là avec personne
3 avant la production de votre rapport ou votre
4 demande... ou bien votre demande de précisions le
5 neuf (9) mai.

6 R. Le... non, j'ai peut-être mal saisi quelque chose,
7 là. C'est que, moi, les seuls documents qui ont
8 transité sur mon bureau, c'est la demande qui m'est
9 arrivée pour analyse au mois de mars, on a dit.

10 Q. **[476]** Hum, hum.

11 R. J'ai... j'ai demandé une...

12 Q. **[477]** Une... des...

13 R. ... des renseignements...

14 Q. **[478]** ... au mois de mai.

15 R. ... supplémentaires au mois de mai et j'ai rédigé
16 mon rapport final au mois de juillet, lorsque j'ai
17 eu l'ensemble des informations.

18 Q. **[479]** Et à part la demande de renseignements
19 supplémentaires le neuf (9) mai, vous n'avez pas
20 fait de demande ou de commentaire...

21 R. Non, non, non, non.

22 Q. **[480]** ... à qui que ce soit. Donc, s'il y a une
23 modification entre le mois de février et le mois
24 d'avril, elle ne provient pas de vos... de votre
25 examen.

1 R. Non.

2 Q. **[481]** Parfait.

3 R. Mais, je sais qu'après... je pensais que c'était un
4 document qui était arrivé après coup, là...

5 Q. **[482]** Non.

6 R. ... pour la signature de monsieur...

7 Q. **[483]** Il est arrivé au mois d'avril.

8 R. Je m'excuse.

9 Q. **[484]** C'est simplement pour être clair qu'on parle
10 des mêmes dates, là.

11 R. Oui, oui. O.K.

12 Q. **[485]** Et peut-être que vous étiez... vous vous
13 étiez trompé ce matin. Je pense que ça termine
14 cette fois-ci.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Je veux juste pour compléter, le document qui est
17 arrivé après coup, c'est bien le document qui est
18 déposé 1637 du vingt-six (26) novembre deux mille
19 trois (2003).

20 Me SONIA LeBEL :

21 Oui, qu'il n'a pas vu.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Bon.

24 Me SONIA LeBEL :

25 Effectivement

1 R. C'est ça.

2 (14:20:35)

3 Me BENOIT BOUCHER :

4 Je pensais avoir été bien clair en demandant au
5 témoin s'il avait fait ses commentaires écrits au
6 mois de mars et je pense que le témoin a répondu
7 que « oui », dans sa lettre dans laquelle il
8 demandait... dans laquelle il demandait des
9 renseignements supplémentaires. Et je lui ai
10 demandé - puis je ne pense pas avoir été... avoir
11 fait des cachettes avec le témoin...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Écoutez...

14 Me SONIA LeBEL :

15 Bien...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 ... le témoin est là, là.

18 Me BENOIT BOUCHER :

19 Je lui ai demandé s'il avait déjà fait valoir à ses
20 supérieurs, là, le fait qu'il avait une opinion
21 différente. Enfin, vous en jugerez.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[486]** Non, non, mais...

24 Me SONIA LeBEL :

25 C'est parce que...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[487]** ... vous êtes là, là. Êtes-vous capable de
3 nous donner exactement ce qui s'est passé?

4 R. La...

5 Q. **[488]** Avec les dates, vous avez des documents, là,
6 qui sont là, qui sont à l'appui de... de...

7 Me SONIA LeBEL :

8 Q. **[489]** Pour vous situer, là...

9 R. Oui.

10 Q. **[490]** ... votre demande de renseignements
11 supplémentaires à l'annexe A de votre document date
12 du neuf (9) mai deux mille trois (2003). Votre
13 rapport date du trente et un (31) juillet deux
14 mille trois (2003), c'est ça, trente et un (31)
15 juillet...

16 R. Oui.

17 Q. **[491]** ... deux mille trois (2003). Les CO auxquels
18 mon collègue a fait référence, les demandes
19 d'autorisation ministérielles, il y en a une du
20 trois (3) février deux mille trois (2003), il y en
21 a une du mois d'avril deux mille trois (2003).
22 Alors, s'il y a des modifications entre ces deux
23 dates-là, elles ne peuvent pas provenir de votre
24 examen parce que vous avez dit ce matin - et vous
25 me corrigerez si je me trompe - que outre votre

1 demande d'informations supplémentaires au mois de
2 mai deux mille trois (2003), vous n'aviez pas eu
3 aucune autre communication...

4 R. Non.

5 Q. **[492]** ... avec les gens de la direction
6 territoriale.

7 R. Ça, j'en suis certain.

8 Q. **[493]** Est-ce que, ça, c'est exact?

9 R. C'est exact en tout point.

10 Q. **[494]** Parfait. Et là on est clair dans les dates.

11 R. Oui.

12 Q. **[495]** Parfait.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[496]** Bon. Avez-vous quelque chose à ajouter?

15 R. Ça fait onze (11) ans tout de même, là, mais...

16 Q. **[497]** Avez-vous quelque chose à ajouter?

17 R. Oui. Si vous permettez, j'ai... très très
18 brièvement. Justement, comme ça fait onze (11) ans
19 que... que je travaille sur ce dossier, j'aimerais
20 vous formuler quelques commentaires, là, si vous me
21 permettez. Oui?

22 Q. **[498]** Bien, je ne sais pas ce que vous allez dire,
23 là.

24 R. Ah! Tout simplement, c'est que je voulais
25 mentionner qu'il me semble clair que les pistes de

1 solution passent par une fonction publique forte,
2 efficace et transparente dans ses gestes. Il
3 existe, et c'est normal, un lobby important des
4 entrepreneurs et du génie-conseil, mais il ne doit
5 plus être le puissant « establishment » que nous
6 avons connu et donc certains membres étaient
7 devenus presque des intouchables pour les
8 gestionnaires de l'État.

9 Me SONIA LeBEL :

10 Q. **[499]** C'est un peu ce que vous avez expliqué ce
11 matin.

12 R. Exactement. Madame la Présidente, aussi, j'aimerais
13 rétablir ce qui m'apparaît comme une généralisation
14 injustifiée. Plusieurs ingénieurs sont venus
15 exprimés leurs regrets et leur culpabilité face aux
16 malversations auxquelles ils ont participé. J'ai la
17 conviction qu'ils sont l'exception, que ce soit au
18 gouvernement ou dans les firmes de génie-conseil.
19 Un ou deux individus peuvent ruiner la réputation
20 d'une organisation. Vous comprenez que ces
21 commentaires appellent aux citoyens afin de garder
22 un jugement critique et éclairé face à toutes ces
23 révélations. Ces ingénieurs en carence de jugement
24 ne représentent qu'une infime partie de la
25 profession d'ingénieur.

1 En terminant, merci à celui qui fut
2 l'amorce de toutes ces révélations publiques et de
3 tous les changements qui en découleront. Sans
4 exagérer, mon informateur a risqué sa vie, sa santé
5 à cette cause, nous lui devons beaucoup. Et merci
6 aussi à ma conjointe qui, pendant plus d'une
7 dizaine d'années, a supporté mes angoisses et mes
8 soubresauts d'exaspération. Merci.

9 Q. [500] Merci, Monsieur Beaudry.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. [501] Merci beaucoup, Monsieur.

12

13 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

14

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Maître Lebel.

17 Me SONIA LeBEL :

18 Alors, on a un prochain témoin. Peut-être juste le
19 temps de... d'aller le chercher. Il s'agit de
20 monsieur Beaulieu. Ah! Il est dans la salle, c'est
21 vrai, j'avais oublié. Monsieur Jean-Paul Beaulieu
22 qui est assis ici...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait.

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 ... qui était sous-ministre également aux
3 Transports.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Parfait. Bonjour, Monsieur Beaulieu.

6 M. JEAN-PAUL BEAULIEU :

7 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
8 Commissaire.

9 LA GREFFIÈRE :

10 Je vais vous assermenter.

11

12

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce cinquième (5e)
2 jour du mois de mai,

3

4 A COMPARU :

5

6 JEAN-PAUL BEAULIEU, administrateur de sociétés à la
7 retraite, ex-sous-ministre à la retraite

8

9 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

10

11 INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL :

12 Q. **[502]** Bonjour, Monsieur Beaulieu.

13 R. Bonjour.

14 Q. **[503]** Alors une des raisons principales de votre
15 présence ici cet après-midi avec nous devant la
16 Commission est pour parler un peu du dossier du
17 rond-point l'Acadie et de votre rôle de sous-
18 ministre aux Transports à l'époque qui nous
19 intéresse, aux alentours de deux mille deux-deux
20 mille trois (2002-2003). Mais peut-être pour vous
21 situer un peu, on va peut-être faire un petit peu
22 ensemble votre... votre parcours professionnel,
23 Monsieur Beaulieu. Donc, vous avez obtenu un
24 diplôme de deuxième année en mil neuf cent
25 soixante-huit (1968). Je vous laisse aller.

1 R. Bon, bien si vous me permettez, Madame la
2 Présidente, je suis diplômé du Collège militaire de
3 Kingston après avoir passé un trois ans au Collège
4 militaire de Saint-Jean et j'ai un diplôme de génie
5 chimique option nucléaire de Kingston. Et j'ai fait
6 quatre années de service obligatoire, parce que
7 c'était une bourse d'études, dans les Forces
8 Armées. J'ai quitté et je suis entré au Conseil du
9 trésor du Québec à l'automne mil neuf cent
10 soixante-quatorze (1974) pour huit années où j'ai
11 progressé comme professionnel jusqu'à cadre
12 supérieur. Ensuite, j'ai été nommé sous-ministre
13 adjoint pour... dans le domaine de l'habitation
14 pour le projet Corvée-Habitation donc, j'ai été
15 sous-ministre adjoint ou vice-président à la
16 Société d'habitation du Québec de quatre-vingt-deux
17 (82) à quatre-vingt-huit (88). De quatre-vingt-huit
18 (88) à quatre-vingt-douze (92), j'ai été sous-
19 ministre adjoint au ministère du Revenu pour la
20 négociation de la gestion de la TPS par le Québec,
21 la TPS étant la taxe fédérale des produits et
22 services qui a été gérée par le Québec. En quatre-
23 vingt-douze (92), suite à un appel de monsieur
24 Claude Ryan, j'ai accédé au poste de président de
25 la Société d'habitation du Québec. J'ai été nommé

1 par le gouvernement pour les... de quatre-vingt-
2 douze (92) à quatre-vingt-dix-sept (97). De quatre-
3 vingt-dix-sept (97) à deux mille un (2001), j'ai
4 été sous-ministre en titre des Ressources
5 naturelles, donc quatre années. J'insiste sur les
6 périodes parce que je le dirai plus tard dans mes
7 recommandations. De deux mille un (2001) à deux
8 mille trois (2003), donc pour à peu près deux ans
9 et trois mois, j'étais sous-ministre des
10 Transports, on y reviendra plus tard. De deux mille
11 trois (2003) à deux mille six (2006), sous-ministre
12 du Travail, en particulier pour la modification du
13 Code du travail et aussi l'intimidation sur les
14 chantiers de construction.

15 Q. **[504]** Merci beaucoup, Monsieur.

16 R. J'irai pas trop... trop loin.

17 Q. **[505]** Non, c'est ça, on est passé un peu vite sur
18 le début puis je souris parce qu'on en avait parlé
19 ensemble au départ...

20 R. Oui.

21 Q. **[506]** ... puis vous vouliez insister sur votre...
22 votre formation de génie en option nucléaire, ça
23 fait que c'est pour ça que j'ai un peu souri, je
24 savais ce qui s'en venait.

25 R. Ça va être complété bientôt, si vous me permettez.

1 Q. **[507]** Ça fait qu'allez-y, allez-y.

2 R. Donc, après le ministère du Travail, je...

3 (14:27:14)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[508]** Vous pouvez prendre votre souffle.

6 Me SONIA LeBEL :

7 Bien c'est ce que j'allais dire.

8 R. Oui, oui.

9 Q. **[509]** C'est ce que j'allais vous dire, Monsieur
10 Beaulieu, vous pouvez prendre le temps de respirer
11 entre chaque période.

12 R. Vous savez, c'est pas à tous les jours qu'on passe
13 devant une commission d'enquête.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[510]** Non, mais vous pouvez quand même...

16 R. Oui, oui. Mais il faut me connaître pour ça. Ça
17 fait que... c'est ça.

18 Me SONIA LeBEL :

19 Q. **[511]** On en avait un petit peu discuté, c'est peut-
20 être d'où...

21 R. Donc, après le ministère du Travail, je suis allé
22 comme sous-ministre en titre aux Affaires
23 municipales, presque trois ans et demi. Et la
24 dernière année de ma carrière comme haut
25 fonctionnaire, je l'ai... j'ai été assigné comme

1 administrateur d'État au ministère du Conseil
2 exécutif de l'été deux mille neuf (2009) à l'été
3 deux mille dix (2010). Et depuis ce temps, j'occupe
4 des fonctions d'administrateur de sociétés et aussi
5 j'obtiens des mandats du réseau d'experts conseils
6 stratégiques de l'ENAP, notamment des mandats...
7 quatre mandats du Vérificateur général comme
8 aviseur conseil. J'ai un petit mandat pour des
9 autochtones. Et c'est à peu près tout, à part de
10 faire du sport et de m'occuper de mes petits-
11 enfants.

12 Q. **[512]** Alors monsieur Beaulieu, peut-être juste pour
13 résumer un peu, depuis mil neuf cent soixante-
14 quatorze (1974), si je comprends bien, vous
15 travaillez pas mal au sein du gouvernement dans
16 différentes fonctions.

17 R. Exact.

18 Q. **[513]** O.K. Donc, vous êtes quelqu'un qui êtes bien
19 au fait de l'appareil gouvernemental et de la façon
20 dont il fonctionne, ses subtilités, ses... ses
21 particularités, si on veut?

22 R. D'accord.

23 Q. **[514]** D'accord oui?

24 R. Oui, oui, excusez, entièrement d'accord.

25 Q. **[515]** Vous êtes, donc, on le dit à la base,

1 ingénieur de formation. Est-ce que vous avez déjà
2 travaillé à titre d'ingénieur sur le terrain? Pas
3 longtemps?

4 R. Jamais. Jamais comme ingénieur comme tel.

5 D'ailleurs, même si j'ai occupé des fonctions en
6 génie, j'ai été membre de l'Ordre des ingénieur
7 jusqu'à tout récemment parce que j'ai soixante-cinq
8 (65) ans, j'ai demandé un retrait du tableau de
9 l'Ordre, mais j'ai jamais été à du travailleur
10 d'ingénieur spécifique, là, comme signer
11 « ingénieur » sur des contrats ou autre, là. C'est
12 uniquement des fonctions de gestion depuis que j'ai
13 quitté les Forces Armées canadiennes.

14 Q. **[516]** Donc, rapidement, comme je disais, en... dès
15 mil neuf cent soixante-quatorze (1974), bon, vous
16 avez obtenu votre diplôme en mil neuf cent
17 soixante-huit (1968), là, en génie chimique?

18 R. En soixante-dix (70).

19 Q. **[517]** En soixante-dix (70), pardon. Et rapidement,
20 en soixante-quatorze (74), vous êtes entré au sein
21 du gouvernement dans différentes fonctions?

22 R. Exact.

23 Q. **[518]** Les fonctions qui vont nous concerner plus
24 particulièrement au moment de votre témoignage cet
25 après-midi, c'est votre fonction entre deux mille

1 un (2001) et deux mille trois (2003) de sous-
2 ministre au ministère des Transports. C'est exact?

3 R. Exact.

4 Q. **[519]** Vous m'avez expliqué, parce qu'on s'est déjà
5 parlé auparavant, puis c'est un petit peu la raison
6 pour laquelle je souriais au début de l'entrevue
7 que bon, vous aviez occupé différentes fonctions
8 dans différents ministères et c'est un peu ce que
9 vous avez aimé pour... au sein du gouvernement,
10 être capable d'avoir une certaine diversité. C'est
11 exact?

12 R. C'est exact.

13 Q. **[520]** O.K. En règle générale, vous restiez en poste
14 environ de trois à quatre ans?

15 R. Exact.

16 Q. **[521]** Pour ce qui est particulièrement au ministère
17 des Transports, vous êtes resté environ deux ans,
18 deux ans et demi, en poste?

19 R. Deux ans et trois mois.

20 Q. **[522]** Deux ans et trois mois, parfait. On a produit
21 un organigramme ce matin, je pense que c'est à
22 l'onglet 2 du document de monsieur Beaudry ce
23 matin, Madame Blanchette, qui démontrait qu'à
24 l'époque du dossier qui nous concerne plus
25 particulièrement et des événements sur lesquels

1 monsieur Beaudry a témoigné, vous étiez le sous-
2 ministre à ce moment-là au ministère des
3 Transports. Qui était votre... bien on voit
4 monsieur Ménard comme ministre des Transports, mais
5 vous avez eu un autre ministre avant ça, je pense?

6 R. Oui, monsieur Chevrette avait démissionné à la fin
7 de janvier deux mille deux (2002). Je suis arrivé à
8 l'été, le dix-huit (18) juin deux mille un (2001)
9 et puis l'organigramme est... probablement c'est
10 pour montrer le rôle important qu'avait François
11 Beaudry auprès de moi comme conseiller spécial au
12 niveau technique et puis... parce qu'il relevait
13 administrativement de Gilles Roussy.

14 Q. **[523]** O.K. Donc, on devrait avoir la base sous
15 Gille Roussy...

16 R. Mais...

17 Q. **[524]** ... mais si je comprends bien...

18 R. ... mais quand il y a des pointillés dans les
19 organigrammes, souvent, parce que l'organigramme de
20 mon organisation je sais pas si l'initial
21 m'appartient est en bas, là, mais habituellement,
22 on les initiale tous nos organigrammes comme sous-
23 ministre. C'est pour montrer le rôle important
24 qu'avait François Beaudry au niveau du conseil
25 technique auprès de moi.

1 Q. **[525]** Mais au niveau administratif, je comprends
2 que son supérieur immédiat était monsieur Roussy?

3 R. Son supérieur immédiat était Gilles Roussy.

4 Q. **[526]** Était Gilles Roussy. Je comprends que, dans
5 vos relations et la façon dont vous fonctionniez,
6 vous, à titre de sous-ministre, vous étiez quand
7 même assez en contact fréquent avec monsieur
8 Beaudry?

9 R. Très fréquent.

10 Q. **[527]** Et vous ne passiez pas nécessairement par
11 monsieur Roussy pour faire valoir vos directives ou
12 pour prendre vos informations auprès de monsieur
13 Beaudry?

14 R. Surtout pour les dossiers qui concernaient François
15 Beaudry et moi, et on va en parler tout à l'heure.

16 Q. **[528]** O.K. Donc, vous avez progressé par la suite
17 au sein du Ministère. Et vous avez pris votre
18 retraite en deux mille dix (2010), c'est exact?

19 R. C'est ça.

20 Q. **[529]** Vous avez quitté le ministère des Transports
21 en deux mille trois (2003). Vous n'êtes pas
22 retourné au ministère des Transports par la suite?

23 R. Non.

24 Q. **[530]** Non. O.K. Parfait. On va peut-être aller au
25 sujet qui nous intéresse plus particulièrement et

1 qui est la raison de votre présence cet après-midi.
2 Avant d'entrer plus précisément dans ce que
3 monsieur Beaudry vous a dit. Monsieur Gagné a
4 témoigné à l'effet, quand on lui a posé la question
5 sur les rumeurs de collusion dans les contrats du
6 MTQ, il a, bon, il a témoigné à l'effet que, il
7 dit :

8 Je vais vous dire franchement ce que
9 j'en pense, c'est de l'angélisme de
10 penser que le ministère des Transports
11 pouvait se démerder seul avec un
12 problème comme celui-là, et je
13 m'explique. D'abord, quand on arrive
14 sous-ministre des Transports puis
15 quand on travaille au ministère des
16 Transports, on se lève pas le matin
17 nécessairement avec l'idée d'attraper
18 des bandits. On collabore le plus
19 possible, mais on a tellement de
20 travail, notre mandat premier c'est
21 d'assurer que les routes du Québec,
22 les infrastructures sont en bonne
23 condition.

24 Est-ce que vous aviez, vous, avant même de parler
25 avec monsieur Beaudry, parce qu'on connaît les

1 informations qu'il vous a données, vous allez
2 pouvoir nous donner votre point de vue là-dessus,
3 en tout cas ce que vous avez reçu comme
4 informations, quand vous avez pris le poste en deux
5 mille un (2001), est-ce que vous étiez au courant
6 de ces possibilités de collusion au sein du
7 ministère des Transports ou dans les contrats du
8 ministère des Transports?

9 R. Pas du tout.

10 Q. **[531]** Pas du tout?

11 R. J'étais sous-ministre des Ressources naturelles. Et
12 j'avais plein ma journée à m'occuper des ressources
13 naturelles. Je n'avais pas d'indication. Personne
14 m'avait sensibilisé à cela, au-delà de ce qu'on
15 peut voir dans les journaux. À un moment donné, il
16 y a eu de la collusion à Québec, mais c'était plus
17 dans le domaine municipal. Ces choses-là. Mais pas
18 nécessairement directement.

19 Q. **[532]** Donc, au-delà des informations dont on va
20 discuter qui vous provenaient de monsieur Beaudry,
21 à votre arrivée en poste au sein du ministère des
22 Transports en deux mille un (2001), vous n'aviez
23 aucune idée, aucune information, même aucune rumeur
24 pouvant signifier qu'il y avait de la collusion
25 dans les contrats du ministère des Transports?

1 R. Aucune.

2 Q. **[533]** O.K. Donc, quand monsieur Beaudry vous
3 approche au printemps deux mille trois (2003) pour
4 discuter de ça avec vous, c'est la première
5 nouvelle, la première fois que vous en entendez
6 parler.

7 R. C'est exact.

8 Q. **[534]** Qu'est-ce que monsieur Beaudry vous rapporte
9 selon votre souvenir? Je comprends qu'il a
10 témoigné, mais, moi, je veux avoir votre angle à
11 vous.

12 R. Bon. Ce que je me rappelle, c'est fin deux mille
13 deux (2002), début deux mille trois (2003), je n'ai
14 pas les dates précises, évidemment dans un cercle
15 très restreint, donc François Beaudry, moi-même,
16 son informateur et puis monsieur Roussy, il y avait
17 des discussions, mais les preuves n'étant pas
18 acquises, dans le fond, les gens attendaient des
19 preuves particulières. Donc, je décode des propos
20 de mes collègues immédiats, donc Gilles Roussy.
21 Pour que je puisse demander une enquête là-dessus,
22 ça prenait des preuves solides, d'où...

23 Q. **[535]** Ça, c'est l'objet de vos discussions avec
24 monsieur Beaudry à l'époque?

25 R. Oui, oui, c'est ça.

1 Q. **[536]** Mais qu'est-ce qu'il vous transmet grosso
2 modo comme informations au départ, monsieur
3 Beaudry? Il vous parle de quoi?

4 R. C'est-à-dire que, avec toute la franchise qu'on lui
5 connaît, il me dit qu'il a un informateur. Puis,
6 moi, je fais confiance aux gens. Et puis j'avais
7 une très grande confiance, et j'ai toujours une
8 très grande confiance en François Beaudry. Il
9 m'indique qu'il a un informateur qui lui dit qu'il
10 y a de la collusion dans l'industrie de la
11 construction, pas seulement dans le domaine du
12 milieu municipal. Donc, par définition, avec tout
13 ce qui s'est déroulé dans les jours qui ont suivi,
14 puis qu'on a colligé les preuves, bien, tout s'est
15 enclenché rapidement, très rapidement.

16 Q. **[537]** Est-ce qu'il vous parle particulièrement des
17 villes de Laval et de Montréal à cette époque-là?

18 R. C'est-à-dire que j'ai compris...

19 Q. **[538]** À vous là?

20 R. Non. J'ai compris que c'était de façon... Bien,
21 évidemment, c'est le grand territoire de Montréal,
22 mais aussi que ça pouvait s'étendre à tout ce qu'on
23 peut appeler grands contrats publics
24 d'infrastructures.

25 Q. **[539]** Qui pouvaient concernés donc le ministère des

1 Transports par définition.

2 R. Ça va de soi.

3 Q. **[540]** Ça va de soi.

4 R. Ça allait de soi pour moi.

5 Q. **[541]** Ça allait de soi. Est-ce que monsieur
6 Beaudry, je ne vous demande pas de révéler ou non
7 son nom, mais est-ce que monsieur Beaudry vous a
8 fait part de qui était son informateur à l'époque?

9 R. Du tout, du tout, du tout. Et je n'ai pas demandé
10 pour la simple protection de la personne. Je n'ai
11 jamais demandé. Et je ne veux pas le savoir non
12 plus.

13 Q. **[542]** Donc, vous n'avez jamais su...

14 R. Non.

15 Q. **[543]** ... même à ce jour qui était cette personne?

16 R. Non.

17 Q. **[544]** Les informations donc vous provenaient de
18 monsieur Beaudry?

19 R. Exact.

20 Q. **[545]** Je comprends qu'il vous explique qu'il y a de
21 la collusion, bon, à Montréal, à Laval. Vous
22 comprenez également que ça peut toucher les grands
23 contrats publics d'infrastructures, donc notamment
24 ça va de soi...

25 R. Le Transport.

1 Q. **[546]** ... les contrats du Transport. Et à ce
2 moment-là, si je comprends bien, votre premier
3 réflexe, c'est de dire, bien, ça nous prend de la
4 preuve. C'est ça?

5 R. C'est ça. C'est, ensemble, on a convenu que la
6 seule façon de faire débloquer rapidement ce
7 dossier-là, ça nous prenait une preuve minimale
8 pour enclencher le processus avec les policiers.

9 Q. **[547]** Ça, ça a été transmis à monsieur Beaudry
10 cette demande-là?

11 R. C'est collectif. Donc c'est nous trois, on a
12 convenu que ça prenait des preuves. Peut-être
13 qu'ils en ont discuté ensemble, puis qu'ils m'ont
14 soumis les preuves après. Mais ce que je me
15 rappelle, à mon souvenir, là, c'est que ça allait
16 de soi entre nous que, pour déranger la Sûreté du
17 Québec pour un dossier aussi important, ça prenait
18 un minimum de preuves pour que les enquêteurs
19 commencent.

20 Q. **[548]** O.K. Parfait. Quand vous dites « nous
21 trois », vous parlez de monsieur Roussy également?

22 R. Roussy, monsieur Beaudry et moi-même.

23 Q. **[549]** O.K. Et à ce moment-là, est-ce qu'il y a
24 autre personne dans le Ministère ou dans votre
25 entourage immédiat, dans votre bureau, le bureau du

1 sous-ministre, qui est au courant de ces
2 informations-là à part vous et monsieur Roussy?

3 R. J'ai...

4 Q. **[550]** À ce moment-là.

5 R. Bon, j'avais un adjoint en qui j'avais beaucoup de
6 respect et tout ça, j'avais monsieur Jacques
7 Desmarais qui était un confident. Donc, ma
8 secrétaire immédiate évidemment, ce sont, j'appelle
9 ça dans le jargon, on appelait ça des tombes. Donc,
10 c'est des gens qui gardent le secret d'état. Donc,
11 c'est des gens très près de nous qui, dans le fond,
12 te donnent une réaction instantanée par rapport à
13 un dossier et puis ils ne bougent pas. Ça fait que
14 c'est sûr que ça s'arrête là. Et puis dès qu'on a
15 eu les preuves, bien, là, ça dépend comment vous
16 voulez procéder. Dès que j'ai eu les preuves en
17 main, c'est-à-dire je ne les avais pas avec moi,
18 dès qu'on savait qu'effectivement les fameuses huit
19 soumissions sur dix étaient exactes. Ça a pris
20 quelques minutes ou une heure ou deux.

21 Q. **[551]** À votre niveau à vous, là...

22 R. Oui.

23 Q. **[552]** ... juste pour votre souvenir, combien de
24 temps après cette discussion-là où la première fois
25 où monsieur Beaudry vous informe du fait que le

1 ministère des Transports, pour... les contrats du
2 ministère des Transports pouvaient faire l'objet de
3 collusion, de trucage... de trucage d'offres, est-
4 ce que... combien de temps après est-ce que
5 monsieur Beaudry vous est revenu avec cette preuve-
6 là?

7 R. C'est assez rapide.

8 Q. **[553]** Assez rapide?

9 R. Ça doit être quelques jours, je ne sais pas le
10 nombre de jours. Ça prenait, je savais qu'il y
11 avait quelque chose, là, donc, dans l'attente...

12 Q. **[554]** Est-ce que vous vous souvenez quelle preuve
13 il vous a rapporté? Madame Blanchette, à l'onglet
14 2, s'il vous plaît du cahier de monsieur Beaulieu,
15 la pièce que nous avons produit ce matin avec
16 monsieur Beaudry?

17 R. Oui. Je ne me rappelle pas d'avoir...

18 Q. **[555]** Qui est le document...

19 R. ... vu ces documents-là, mais probablement qu'ils
20 me les ont montrés.

21 Q. **[556]** O.K. Mais vous ne vous souvenez pas d'avoir
22 vu le document manuscrit de monsieur Beaudry?

23 R. Non, mais...

24 Q. **[557]** Le document précédent, Madame Blanchette.

25 R. Vous savez...

1 Q. **[558]** Le document manuscrit de monsieur Beaudry où
2 il a inscrit les informations, ça vous n'avez pas
3 souvenir de ça?

4 R. C'est-à-dire que c'est probablement certain à
5 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) qu'il me l'a
6 montré, mais je ne peux pas jurer aujourd'hui.

7 Q. **[559]** O.K.

8 R. Je ne me souviens pas, mais c'est sûr qu'ils ont dû
9 me les montrer, parce que je sais très bien que ça
10 été mis dans la voûte pour les avocats au ministère
11 des Transports.

12 Q. **[560]** O.K. Vous vous souvenez donc de la
13 démarche...

14 R. Oui, oui.

15 Q. **[561]** ... du fait qu'on a eu ce document-là la
16 veille?

17 R. Oui, oui.

18 Q. **[562]** Est-ce que vous vous souvenez qu'on vous a
19 informé après comparaison et après avoir obtenu le
20 résultat de l'ouverture des soumissions auprès de
21 la Ville de Laval, est-ce que vous vous souvenez,
22 donc, vous vous souvenez qu'on vous a fait part que
23 ça concordait à quatre-vingt pour cent (80 %), à
24 huit sur dix (10)?

25 R. On m'avait dit huit sur dix (10), c'était

1 impeccable.

2 Q. **[563]** O.K.

3 R. J'ai même su plus tard de monsieur Beaudry après
4 les appels qu'il avait dû faire à son informateur
5 qu'il y avait eu un « switch » d'entrepreneurs,
6 c'est ce qui faisait l'erreur pour les deux... les
7 deux soumissionnaires.

8 Q. **[564]** Donc, monsieur...

9 R. Je l'ai su après parce qu'à partir de ce moment-là
10 j'étais en contact relativement étroit avec
11 François Beaudry pour la suite des événements.

12 Q. **[565]** Donc, vous vous souvenez que par la suite
13 monsieur Beaudry est revenu avec une explication...

14 R. Oui.

15 Q. **[566]** ... pourquoi les deux autres soumissions...

16 R. Oui.

17 Q. **[567]** ... ne semblaient pas avoir suivi le même...
18 le même chemin?

19 R. Oui, mais pas aussi détaillé que j'ai vu ce matin,
20 mais c'était un peu dans ce style-là.

21 Q. **[568]** Mais vous vous souvenez d'avoir eu un retour
22 pourquoi...

23 R. Oui, oui, oui.

24 Q. **[569]** ... il y en avait deux sur dix (10) qui ne
25 fonctionnaient pas?

1 R. Oui, oui.

2 Q. **[570]** O.K. Suite à cet... cet exercice-là et de
3 retour des huit sur dix (10), quelle a été donc
4 votre conclusion, à ce moment-là, vous, Monsieur
5 Beaulieu?

6 R. Je n'ai pas eu de grande conclusion, j'ai appelé
7 mon collègue de la Sûreté du Québec.

8 Q. **[571]** Qui vous avez appelé exactement?

9 R. Florent Gagné directement.

10 Q. **[572]** Donc, vous avez appelé directement monsieur
11 Gagné?

12 R. Bien oui.

13 Q. **[573]** Qu'est-ce que vous lui avez donné comme
14 information à monsieur Gagné, à ce moment-là?

15 R. Je lui ai résumé en quelques minutes seulement que
16 j'avais des preuves hors de tout doute qu'il
17 existait de la collusion dans l'industrie de la
18 construction. Et que j'aimerais avoir un contact à
19 la Sûreté du Québec, je lui ai pas envoyé de
20 document, rien. J'ai dit : « Je veux un contact à
21 la Sûreté du Québec. » Ce que je me rappelle c'est
22 que le contact est venu presque, je sais pas si
23 c'est dans la même journée ou le lendemain, j'ai
24 pas de souvenance précise là-dessus. Je pense que
25 c'était un monsieur Saint-Denis, là, un expert, en

1 tout cas très haut dans la structure à la Sûreté du
2 Québec, qui a pris contact directement avec
3 François Beaudry pour la suite des événements.

4 Q. **[574]** Donc, si je comprends, vous vous logez un
5 appel à monsieur Gagné, qui est le DG de la Sûreté
6 du Québec à l'époque?

7 R. Oui.

8 Q. **[575]** Vous lui faites part des informations et des
9 résultats de l'exercice de, je vais dire de
10 corroboration auquel vous vous êtes livré avec
11 monsieur Beaudry et son informateur?

12 R. C'est exact.

13 Q. **[576]** Et vous demandez à monsieur Gagné de désigner
14 quelqu'un avec lequel monsieur Beaudry va être en
15 contact?

16 R. En qui il avait une confiance extrême.

17 Q. **[577]** En qui il avait confiance extrême. Parfait. À
18 votre niveau à vous est-ce que vous avez eu
19 d'autres échanges avec la Sûreté du Québec...

20 R. Du tout.

21 Q. **[578]** ... vous personnellement?

22 R. Du tout.

23 Q. **[579]** Donc, à partir de ce moment-là, est-ce que je
24 dois comprendre, Monsieur Beaulieu, que monsieur
25 Beaudry a servi de trait d'union entre le ministère

1 et la Sûreté du Québec?

2 R. C'est exact.

3 Q. **[580]** O.K. Et que vous personnellement outre cet
4 appel logé à monsieur Gagné à l'époque, vous n'avez
5 plus ni transmis d'information ni reçu directement
6 d'information de la Sûreté du Québec?

7 R. Rien de la Sûreté.

8 Q. **[581]** Donc, tout passait par monsieur Beaudry...

9 R. C'est exact.

10 Q. **[582]** ... le cas échéant?

11 R. C'est exact.

12 Q. **[583]** D'accord. Je comprends que la Sûreté du
13 Québec par le biais de monsieur Beaudry vous avait
14 demandé également d'être le plus discret possible
15 sur cette... cette enquête-là ou en tout cas sur le
16 fait qu'elle était au courant des informations?

17 R. À ma souvenance, j'ai compris des échanges que j'ai
18 eus avec monsieur Beaudry qu'il serait des plus
19 utiles d'être très discret de façon à ne pas nuire
20 aux enquêteurs et puis plus tard je vous
21 expliquerai avec les conversations que j'ai eues
22 avec monsieur Ménard...

23 Q. **[584]** O.K.

24 R. ... à ce sujet.

25 Q. **[585]** Donc, je comprends que bon on comprend la

1 logique d'une enquête criminelle?

2 R. C'est exact.

3 Q. **[586]** Et comme on enquête sur de la collusion dont
4 pouvait faire l'objet le ministère des Transports,
5 selon les prétentions de l'informateur de monsieur
6 Beaudry à l'époque, je comprends qu'on vous demande
7 de ne pas ébruiter le fait qu'on a transmis ces
8 informations à la Sûreté du Québec, c'est exact?

9 R. C'est exact.

10 Q. **[587]** Et d'être le plus discret possible sur le
11 fait qu'il y a une enquête?

12 R. C'est de ne pas démontrer par nos agissements qu'on
13 savait qu'il existait de la collusion.

14 Q. **[588]** O.K. Avez-vous donné donc de l'information à
15 certaines personnes concernant cette enquête-là?

16 R. Oui.

17 Q. **[589]** O.K. À qui, qui vous avez informé...

18 R. Bon.

19 Q. **[590]** ... de l'existence de cette enquête-là ou de
20 l'existence des prétentions de collusion au sein du
21 Transport?

22 R. La collusion c'était en général, c'était pas
23 nécessairement au Transport. Ce que j'avais comme
24 information c'est dans l'ensemble de l'univers.

25 Q. **[591]** Ça pouvait toucher le Transport?

1 R. Ça pouvait toucher le Transport.

2 Q. **[592]** O.K. Donc, je comprends qu'on vous avait pas
3 informé de contrats précis...

4 R. Non.

5 Q. **[593]** ... qui auraient pu faire l'objet d'un
6 trucage d'offres à ce moment-là?

7 R. Non parce que les soumissions, semble-t-il, d'après
8 les informations que j'avais, c'était plus dans le
9 secteur municipal mais que ça pouvait toucher
10 l'ensemble du secteur public.

11 Q. **[594]** Et l'exemple concret qu'on vous avait fourni
12 touchait Laval?

13 R. C'est exact.

14 Q. **[595]** O.K. Donc on en était...

15 14:43:06

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[596]** Juste une petite minute. Quand vous dites que
18 ça pouvait toucher l'ensemble du secteur public,
19 vous voulez dire quoi?

20 R. C'est-à-dire que la collusion pouvait toucher tous
21 les grands donneurs d'ouvrage du secteur de la
22 construction.

23 Q. **[597]** O.K.

24 R. C'est ça que je voulais dire. C'est, avec une
25 information aussi cruciale sur dix (10)

1 soumissions, tenant compte des propos très
2 confidentiels que j'avais obtenus de François
3 Beaudry avec son informateur, je décodais que ça
4 pouvait s'étendre beaucoup plus loin que le petit
5 territoire juste de Laval.

6 Me SONIA LeBEL :

7 Q. **[598]** O.K. Et comme le ministère des Transports est
8 pas l'unique mais un des principaux (sic) donneurs
9 d'ouvrage en termes de construction au sein du
10 gouvernement, je comprends que c'était... ça allait
11 de soi, ça touchait le transport potentiellement?

12 R. Je vais être plus précis que ça. C'est que le
13 ministère des Transports, dans la fonction
14 publique, je parle pas des réseaux, je parle pas
15 des sociétés d'état, est responsable d'à peu près
16 quarante (40 %) à cinquante pour cent (50 %) des
17 contrats, des contrats au sens global donc ça veut
18 dire que quarante (40 %) à cinquante pour cent
19 (50 %) des contrats de construction sûrement.

20 Q. **[599]** Parfait. Vous avez quand même dû informer
21 certaines personnes de cet état de fait. Qui... à
22 qui vous avez parlé à l'époque?

23 R. J'ai parlé avec monsieur Ménard, monsieur Serge
24 Ménard, très, très près de mon appel à monsieur
25 Gagné, de même que monsieur Denis Dolbec qui est

1 l'actuel directeur de cabinet, je crois, de
2 monsieur Coderre, et monsieur Ménard, et puis si
3 vous me permettez, je vais vous donner sa réaction.
4 Monsieur Ménard se rappelait de l'opération des
5 Hell's Angels, que vous connaissez très bien,
6 Madame la Présidente, et il m'avait dit de prendre
7 notre temps. Il m'avait dit spécifiquement « Prenez
8 le temps qu'il faut pour enquêter sur quelque chose
9 d'aussi important que la collusion. Ça va prendre
10 plusieurs années pour connaître tout le réseau »
11 surtout qu'ils utilisaient de la technologie comme
12 les Blackberry.

13 Et donc, il avait dit « Ça va prendre de la
14 prudence » parce qu'il dit « moi j'ai vécu
15 l'opération avec les Hell's Angels et c'était
16 compliqué mais la vôtre aussi », celle dans
17 laquelle on était embarqués avec la Sûreté du
18 Québec pourrait prendre plus de temps. C'est
19 l'impression qu'il m'a donnée en quatre ou cinq
20 minutes. Après ça, on en a pas reparlé.

21 Q. **[600]** O.K. Mais vous avez mis au courant des
22 informations que vous aviez, tout ça.

23 R. Son chef de cabinet et tout ça.

24 Q. **[601]** Parfait.

25 R. Et, il y en a d'autres.

1 Q. **[602]** Oui, le ministre Marcoux je pense également à
2 qui vous avez parlé?

3 R. Oui, si vous permettez. Donc, tout de suite, parce
4 que j'ai dévoilé la collusion en quelque part au
5 début de février à monsieur Gagné, l'élection du
6 gouvernement en avril deux mille trois (2003).
7 Donc, monsieur Marcoux et son chef de cabinet ont
8 été informés avec la même approche, avec beaucoup
9 de confidentialité puis je leur demandais, à chaque
10 fois, bien parlez-en pas parce qu'on veut permettre
11 aux enquêteurs d'élucider. Donc monsieur Marcoux et
12 monsieur Bastien ont été mis au courant selon le
13 même style.

14 Q. **[603]** Dans la même foulée, là, de votre appel à
15 monsieur Gagné.

16 R. Oui, oui. Dans le même style.

17 Q. **[604]** On est toujours dans la même période, là.

18 R. Exact.

19 Q. **[605]** O.K. En avez-vous parlé également à monsieur
20 Sam Hamad à une certaine époque?

21 R. Ça me dit rien ça.

22 Q. **[606]** Non?

23 R. Ça me dit rien. Ça me dit rien.

24 Q. **[607]** Non. Le DG de la Sûreté du Québec
25 naturellement vous a désigné quelqu'un, vous lui en

1 avez parlé. En avez-vous parlé à quelqu'un d'autre
2 au sein du gouvernement?

3 R. Oui, oui. Les sous-ministres, comme vous savez, ils
4 ont trois patrons. Donc le premier ministre et son
5 entourage immédiat, le secrétaire général et puis
6 le ministre. Donc le ministre était informé. Il me
7 restait à informer le secrétaire général.

8 Q. **[608]** À l'époque, en deux mille un - deux mille
9 trois (2001-2003), il s'agissait de?

10 R. Donc, durant la période où j'ai dénoncé, c'était
11 monsieur Jean Saint-Gelais mais ces gens-là peut-
12 être se rappellent pas parce que ça a pris, ça
13 prend habituellement deux à trois minutes pour
14 expliquer ça à un secrétaire général en lui disant
15 « Tu peux pas en parler parce que ça pourrait nuire
16 à l'enquête ». Bien c'était mon patron, ça fait que
17 là, il fallait que j'en parle et puis j'ai dit
18 « Touche pas à ça. Laisse faire les enquêteurs. »
19 J'ai fait ça avec Jean Saint-Gelais. J'ai fait la
20 même chose un peu plus tard avec monsieur André
21 Dicaire qui était le secrétaire général à partir
22 d'avril deux mille trois (2003)...

23 Q. **[609]** Il a été secrétaire général de deux mille
24 trois (2003) à deux mille six (2006). Je
25 comprends... Est-ce que vous étiez au moment...

1 C'est le moment où vous étiez en poste comme sous-
2 ministre parce que vous avez quitté vers le...

3 R. J'ai quitté à l'automne deux mille trois (2003).

4 Q. **[610]** ... à l'automne deux mille trois (2003).

5 R. Et donc, monsieur Dicaire le sait et puis ça a été
6 très court aussi puis on pourra parler tout à
7 l'heure, lorsque j'ai quitté... On pourra en parler
8 tout à l'heure, là, quand ils ont choisi monsieur
9 Gagné. Et un jour, j'en ai déjà parlé avec monsieur
10 Gérard Bibeau, celui qui a remplacé monsieur
11 Dicaire après son problème, il avait un petit
12 problème de santé à l'été deux mille six (2006).
13 Monsieur Gérard Bibeau, même si j'étais à
14 l'extérieur parce qu'à un moment donné, plus tard
15 dans le temps, il y a eu des pressions pour la
16 création de cette enquête, là, cette commission
17 d'enquête et puis j'ai fait l'objet de consultation
18 de sa part et puis j'avais des recommandations
19 favorables, non pas pour appuyer mais pour, tout
20 simplement pour dire qu'il existait de la
21 collusion. Je lui ai expliqué ça très brièvement
22 puis...

23 Q. **[611]** O.K.

24 R. ... je sais qu'il y avait eu des rencontres
25 ailleurs avec ça.

1 Q. **[612]** Vous souvenez-vous de la réaction de ces
2 gens-là que vous avez avisés que des... Bon,
3 monsieur Ménard, vous nous en avez parlé de sa
4 réaction...

5 R. Oui.

6 Q. **[613]** ... à l'effet que c'est des enquêtes
7 compliquées et longues. Monsieur Saint-Gelais, vous
8 souvenez-vous de sa réaction à l'époque, et
9 monsieur Dicaire?

10 R. Les gens, ils sont toujours, ils sont très, très
11 étonnés mais quand on leur dit « C'est dans les
12 mains de la Sûreté », bien faut laisser les
13 spécialistes enquêter.

14 Q. **[614]** Mais au niveau du fait que le ministère des
15 Transports pouvait potentiellement faire l'objet de
16 trucage d'offres, est-ce que vous... ils ont eu
17 l'air surpris? Quelle était leur réaction à
18 l'époque, est-ce que vous vous en souvenez?

19 R. C'est une réaction, c'est-à-dire de, sachant que
20 c'était dans les mains de la Sûreté du Québec, les
21 gens, bien ils font un étonnement de court. Tu peux
22 pas rester impassible. Mais après ça, ils disent
23 bien au moins c'est dans les mains de la Sûreté et
24 il y a des experts là-dedans parce que la
25 collusion, c'est compliqué ça là, là. C'est... Des

1 enquêtes criminelles, moi, je suis pas capable de
2 faire ça. Je peux l'initier mais je peux pas faire
3 la suite. Donc, c'est une réaction dire « Bon, bien
4 ils sont déçus, mais ils disent bon bien c'est dans
5 les mains de la Sûreté, on va attendre qu'ils nous
6 produisent des opérations là-dessus. »

7 Q. **[615]** Parfait. Les sous-ministres qui vous ont
8 suivi par la suite, naturellement on le sait,
9 monsieur Gagné est venu témoigner, monsieur Gagné,
10 par définition était au courant.

11 R. Oui.

12 Q. **[616]** Vous l'avez avisé quand il était DG de la
13 Sûreté du Québec. Par la suite, Denis Jean lui a
14 succédé. Est-ce que vous avez parlé, vous, à
15 monsieur Jean? Deux mille six/deux-mille neuf
16 (2006/2009) ?

17 R. J'ai eu une rencontre lors de sa nomination pour
18 lui dire que... je me rappelle pas si je lui ai dit
19 que c'était une enquête, mais je lui ai dit qu'il y
20 aurait de la pression sur les dépassements de coûts
21 sur les contrats. J'avais déjà avisé l'exécutif que
22 je ferais cette... cette précision-là avec Denis
23 Jean et j'ai passé une heure et demie pour parler
24 de dossiers, essentiellement, mais en insistant sur
25 ce côté... cet aspect-là qui est un peu du jour le

1 jour, là, les dépassements de coûts sur les grands
2 contrats de construction.

3 Et Michel Boivin, ça a été un petit peu
4 plus long. Michel Boivin, bien plus tard, a
5 engagé...

6 Q. **[617]** Qui était là à partir de deux mille neuf
7 (2009)?

8 R. Oui, c'est ça. Plus tard, il m'a vu... il m'a vu
9 pour un briefing d'une couple d'heures puis c'est
10 lui qui avait embauché monsieur Duchesneau.

11 Q. **[618]** Vous leur avez expliqué à vos successeurs,
12 justement, la pression qu'il y avait quelques fois
13 à signer certains dépassements de coûts, certains
14 avenants et d'être très prudent, c'est ça?

15 R. Oui.

16 Q. **[619]** Fort de votre expérience à ce moment-là?

17 R. Oui.

18 Q. **[620]** Parfait. Est-ce que vous avez effectivement
19 été prudent? Fort de ces informations-là, je pense
20 que vous aviez un oeil peut-être différent quand on
21 vous amenait certaines informations, certaines
22 signatures? Est-ce que ça influençait un peu votre
23 façon d'agir?

24 R. C'est certain parce que dès que je savais
25 formellement qu'il existait de la collusion,

1 j'avais comme un petit esprit d'enquêteur sans être
2 enquêteur, là, mais... mais en restant tout près
3 de... des propos très intimes entre moi et François
4 Beaudry surtout par rapport à l'état de la
5 situation. Donc...

6 Q. **[621]** Donc, je comprends, de par votre attitude,
7 est-ce que vous saviez que vous avez rien signé qui
8 soulevait des... des questions fondamentales pour
9 vous, là?

10 R. Je demeure convaincu que j'ai signé des choses
11 correctes qui m'ont été recommandées. Parce qu'il y
12 a deux personnes par rapport aux contrats de
13 construction qui me demandaient de signer des
14 documents. Essentiellement, ça venait à quatre-
15 vingt-dix-neuf (99) ou cent pour cent (100 %) ça
16 venait du bureau de Gilles Roussy parce que c'est
17 le directeur du bureau du sous-ministre et j'avais
18 des avis très très personnels et directs sur
19 certains de ces dossiers-là par François Beaudry.

20 Donc, je me rappelle pas d'avoir signé des
21 contrats où il y avait de l'hésitation. Donc,
22 c'était... et j'en ai refusé d'ailleurs, un,
23 important.

24 Q. **[622]** Dont on va parler. Vous aviez donc un oeil
25 peut-être un peu plus aguerris compte tenu de ce que

1 vous saviez?

2 R. Oui, mais tout en sachant qu'il fallait être
3 prudent aussi pour pas... comment je pourrais bien
4 dire... donner l'impression qu'on était tous au
5 courant.

6 Q. **[623]** Oui, mais ça aurait pas fait en sorte que
7 vous signiez quelque chose...

8 R. Non, non, non, j'ai pas signé, j'en ai pas signé
9 aucun.

10 Q. **[624]** O.K.

11 R. Mais on était prudent quand même, c'est-à-dire on
12 faisait attention mais il y a des cas qui étaient
13 flagrants, là.

14 Q. **[625]** O.K. Vous avez fait circ... circuler est un
15 bien grand mot, là, c'est pas ça que je veux dire,
16 vous avez informé quelques... des gens au-dessus de
17 vous, vos successeurs ou vos supérieurs à l'époque.
18 Est-ce que vous avez informé d'autres personnes des
19 directions territoriales ou d'autres gens qui ont
20 été... vous personnellement?

21 R. À ma souvenance, non.

22 Q. **[626]** À votre souvenance, non?

23 R. Non.

24 Q. **[627]** O.K. Si on parle particulièrement, justement,
25 du rond-point l'Acadie. Je vais vous poser quelques

1 questions, en tout cas, vous me direz si vous étiez
2 au courant ou non.

3 R. D'accord.

4 Q. **[628]** Je vais profiter de votre présence pour faire
5 quelques vérifications, Monsieur Beaulieu. Le rond-
6 point l'Acadie a été subdivisé en plusieurs lots.
7 Est-ce que vous le savez?

8 R. Je l'apprends mais je veux dire pour moi, dans ce
9 temps-là, c'était un projet.

10 Q. **[629]** C'était un projet global, vous étiez au
11 courant qu'il y avait des projets...

12 R. Oui, oui.

13 Q. **[630]** ... au niveau du rond-point l'Acadie?

14 R. Comme n'importe quel grand projet de construction,
15 il existe des lots. Mais je savais que pour moi,
16 comme sous-ministre, c'était un projet.

17 Q. **[631]** O.K. Le lot 1 du rond-point l'Acadie qui a
18 été publié, là, dont il a fait l'objet de la
19 publication en juillet deux mille un (2001),
20 Infrabec a été le plus bas soumissionnaire de ce
21 contrat-là et la soumission d'Infrabec a été...
22 était neuf cent mille dollars (900 000 \$) plus
23 chère que l'estimé de base du ministère des
24 Transports. Est-ce que vous étiez au courant, là,
25 que cette soumission-là était presque à... était...

1 que l'écart entre la soumission la plus basse et
2 l'estimé, à ce moment-là, du lot 1, était si grand?

3 R. Ça me dit rien.

4 Q. **[632]** Ça vous dit rien du tout?

5 R. Non. Ça me dit... parce que vous savez, pour un
6 milliard et demi (1,5 G) de projets, de contrats,
7 on peut pas se rappeler de toutes ces données-là.

8 Q. **[633]** Mais donc, si je comprends bien, cette notion
9 d'écart là, si grande entre la soumission...

10 R. Mais je peux vous en parler. Je peux vous parler,
11 mais pas nécessairement de ce projet-là. C'est que
12 d'abord, il faudrait que je recule un petit peu
13 dans le temps, Madame la Présidente. C'est qu'à
14 l'aut... c'est important pour le contexte de la
15 Commission.

16 Q. **[634]** Allez-y.

17 R. C'est qu'à l'automne deux mille un (2001), suite à
18 l'attaque sur les tours jumelles aux États-Unis, le
19 gouvernement a décidé de faire un budget
20 supplémentaire. Un budget supplémentaire très
21 important en novembre deux mille un (2001). Donc
22 nous, au ministère des Transports, on a eu quatre
23 cent millions (400 M) de plus pour l'année deux
24 mille deux (2002). Donc pour l'année deux mille
25 deux (2002) c'est très important parce que ça

1 voulait dire qu'il fallait mettre en chantier... ça
2 dépassait le milliard. Donc c'est... même dans...
3 c'est entre un point un et un point quatre
4 milliards de travaux à initier durant l'année deux
5 mille deux (2002). Donc, le contexte c'est qu'il a
6 fallu réviser tous les processus pour être certain
7 qu'on puisse livrer parce que c'était de l'activité
8 économique que le gouvernement recherchait à cause
9 de l'écrasement subit de possiblement de relations
10 économiques avec les États-Unis, entre le Canada et
11 les États-Unis. Donc, le gouvernement a décidé
12 d'injecter de l'argent dans l'économie.

13 Q. **[635]** Hum hum.

14 R. Donc nous, aux transports, la problématique qu'on
15 avait, c'est comment on fait pour livrer autant
16 d'argent de plus dans un délai sans créer de
17 surchauffe automatique de l'industrie? Donc ce que
18 l'on a fait, c'est qu'on a fait un petit groupe de
19 travail à l'intérieur du Ministère et sous la
20 demande de monsieur Chevrette.

21 Donc, on a dans le fond identifié deux
22 sources de problèmes. C'était qu'on annonçait
23 toujours avant les programmations très tard dans
24 l'année. Il y a très longtemps. Donc, ça a été
25 annoncé très tard. Donc, on a voulu devancer ça. Si

1 je me rappelle bien, ça a été annoncé au début de
2 l'année deux mille deux (2002). Et monsieur
3 Chevrette a démissionné pas longtemps après. Mais
4 aussi, l'autre mesure qu'on a faite pour être
5 certain de colmater ce que j'appelle les mini-
6 monopoles sur les usines d'enrobage, on a
7 recommandé de passer les contrats de cinq cent
8 mille (500 000 \$) à un million (1 M\$). Je ne sais
9 pas si c'est encore ça aujourd'hui. Et il y avait
10 un petit « bogue », c'est-à-dire que...

11 Q. **[636]** Vous parlez des contrats tarifés, c'est ça?

12 R. Les contrats tarifés des usines d'asphalte, là,
13 dans le jargon pour que tout le monde comprenne. Il
14 y en avait presque deux cents (200) au Québec.
15 C'est que ça permettait de limiter la croissance
16 des coûts, mais en même temps ça nous permettait de
17 ne pas aller en appel d'offres et d'avoir des coûts
18 qu'on négocie nous-mêmes. Et quand on a fait cela,
19 il fallait respecter les accords de commerce. Les
20 accords de commerce nous empêchaient d'aller au-
21 delà de cinq cent mille (500 000 \$).

22 On est allé voir le Trésor. Et on a trouvé
23 une solution. C'est qu'on pouvait les déclarer, les
24 déclarer dans le système électronique d'appels
25 d'offres. Et s'il y avait contestation, on

1 reverrait notre décision. Je n'ai jamais eu de
2 problème de contestation avec les États voisins que
3 sont Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Maine et
4 l'État de New York. Donc, avec ça, on pouvait
5 commencer tout de suite la programmation.

6 Donc, tous les projets de moins de un
7 million (1 M\$), on pouvait les lancer très
8 rapidement après l'annonce, donc en début de
9 programmation.

10 Donc c'est quelque deux cents (200) projets
11 qu'on pouvait lancer, et cetera. Et on pouvait
12 lancer des appels d'offres rapidement. Et un des
13 problème qui est arrivé, c'est qu'on s'était dit à
14 l'interne, il y aura peut-être un peu de
15 surchauffe, donc, oui, il y aura des coûts qui vont
16 être... quand vont arriver les soumissions. Et à ce
17 moment-là, on ne savait pas qu'il y avait
18 collusion. En tout cas, moi, je ne le savais pas.
19 S'il y en a un autre qui le savait. Je ne pense pas
20 que François Beaudry le savait, puis personne
21 d'autre le savait.

22 Donc, on s'était donné comme des règles
23 internes. Je ne me rappelle pas de la fourchette.
24 Je ne sais pas si c'est entre zéro et quinze pour
25 cent (15 %). Pour ne pas reprendre les appels

1 d'offres, on va négocier avec celui qui a eu le
2 plus bas pour essayer de se rapprocher de notre
3 estimé. Et ceux que c'était vraiment trop cher,
4 était vraiment trop cher, soit qu'on repartait tout
5 de suite en appel d'offres, soit qu'on reprenait
6 d'autres projets dans la programmation, parce que
7 la programmation n'était pas limitée à un milliard
8 deux ou un milliard quatre.

9 Q. **[637]** Mais pour être capable de renégocier avec le
10 plus bas soumissionnaire, quand l'écart entre
11 l'estimé du Ministère et la plus basse soumission
12 est si marqué que ça, que ce soit de l'ordre de
13 quinze (15 %) ou vingt pour cent (20 %), est-ce que
14 ça prenait l'autorisation du bureau du sous-
15 ministre?

16 R. C'est-à-dire que...

17 Q. **[638]** Parce qu'on s'entend que c'est une règle
18 qu'on applique...

19 R. Oui, je sais. Là, vous savez, ça fait onze (11)
20 ans, là. Ce que je me rappelle, c'est qu'on a
21 discuté de ça avec le bureau, avec Gilles Roussy et
22 d'autres, peut-être mes sous-ministres adjoints.
23 C'est qu'on s'était donné un cadre de balise. On
24 avait avisé le bureau du ministre que, pour être
25 certain qu'on puisse livrer la marchandise, il

1 fallait peut-être dans certains cas négocier à la
2 baisse certains contrats. Mais de là à me rappeler
3 du contrat que vous m'avez cité tout à l'heure, je
4 ne me rappelle pas.

5 Q. **[639]** Bon. Vous ne vous rappelez pas de façon
6 particulière?

7 R. Le cadre général, je m'en rappelle.

8 Q. **[640]** Mais de façon générale, si je vous soumets
9 l'idée, je vous soumets l'hypothèse que l'écart
10 entre la soumission qui était d'Infrabec, la plus
11 basse soumission, et l'estimé du Ministère était
12 bien au-delà du quinze (15 %) ou vingt pour cent
13 (20 %), on était plus dans l'ordre du soixante-dix
14 (70 %), quatre-vingts pour cent (80 %) d'écart,
15 est-ce que c'est quelque chose qui aurait dû
16 remonter jusqu'à votre bureau avant qu'on négocie?

17 R. Je pense que oui. En tout cas, de moi.

18 Q. **[641]** Ça aurait dû?

19 R. D'après les règles, ça aurait dû. Surtout si ça
20 dépassait le un million et autre. Même s'il y avait
21 des règles contractuelles, les directeurs
22 territoriaux ont beaucoup de pouvoir, parce qu'il y
23 a des règles de délégation de signatures, si
24 c'était des contrats qui dépassaient le million
25 (1 M\$), je pense que ça aurait dû être porté à mon

1 attention si ce n'est... s'il avait l'autorisation,
2 il aurait dû au moins m'en parler. Parce que de
3 toute façon, monsieur Chevrette avait... t'sais, il
4 nous avait dit plus tard, t'sais, à la fin de son
5 règne, il nous avait dit, tous les projets qui
6 dépassent le million, quelles que soient les
7 raisons, il voulait être sensibilisé à ça. Il
8 voulait qu'on l'informe de ça.

9 (14:59:00)

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[642]** Vous étiez conscient qu'il y avait une règle
12 qui vous empêche de négocier avec le plus bas
13 soumissionnaire lorsqu'il y e a plus qu'un?

14 R. C'est-à-dire qu'on ne m'a pas dit. Je vais vous
15 parler avec toute franchise. Ça, c'est ma mémoire
16 qui parle. On ne m'a pas dit que c'était totalement
17 illégal. O.K. Mais personne... Vous savez, j'ai six
18 mille deux cents (6200) personnes à gérer.

19 Q. **[643]** Oui, mais à côté de vous, il y a monsieur
20 Roussy puis monsieur Beaudry.

21 R. Oui, oui, je n'avais pas...

22 Q. **[644]** Ils connaissaient certainement ces règles-là.

23 R. Admettons qu'on avait une obligation de résultat
24 aussi pour la programmation. Mais pour une
25 fourchette raisonnable, on s'était donné à

1 l'interne la possibilité de négocier avec les plus
2 bas soumissionnaires.

3 Q. **[645]** Même si, consciemment, on est contre la
4 directive?

5 R. Bien, c'est-à-dire que je ne le savais peut-être
6 pas que c'était totalement illégal, puis qu'on
7 avait l'épée sur la tête. Je vous rappellerai quand
8 on a fait la TPS au ministère du Revenu, on n'a
9 fait aucun appel d'offres. C'était illégal par
10 rapport aux règles du Trésor. Et si on n'avait pas
11 fait ça, on n'aurait jamais passé à travers.

12 Q. **[646]** Non, peut-être, mais sauf que quand la Haute
13 Direction va consciemment à l'existence d'une
14 règle, ça ne donne pas un bel exemple pour ceux qui
15 sont en dessous en tout cas.

16 R. Non, c'est qu'on... Je ne me rappelle pas qu'on
17 m'ait dit que c'était totalement illégal. Puis
18 c'était peut-être une limite. Peut-être qu'ils
19 l'avaient fait dans le passé. Je ne le sais pas. Ce
20 que je me rappelle, c'est que c'était quelque chose
21 qui était atteignable et on pouvait réaliser. Ce
22 n'était pas quelque chose d'impossible à concevoir.
23 Parce que j'ai travaillé huit ans au Conseil du
24 trésor. Souvent, dans ces cas-là, on prend acte.
25 Vous savez, quand on passe à côté d'une règle qui

1 est jugée correcte, on assume la responsabilité. On
2 le dit. On prend acte. Donc, les gens qui passent
3 par-dessus ça après, s'ils s'aperçoivent que
4 c'était peut-être illégal, mais je ne m'en rappelle
5 pas, mais s'ils s'aperçoivent de ça, mais que ça a
6 respecté l'essentiel des règles de bon jugement,
7 là, bon père de famille pour gérer une
8 programmation puis du développement économique, eh
9 bien, les gens prennent acte de la décision prise
10 par l'autorité, c'est...

11 (14:00:59)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[647]** Donc, si je comprends bien, ce que vous
14 faisiez, c'est que vous saviez qu'il y avait de la
15 collusion au sein des entreprises et à ce moment-là
16 vous vouliez prendre le plus bas soumissionnaire
17 puis le faire baisser.

18 R. Je vais vous corriger, Madame la Présidente.

19 Q. **[648]** Oui.

20 R. J'aime pas ça, mais je vais vous corriger. En deux
21 mille deux (2002), on ne savait pas qu'il y avait
22 de la collusion.

23 Q. **[649]** Mais, à un moment donné...

24 R. Non, non, un instant.

25 Q. **[650]** O.K.

1 R. En deux mille deux (2002), quand on a lancé les
2 opérations de la grande programmation, et caetera,
3 on ne savait pas qu'il y avait de la collusion.

4 Q. **[651]** O.K.

5 R. Il y avait beaucoup de pression pour qu'on réalise
6 les chantiers. Donc, quand on utilisait les règles
7 que je viens de parler avec maître, c'était... on
8 était conscient de ça. Mais, après ça, là, c'était
9 une toute autre... toute autre game, là. C'est-à-
10 dire quand... quand ça arrivait, là, je veux dire,
11 quand on savait qu'il y avait de la collusion, là,
12 on...

13 Me SONIA LeBEL :

14 Q. **[652]** À la fin deux mille deux (2002) vous l'avez
15 appris ou au printemps deux mille trois (2003).

16 R. Je l'ai appris à la toute fin. Oui, c'est ça, toute
17 fin de deux mille deux (2002), puis la vraie preuve
18 est sortie au début de deux mille trois (2003). Ça
19 fait qu'il y avait la pleine programmation d'un
20 milliard quelque chose de deux mille deux (2002)
21 avait été réalisée et là on avait une nouvelle
22 programmation en deux mille trois (2003). Là, j'ai
23 comme l'impression que, au quotidien, on changeait
24 notre façon de percevoir les choses.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[653]** Donc, ce que vous dites, c'est qu'une fois
3 que vous ayez appris qu'il y avait de la collusion,
4 vous n'essayez plus de...

5 R. Je ne me rappelle pas d'avoir initié des
6 négociations avec les plus bas soumissionnaires
7 pour des projets que mon entourage aurait soupçonné
8 de la collusion.

9 Q. **[654]** O.K.

10 R. Je ne m'en rappelle pas.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Q. **[655]** Je vais vous demander, Madame Blanchette,
13 simplement pour voir avec monsieur Beaulieu,
14 l'onglet 3. Je vais vous montrer deux documents, un
15 à l'onglet 3 et un à l'onglet 4. On va commencer
16 par celui à l'onglet 3, Monsieur Beaulieu,
17 simplement pour voir si vous en avez eu
18 connaissance à l'époque. C'est un document qui a
19 été transmis par monsieur Fournier à monsieur Hinse
20 à l'époque, le vingt-huit (28) août deux mille un
21 (2001), qui parle effectivement de cet écart. Parce
22 qu'on voit, là, à la page 2, où on analyse la
23 soumission d'Infrabec qui est la plus basse
24 soumission à cette époque-là pour le lot 1. On
25 parle de l'estimation du ministère des Transports

1 qui est à un million neuf cent quatre-vingt-un
2 mille huit cent trente-sept (1 981 837 \$). Le
3 montant soumissionné est de deux millions neuf cent
4 soixante-dix-neuf mille six cent soixante-douze
5 (2 979 672 \$), donc on parle de près de un million
6 (1 M\$), la soumission est près d'un million (1 M\$)
7 plus élevée que l'estimation du Ministère. À
8 l'intérieur de ce document-là, sur la page
9 frontispice plutôt, j'imagine que c'est à Claude
10 Paquet, monsieur Fournier explique la note suivante
11 de l'analyse qu'il transmet à monsieur Hinse :

12 J'ai transmis l'analyse à monsieur
13 Hinse, mais je reste sur ma faim quant
14 aux explications fournies. Es-tu
15 satisfait du travail d'évaluation fait
16 par Dessau? Je me pose de sérieuses
17 questions sur la méthode utilisée et
18 sur le sérieux de la démarche compte
19 tenu de l'écart.

20 Monsieur Paquet a témoigné le dix-sept (17) avril à
21 l'effet qu'il avait demandé, là, qu'ils avaient
22 fait en sorte également que l'estimé de Dessau soit
23 réajusté à la hausse, ce qui avait... qui a eu pour
24 effet pratique de réduire l'écart, on s'entend.
25 Est-ce que pour renégocier un estimé comme ça après

1 coup, après que la soumission soit... est-ce que ça
2 prend votre autorisation?

3 R. J'ai aucune...

4 Q. **[656]** Aucune idée de ça.

5 R. J'ai aucune idée.

6 Q. **[657]** Donc, vous en avez pas connaissance.

7 R. Non, et plus, je venais... je venais d'arriver, ça
8 faisait deux mois. Ça fait que, avec les vacances
9 d'été, faire le tour du Ministère et les
10 dossiers...

11 Q. **[658]** O.K.

12 R. ... je ne me rappelle pas du tout.

13 Q. **[659]** Donc, à votre connaissance...

14 R. Non.

15 Q. **[660]** ... à cette époque-là, au niveau du lot 1, on
16 n'a pas... on ne vous a pas soumis de demande
17 particulière ou, à tout le moins, au moment où on
18 se parle, ça ne sonne pas de cloche, là.

19 R. Outre le fait que, entre cette période-là que je
20 suis entré au Ministère et la période de la
21 collusion, j'ai sûrement discuté avec Gilles Roussy
22 et son entourage pour renégocier certains contrats
23 où le plus bas soumissionnaire était pas loin d'une
24 fourchette raisonnable.

25 Q. **[661]** O.K. On saura aussi du témoignage et des...

1 des documents que finalement Infrabec a diminué son
2 prix d'environ... d'environ cent vingt-trois mille
3 dollars (123 000 \$). Je comprends donc de votre
4 témoignage qu'à l'époque, pour renégocier avec le
5 plus bas soumissionnaire, de façon particulière
6 dans ce dossier-là, vous en avez pas été informé,
7 on ne vous a pas demandé votre permission.

8 R. Pas à ma souvenance.

9 Q. [662] Si on parle du lot 2, celui qui a fait
10 l'objet de l'analyse de monsieur Beaudry, de...
11 avec lequel on a discuté, là, dans son témoignage
12 ce matin, dans le rond-point l'Acadie, bon, il y
13 avait un dépassement de quelques millions de
14 dollars et il y a quelqu'un qui a demandé à
15 monsieur Beaudry de faire l'analyse de ce
16 dépassement de coûts. Est-ce que c'est vous qui
17 avez fait cette demande-là?

18 R. À ma souvenance, je ne le sais pas, mais règle
19 générale, la quasi-totalité de ce genre de demande-
20 là ça vient du bureau du sous-ministre, donc...
21 Parce que les requêtes arrivent... ce n'est pas le
22 sous-ministre adjoint qui m'écrit telle affaire. Il
23 passe par le bureau du sous-ministre parce que les
24 documents pour mes signatures ou pour mes demandes
25 d'avis passent par le bureau du sous-ministre, mais

1 ça se pourrait, mais j'en doute un peu. Mais, à ma
2 souvenance, je m'en rappelle pas si c'est moi.
3 Mais, j'ai eu de... une couple de conversations
4 avec François Beaudry sur ces dossiers-là.

5 Q. **[663]** O.K. Avez-vous... donc est-ce que vous vous
6 souvenez de quelle façon ce dossier-là s'est
7 retrouvé sur votre bureau? Pourquoi dans ce
8 dossier-là particulièrement...

9 R. O.K.

10 Q. **[664]** ... on a demandé...

11 R. Bon. Bon. J'ai... j'ai souvenance d'à peu près deux
12 occasions où j'en aurais parlé avec François
13 Beaudry, au moins deux, là.

14 Q. **[665]** Mais, avant qu'ils se rendent à monsieur
15 Beaudry, est-ce que vous savez quelle démarche ce
16 dossier-là a faite?

17 R. Non.

18 Q. **[666]** Donc, vous n'êtes pas la personne qui a
19 confié de faire...

20 R. Bien, ça me dit rien, là. Moi, habituellement,
21 c'est les suppléments au contrat, les avenants
22 ou... quand j'ai besoin... ils ont besoin d'une
23 signature, les gens viennent me voir, puis ils me
24 préparent un dossier pour le justifier. Ce que je
25 me rappelle d'avoir discuté avec François Beaudry

1 dans ce dossier-là, sans aller trop loin dans les
2 détails, je me rappelle de quelques termes
3 techniques comme les... les quantités puis les
4 coûts additionnels sur le contrat, et caetera.
5 Mais, ce que je retenais, c'est que les questions
6 que lui se pose et les réponses qu'il obtient ne
7 sont pas satisfaisantes. Donc, j'ai dit : « Sous
8 aucune considération, je vais signer ce document-
9 là, à moins que tu me le recommandes. »

10 Q. [667] O.K. On va décortiquer un petit peu les
11 étapes...

12 R. Oui.

13 Q. [668] ... avant d'en arriver là...

14 R. Allez-y.

15 Q. [669] ... parce qu'il y a plusieurs choses qui se
16 passent. Donc, le dossier est soumis pour monsieur
17 Beaudry pour analyse dépassement de coûts. Vous
18 vous souvenez d'avoir eu des discussions avec lui.
19 Vous ne vous souvenez pas, ce n'est pas vous
20 nécessairement qui lui avez confié le mandat?

21 R. C'est possible, mais c'est peu probable.

22 Q. [670] O.K. Encore une fois, je vous pose la
23 question par rapport à ce lot particulier, outre le
24 fait que vous aviez entendu parler des grands
25 travaux du rond-point l'Acadie, est-ce que ce

1 dossier-là ou cette phase des travaux-là était
2 venue à votre connaissance avant... avant l'analyse
3 de monsieur Beaudry?

4 R. Ça ne me dit rien.

5 Q. **[671]** O.K. Est-ce que vous aviez été au courant que
6 comme pour le lot numéro 1, dans le lot numéro 2,
7 l'écart entre la soumission du plus bas
8 soumissionnaire et l'estimé à l'époque du ministère
9 était extrêmement élevé?

10 R. Non, ça me dit, non c'est pas des données que je
11 garde, excusez l'expression, dans mon disque dur.

12 Q. **[672]** Et si je vous dis qu'également dans ce
13 dossier-là on a renégocié à la baisse avec le plus
14 bas soumissionnaire qui était... qui était
15 Louisbourg à l'époque, est-ce que comme dans le cas
16 d'Infrabec est-ce que ça a été porté à votre
17 connaissance ou non?

18 R. Si c'était avant la déclaration de collusion, il se
19 peut qu'à travers les discussions avec le bureau du
20 sous-ministre on ait demandé une négociation à la
21 baisse sur certains de ces contrats-là. Est-ce que
22 c'est avant ou après.

23 Q. **[673]** Si je vous dis que c'est au niveau d'avril
24 deux mille deux (2002) à peu près que ces
25 dépassements?

1 R. Avril deux mille deux (2002) c'est possible qu'il y
2 ait eu des négociations.

3 Q. **[674]** Vous souvenez-vous d'avoir autorisé, il y
4 avait un écart d'environ dix-neuf pour cent (19 %),
5 je crois, est-ce que vous vous souvenez d'avoir
6 autorisé...

7 R. Je m'en...

8 Q. **[675]** ... cette négociation à la baisse avec le
9 plus bas soumissionnaire?

10 R. Je m'en rappelle pas.

11 Q. **[676]** Vous ne vous rappelez pas non plus de si on
12 vous a parlé du fait qu'on avait encore une fois
13 peut-être regardé, faire monter l'estimé du
14 ministère pour réduire l'écart?

15 R. Non, ça me dit rien.

16 Q. **[677]** Ça vous dit rien?

17 R. Non.

18 Q. **[678]** O.K. Vous avez eu plusieurs discussions avec
19 monsieur Beaudry, quelle était la nature de ces
20 discussions-là parce qu'il faut que ce soit
21 important...

22 R. Oui, oui.

23 Q. **[679]** ... pour qu'on vous recommande de ne pas
24 signer. Quel était, quel souvenir vous en gardez?

25 R. C'est-à-dire que j'ai décodé, comme je disais tout

1 à l'heure, des propos très, très professionnels de
2 François Beaudry qu'il y avait quelque chose
3 d'étrange dans... dans ces documents-là, il posait
4 beaucoup de questions techniques aux officiers de
5 la direction territoriale. Et puis il me dit, il me
6 dit : « Jean-Paul, il dit, c'est pas satisfaisant
7 ce que j'obtiens comme réponse. Donc, par
8 définition je te recommande de pas signer ça. » Ça
9 fait par définition je l'ai pas signé. Et je pense
10 que les tentatives pour le faire signer, pour me
11 faire signer sont peut-être arrivées à une couple
12 de reprises, parce que j'ai eu au moins deux bonnes
13 discussions avec François là-dessus, pas des très
14 longues discussions, parce que j'ai vu passer les
15 documents que vous avez affichés ce matin, puis les
16 rapports de juillet tout détaillés, puis je me
17 rappelle pas, je me rappelle qu'il avait écrit des
18 notes là-dessus, mais je me rappelais pas du
19 contenu. Et François me les vulgarisait, parce
20 qu'on a tellement de dossiers, il me les
21 vulgarisait, il me donnait sa recommandation puis,
22 là, je respectais sa recommandation.

23 Q. [680] O.K. Étiez-vous au courant donc qu'entre la
24 demande d'autorisation ministérielle du mois de
25 février deux mille trois (2003) et celle qu'on peut

1 voir à l'onglet 10, Madame Blanchette, du mois
2 d'avril deux mille trois (2003), on était passé
3 dans les justifications d'une notion de quantité
4 supplémentaire à travaux non prévus ou travaux
5 ajoutés tel qu'ayant fait l'objet du rapport de
6 monsieur Beaudry d'ailleurs?

7 R. Ce débat technique-là, non je me rappelle pas de
8 ça. Je me rappelais uniquement que dans ce projet-
9 là il y avait des dépassements de coûts très
10 importants de plusieurs millions et que mon expert
11 me disait : « Il faut pas signer ça. » Je me
12 rappelais ça foncièrement, je me rappelais ça, je
13 m'en rappelle comme si c'était hier, là, puis il
14 disait : « Je suis inquiet, je pose des questions,
15 j'ai pas les réponses. » Ça fait que... puis en
16 même temps, à ce moment-là, on est au printemps
17 deux mille trois (2003), on savait qu'il y avait de
18 la collusion, ça fait que... mais sur ce projet
19 bien précis-là, je sais pas si j'ai eu une
20 discussion avec François Beaudry pour savoir, parce
21 que ça s'est su durant la Commission que c'était un
22 projet en collusion. Mais moi, à ce moment-là, je
23 me rappelle pas si je le savais, mais l'avis de mon
24 expert qui est en contact avec la Sûreté me
25 disait : « Signe pas ça. »

1 Q. **[681]** Donc, outre... donc, si on s'éloigne un peu
2 des considérations administratives...

3 R. Oui.

4 Q. **[682]** ... ou techniques de ce dossier-là, je
5 comprends que le gros de votre information provient
6 des explications verbales et des discussions que
7 vous avez avec monsieur Beaudry?

8 R. Oui.

9 Q. **[683]** Donc, il vous vulgarise la situation, vous la
10 résume, vous la synthétise, vous l'explique, mais
11 c'est quand même important, vous refusez de signer,
12 on s'entend?

13 R. Oui.

14 Q. **[684]** À votre connaissance à vous est-ce que votre
15 refus de signer empêche le paiement?

16 R. Pour moi...

17 Q. **[685]** Selon vos notions à l'époque?

18 R. Oui. À l'époque, pour moi ça empêchait le versement
19 des sommes qui étaient demandées.

20 Q. **[686]** Donc, si je comprends bien, si on se resitue
21 au printemps deux mille trois (2003), Monsieur
22 Beaulieu, vous n'aviez pas connaissance que les...
23 que les travaux étaient faits, peut-être, mais vous
24 ne saviez pas que les déboursés étaient déjà faits?

25 R. Je ne le savais pas et je pensais qu'ils n'avaient

1 pas été faits.

2 Q. **[687]** Donc, vous aviez l'impression que votre
3 signature avait une importance dans le processus?

4 R. Elle allait arrêter le paiement.

5 Q. **[688]** Elle allait arrêter le paiement ou empêcher
6 de le faire?

7 R. Exact.

8 Q. **[689]** C'était votre impression, votre notion?

9 R. Oui.

10 Q. **[690]** Et tout ça parce que fort des informations
11 sur la potentielle collusion au sein des Transports
12 et les anomalies ou à tout le moins les... les
13 drapeaux rouges qui étaient soulevés...

14 R. Par François Beaudry.

15 Q. **[691]** ... par l'analyse faite par monsieur Beaudry
16 au niveau des... vous vous souvenez des fameux
17 murs, de la question des murs?

18 R. Bien je veux dire je tomberai pas dans... je vous
19 écoute avec le mur 1, mur 2, mur 5, moi, là, ces
20 choses-là je laissais ça à mes experts parce qu'il
21 y a trop de dossiers vous savez. Ça fait que je
22 prenais l'avis de mon expert surtout en sachant
23 qu'il existait des enquêtes, puis il me disait
24 qu'il y a quelque chose de pas correcte par rapport
25 aux estimés, par rapport aux quantités, par rapport

1 aux coûts additionnels.

2 Q. **[692]** Ça ces notions-là vous vous en souvenez?

3 R. Oui. Oui, oui. Il m'en parlait.

4 Q. **[693]** O.K.

5 R. Mais commencer à les démêler pour savoir, il y a-tu
6 un million (1 M) de un, puis deux millions (2 M) de
7 l'autre pour faire trois millions et demi (3,5 M).
8 Ça je m'embarquais pas là-dedans. La conclusion
9 après le... le briefing très exécutif qui était
10 fait par mon expert c'était : « Il faut pas signer
11 ça. » Je ne l'ai pas signé.

12 Q. **[694]** Donc ce qui est important de retenir de votre
13 témoignage et de la situation en deux mille trois
14 (2003) c'est que monsieur Beaudry a procédé à
15 l'analyse. Vous saviez qu'il avait eu les documents
16 en main, qu'il avait fait l'analyse qu'il devait
17 faire. Il vous explique que les problématiques
18 reliées aux dépassements de coûts ou aux
19 transformations de quantités et de murs, on
20 rentrera pas là-dedans.

21 R. C'est ça.

22 Q. **[695]** Vous êtes au courant du fait qu'il peut y
23 avoir de la collusion et que ce dossier-là pourrait
24 en faire l'objet. On vous recommande de ne pas
25 signer et vous avez l'impression, à tout le moins

1 la notion que votre signature a une quelconque
2 importance donc qu'elle va arrêter le paiement.

3 R. C'est exact.

4 Q. **[696]** O.K. Et ça c'est... Et ça vous en êtes
5 convaincu jusqu'à votre départ du ministère des
6 Transports?

7 R. C'est-à-dire que oui. Oui c'est...

8 Q. **[697]** À quel moment vous avez appris que votre
9 signature finalement était une formalité?

10 R. Vous voulez vraiment... Vous voulez vraiment la
11 réponse?

12 Q. **[698]** Je veux vraiment la réponse.

13 R. J'étais en Floride chez des amis et puis j'écoutais
14 la Commission et pour apprendre que le montant
15 avait été versé. Ça fait que, à ma souvenance,
16 hein! qu'essé ça. Ça fait que...

17 Q. **[699]** Juste donc, jusqu'à aujourd'hui,
18 pratiquement, bien on s'entend, là.

19 R. J'étais chez des amis puis j'écoutais
20 religieusement les propos de ceux qui sont passés
21 ici et puis j'ai appris que le montant avait été
22 versé avant.

23 Q. **[700]** Avant même qu'on vous soumette la demande?

24 R. Peut-être qu'il a été versé entre les deux, je le
25 sais pas exactement le jour, là. Peut-être que vous

1 avez la preuve. Moi, moi j'étais convaincu qu'il
2 n'avait pas été versé au moment où j'ai refusé puis
3 même au moment de mon départ du Ministère.

4 Q. **[701]** Ce qui est clair, c'est qu'au moment où vous
5 refusez de signer, les montants sont déjà payés.
6 C'est ce que vous avez appris par la suite.

7 R. Bien c'est ça.

8 Q. **[702]** Mais par contre à l'époque, vous pensiez que
9 c'était pas fait.

10 R. Pas ça.

11 Q. **[703]** O.K. Vous avez quitté le Ministère quelques
12 mois après? À quel moment vous avez quitté le
13 Ministère?

14 R. Au début octobre deux mille trois (2003).

15 Q. **[704]** Début octobre. Au début octobre deux mille
16 trois (2003), le dossier n'est toujours... vous
17 avez toujours... votre refus de signer toujours est
18 toujours...

19 R. Est maintenu.

20 Q. **[705]** Est maintenu et toujours pas avant maintenu,
21 toujours là. Est-ce que vous avez subi quelques
22 pressions pour signer au courant de... jusqu'à
23 votre départ?

24 R. Pas, pas ce que je me rappelle si ce n'est que
25 j'avais, quand on ferme nos dossiers, un des avis,

1 parce que François, François Beaudry avait écrit un
2 texte à l'été puis je me rappelais pas que, à ce
3 moment-là, la date exacte, là, que j'avais peut-
4 être consulté un peu le document. Dans la fermeture
5 des dossiers aussi importants, bien j'ai maintenu
6 dans le fond ma décision antérieure de ne pas
7 signer sous aucune considération.

8 Q. **[706]** Est-ce que ça a fait l'objet selon vous de
9 commotion au sein de la direction territoriale?
10 Est-ce que monsieur Roussy...

11 R. Je suis certain...

12 Q. **[707]** ... ou monsieur Hinse vous a parlé de
13 certaines grogues?

14 R. J'ai pas entendu mais je suis certain que ça a
15 dérangé bien du monde.

16 Q. **[708]** O.K. Mais c'est pas remonté jusqu'à vous à ce
17 moment-là?

18 R. Non.

19 Q. **[709]** O.K. Vous quittez. Votre successeur est
20 monsieur Gagné, on le sait maintenant. Monsieur
21 Gagné qui était au courant de l'enquête, c'est
22 normal, vous l'aviez avisé au printemps deux mille
23 trois (2003) alors qu'il était DG de la Sûreté du
24 Québec. Est-ce que vous avez une discussion avec
25 monsieur Gagné à votre départ, pas sur la

1 collusion, là, mais sur le dossier du rond-point
2 l'Acadie que vous avez refusé de signer?

3 R. C'est-à-dire que dans l'univers complet des
4 dossiers qu'on transfère au sous-ministre, on... je
5 lui ai pas parlé de dossier ad hoc. Je ne crois
6 pas. Sur une heure et demie ou deux de
7 « briefing », là, sachant que la Sûreté avait
8 initié l'enquête, cet aspect-là c'était un clin
9 d'oeil. J'ai dit « Bon, fais attention, il y a des
10 pressions sur ça, il y a des pressions sur ça »
11 mais je me rappelle pas d'avoir pointé le dossier
12 de rond-point l'Acadie comme ça, là, le mettre dans
13 la liste, là. Je lui ai parlé de pression pour des
14 signatures tout en pensant que c'était pour des
15 paiements et le reste des dossiers importants aussi
16 puis, nouveau ministre, nouveau sous-ministre, et
17 cetera, nouveau directeur de cabinet et puis
18 j'étais confiant, là. Parce que si vous me posez la
19 question, c'est que, est-ce que je peux déborder un
20 peu là-dessus? Parce que ça a trait avec...

21 Lorsque j'ai quitté le Ministère, j'ai
22 rencontré le secrétaire général du gouvernement que
23 je vous ai dit par rapport à l'enquête qui était en
24 cours, monsieur Dicaire, mais lorsque...

25 Q. [710] À l'époque, on parlait de monsieur Dicaire à

1 ce moment-là. Quand vous quittez, c'est monsieur
2 Dicaire qui est en poste effectivement.

3 R. Oui c'est ça et un des éléments c'est lorsqu'on
4 m'indique que je serais possiblement muté au
5 ministère du Travail, j'avais comme un intérêt pour
6 comme les dossiers continuent, soient bien traités.
7 Ça fait que j'ai souligné à monsieur Dicaire
8 l'intérêt. J'ai dit, pour savoir c'était qui qui
9 allait possiblement me remplacer puis monsieur
10 Dicaire m'a précisé que son candidat qu'il voulait
11 défendre c'était monsieur Florent Gagné. Ma
12 réaction spontanée c'était que j'étais content
13 parce que, à cause de sa notoriété, ses états de
14 service, ses réalisations passées, le fait qu'il
15 avait été nommé à la Sûreté du Québec sous l'ancien
16 gouvernement, et cetera. Il avait chevauché les
17 deux, que...

18 Q. **[711]** Puis il était au courant finalement aussi en
19 passant.

20 R. Qui était au courant. J'étais, personnellement
21 j'étais, c'était comme ah! O.K. Le transfert du
22 dossier est fait.

23 Q. **[712]** O.K.

24 R. L'ensemble du dossier du Transport et j'étais
25 content.

1 Q. **[713]** Je vais revenir peut-être un petit peu à
2 votre refus de signer avant de terminer et de
3 conclure votre témoignage cet après-midi monsieur
4 Beaulieu. Est-ce que vous savez si des gens se sont
5 plaint de votre refus de signer? Je vous ai parlé
6 de grogne tantôt si c'était remonté jusqu'à vous
7 mais est-ce que vous avez appris si des gens
8 s'étaient plaint?

9 R. J'ai entendu parler, évidemment, c'est du oui-dire,
10 là, mais je me rappelle pas qui me l'a dit qu'il y
11 a des gens qui avaient appelé très haut, très haut.

12 Q. **[714]** Très haut étant qui au haut de vous?

13 R. Au bureau du premier ministre ou...

14 Q. **[715]** O.K. Puis est-ce que vous savez qui sont ces
15 gens-là qui se sont plaint de votre refus de
16 signer?

17 R. Non. Bien je veux dire, les noms sont difficiles à
18 prononcer parce que je voudrais pas me faire
19 attaquer en justice mais on m'a dit, parce... on
20 m'a dit que des gens étaient mécontents.

21 Q. **[716]** Bien des gens, là. Donnez-moi leur domaine,
22 là. C'est pas monsieur et madame tout le monde, là.
23 Qui?

24 R. C'est-à-dire que, comment je pourrais dire, c'est-
25 à-dire, pas juste sur ce dossier-là. C'était

1 mécontents de ma collaboration. J'ai entendu une
2 phrase comme ça puis j'ai aucune preuve. c'est du
3 ouï-dire. Ça fait que, j'ai pas l'habitude de dire
4 du ouï-dire mais celle-là je pense qu'elle est
5 importante pour la Commission. J'ai entendu parler
6 qu'il y a des gens qui étaient pas contents.

7 Q. **[717]** C'était des gens du domaine de la
8 construction?

9 R. Oui, oui, oui.

10 Q. **[718]** C'est des gens de l'intérieur du Ministère?

11 R. Non, non. C'est pas du Ministère.

12 Q. **[719]** Des gens de l'extérieur du Ministère?

13 R. Des gens de l'extérieur, des gens du privé.

14 Q. **[720]** Du privé.

15 R. Oui.

16 Q. **[721]** Est-ce qu'on parle d'entrepreneurs?

17 D'ingénieurs? De ce domaine-là?

18 R. Je ne sais pas, c'était du ouï-dire que... la
19 phrase qui m'est venue à mes oreilles c'est « On
20 n'est pas content »...

21 Q. **[722]** De la façon dont il collabore?

22 R. De... la collaboration est pas ce qu'on pourrait
23 s'attendre de lui.

24 Q. **[723]** O.K. Est-ce que cette plainte-là est venue
25 particulièrement par rapport à votre refus de

1 signer dans le dossier du rond-point?

2 R. J'ai aucune indication.

3 Q. **[724]** C'était plus de façon générale?

4 R. Non, c'était pas pointu comme ça.

5 Q. **[725]** C'était pas pointu comme ça?

6 R. Non, non, non.

7 Q. **[726]** O.K. Lors de votre départ, donc vous avez eu
8 une rencontre...

9 (15:19:17)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[727]** Donc - je m'excuse - des gens n'étaient pas
12 contents de la collaboration du MTQ, c'est ça?

13 R. C'est-à-dire que c'était plus précis que ça, Madame
14 la Présidente. Contents de ma collaboration.

15 Q. **[728]** O.K. De votre collaboration. Et vous dites
16 que c'est monté jusqu'au bureau du Premier
17 ministre?

18 R. Bien c'est ce qu'on m'a dit, là. C'est...

19 Q. **[729]** On est rendu en quelle année?

20 R. Je l'ai entendu deux fois, ça, sous les deux
21 gouvernements. Ça fait que sur le... donc la
22 période, je peux pas dire. Je l'ai entendu à la
23 fois...

24 Q. **[730]** Donc, c'est monté...

25 R. ... du gouvernement du Parti québécois puis sous le

1 gouvernement du Parti libéral.

2 Q. [731] O.K.

3 R. C'est venu à mes oreilles mais je me rappelle pas
4 quand puis qui m'a dit ça.

5 Me SONIA LeBEL :

6 Q. [732] Ça, ça serait pendant votre... votre poste de
7 sous-ministre au ministère des Transports?

8 R. Oui, oui, oui.

9 Q. [733] Vraiment, on parle de... qui a été de deux
10 mille un (2001) à deux mille trois (2003)?

11 R. Oui.

12 Q. [734] Deux ans et demi à peu près.

13 R. Je l'ai déjà entendu ailleurs quand j'étais aux
14 Affaires municipales, mais ça, c'est une... on
15 n'est pas dans... dans l'univers...

16 Q. [735] O.K.

17 R. ... aujourd'hui mais je l'ai... que j'étais pas...
18 peut-être que je manquais de collaboration. Mais
19 ça...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. [736] Est-ce que vous alliez parler des
22 répercussions, Maître LeBel?

23 Me SONIA LeBEL :

24 Allez-y, justement.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [737] Est-ce que vous avez eu des répercussions
3 suite à ça?

4 R. Des répercussions par rapport à... au
5 mécontentement de...

6 Q. [738] Oui.

7 R. J'en ai pas senti. Ça fait que j'ai... j'ai
8 toujours servi les gouvernements. Vous savez, les
9 sous-ministres, c'est comme des samouraï.

10 Q. [739] Mais vous avez quitté le Ministère en deux
11 mille trois (2003)?

12 R. Oui.

13 Q. [740] Dans quelles circonstances?

14 R. C'est-à-dire que quand un nouveau gouvernement
15 arrive... je fais partie des gens qui ont été assez
16 choyés dans le passé. J'ai eu une belle carrière.
17 Tout simplement pour dire que j'ai réussi à... à
18 survivre, c'est pas un mot que j'aime, là, mais en
19 tout cas...

20 Q. [741] À passer à travers les gouvernements?

21 R. Les gouvernements, deux fois le Parti québécois,
22 deux fois le Parti libéral, mais aussi longtemps,
23 passer longtemps dans un poste. Soit à la Société
24 d'habitation du Québec avec monsieur Ryan, monsieur
25 Chevrette puis tous ceux aux Ressources naturelles

1 puis tout ça. Ça fait que j'ai... et donc... et à
2 chaque gouvernement il y a toujours une chaise
3 musicale stratégique. Les gens, par rapport aux
4 priorités, bien les gens sont réaffectés dans
5 certains postes pour certains sous-ministres. Il y
6 en a qui quittent pour des raisons, là, parce
7 qu'ils sont trop affichés ou sont trop partisans ou
8 la compétence est remise en cause. Les hauts
9 dirigeants comme moi qui viennent de la machine
10 puis qui ont livré dans le passé puis qui ont fait
11 leur travail de serviteur de l'État, ces gens-là
12 ils les conservent dans l'appareil mais ils peuvent
13 être réaffectés dans d'autres postes.

14 Dans le passé, j'ai réussi à toujours
15 garder ce que j'appelle - puis ça fera partie de
16 mes recommandations, Madame la Présidente - quatre
17 ans. J'ai toujours été pas loin de quatre ans. La
18 dernière affectation aux Affaires municipales, j'ai
19 été trois ans et demi. Au travail, ça a été
20 relativement court, mais c'était un tout petit
21 ministère. Mais tout le reste, c'est du quatre,
22 cinq ans. Donc aux transports, j'étais... écoutez,
23 là je vais... mon état d'âme, j'étais
24 personnellement déçu. J'aurais aimé ça rester avec
25 ma gang. Avec ma gang. J'étais ingénieur, ça fait

1 que les gens, quand tu es ingénieur, bien tu...
2 j'avais fait le tour du Ministère, j'avais vu à peu
3 près la moitié du Ministère, le personnel, en
4 l'espace d'un an. Même si on riait de moi que
5 j'allais faire le tour, que je réussirais pas, je
6 l'ai fait. Et quand tu te fais dire « Bon, on a une
7 autre affectation », bien tu es un petit peu déçu
8 personnellement, mais ça fait partie de tous les
9 exercices de tous les gouvernements démocratiques
10 de l'histoire au Québec et je me considérais
11 chanceux, avant, de pas avoir eu des affectations
12 rapides après une nomination. Elle a pas été trop
13 rapide, là, elle s'est faite entre avril et octobre
14 et j'ai eu un très beau choix de carrière en allant
15 au travail qui fait que...

16 Q. **[742]** Mais combien de temps par rapport à
17 l'insatisfaction que certaines gens manifestaient à
18 votre égard et que c'était rendu au bureau du
19 Premier Ministre?

20 R. Vous voulez dire? Pouvez-vous préciser votre
21 question?

22 Q. **[743]** Combien de temps après...

23 R. Ah bien ça, je me rappelle pas...

24 Q. **[744]** ... avez-vous quitté le ministère des
25 Transports?

1 R. Ah, je me rappelle pas du tout, là. C'est-à-dire
2 que je vous ai dit que je l'ai entendu à la fois
3 dans le temps du Parti québécois, la réflexion,
4 donc c'était avant deux mille trois (2003) et je
5 l'ai entendue après. Donc... et j'ai aucune
6 indication pour vous dire si... je le sais même pas
7 s'il y a un lien. Je sais même pas si...

8 Q. **[745]** Mais pourquoi est-ce que vous auriez eu deux
9 fois deux sons de cloche? Est-ce qu'il y avait
10 plusieurs dossiers qui irritaient les gens ou que
11 vous refusiez de signer?

12 R. Non, mais c'est parce que j'ai pris quelques
13 décisions d'éthique dans le passé.

14 Q. **[746]** Du genre?

15 R. Notamment aux transports, un contrat
16 d'infrastructures, un contrat de génie à l'été deux
17 mille deux (2002), sans aller dans les détails
18 parce que je voudrais pas faire l'objet de
19 poursuites, là...

20 Q. **[747]** Mais...

21 R. ... mais j'ai pris un trente-neuf millions
22 (39 M)... je sais que je suis protégé, là...

23 Q. **[748]** Oui.

24 R. Je le sais, Madame la Présidente. Mais en même
25 temps, je veux pas entacher des réputations.

1 Mais...

2 Q. [749] Non, je comprends. On veut pas non plus.

3 R. Non.

4 Q. [750] Sauf que s'il y a quelque chose...

5 R. Non, ça va.

6 Q. [751] ... qui...

7 R. Non, non mais j'ai pris une décision d'éthique
8 l'été deux mille deux (2002), je pense que c'était
9 autour de l'été deux mille deux (2002), concernant
10 un contrat... un appel d'offres de génie pour la
11 Métropolitaine. Et puis... trente-neuf millions
12 (39 M) et pour toutes sortes de raisons, sans aller
13 trop loin dans les détails, ça a, mettons, ébranlé
14 un peu certaines colonnes mais j'ai eu des
15 félicitations, même de l'industrie, d'avoir mis un
16 terme à ça et c'est un dossier qui a fait l'objet,
17 admettons, d'exemples de décisions d'éthique, mais
18 sans le mettre nominatif. Donc, qui est utilisé
19 dans les conférences pour les gens qui veulent
20 savoir comment on prend des décisions d'éthique.
21 Une décision d'éthique, souvent, ça n'a rien à voir
22 avec la déonto, les lois, c'est une question de
23 jugement.

24 (15:25:33)

25 Q. [752] Est-ce que c'est quelque chose qui était dans

1 le domaine de la construction?

2 R. C'était la Métropolitaine.

3 Q. [753] O.K.

4 R. Le génie à Montréal.

5 Q. [754] Alors, comme vous donnez des conférences...

6 R. Je ne donne pas ces cas-là en conférence. C'est que
7 les gens utilisent le cas sans nommer les
8 compagnies, sans nommer le Ministère, pour dire que
9 c'est ça une décision d'éthique.

10 Me SONIA LeBEL :

11 Q. [755] Êtes-vous capable de nous détailler juste un
12 petit peu le cas pour qu'on comprenne?

13 R. Oh là là!

14 Q. [756] Parce que, là, l'éthique, c'est large.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. [757] On n'essaie pas d'avoir le contrat. Mais on
17 veut savoir ce que vous voulez dire, parce qu'on
18 est là pour ça.

19 R. Bon. Sans mettre les noms, O.K.

20 Me SONIA LeBEL :

21 Q. [758] Oui. Donnez-nous la situation, le stratagème,
22 si vous voulez qui a soulevé un problème d'éthique.

23 R. Il y a eu des articles de journaux qui ont été
24 écrits là-dessus dans ce temps-là. Ce qui est
25 arrivé, c'est qu'on voulait avoir, on créait un

1 bureau de la Métropolitaine pour avoir les
2 meilleures solutions pour voir s'il y avait des
3 améliorations à faire sur la Métropolitaine. De
4 mémoire, le montant d'honoraires était de trente-
5 neuf millions de dollars (39 M\$), mais c'était les
6 tarifs gouvernementaux. Mais pour obtenir le
7 contrat, ça prenait des consortiums de compagnies.
8 Et ces consortiums-là devaient préparer deux types
9 de dossiers. Donc, on les indemnisait pour la
10 préparation des dossiers. Peut-être cent mille
11 (100 000 \$) ou cent cinquante mille (150 000 \$).

12 Ils avaient donc ce qu'on appelle qualifié
13 le dossier par rapport à l'équipe, donc la
14 composante de l'équipe, et cetera, le chef de
15 projet. Donc, il y avait une évaluation comme ça
16 qui allait au comité de sélection. Et à la fin de
17 ce processus-là qui est très individuel, très
18 confidentiel pour chacun des membres des comités de
19 sélection, il y avait ce qu'on appelle une
20 entrevue. Ce qu'on ne fait pas tout le temps. Parce
21 qu'on fait ça seulement dans les grands projets.
22 Une entrevue avec les équipes. Donc, ils faisaient
23 venir les chargés de projet.

24 Et à la dernière minute, donc le calibrage
25 avait déjà été fait sur le plan confidentiel, la

1 veille ou à peu près de l'entrevue des équipes,
2 avec les chefs de projet, je reçois un appel d'une
3 compagnie de génie qui me dit, parce qu'on avait
4 mis tout ça sur Internet, c'était sur notre site,
5 les équipes de projet et les chefs de projet, et
6 pour toutes sortes de raisons, une compagnie qui se
7 sentait lésée m'a avisé, il dit : « Veux-tu
8 vérifier, Jean-Paul, le chef de projet de telle
9 équipe, je pense que tu devrais poser des questions
10 à ton équipe. » Ce que j'ai fait. Et il y avait un
11 problème d'éthique important.

12 C'est que le chef de projet en question
13 avait été quelqu'un qui avait été embauché par
14 notre équipe de Montréal, ADT de Montréal, pour
15 faire le cahier de charges, donc sans clause de
16 contrat d'exclusivité. Donc, en faisant une telle
17 démonstration, légalement, il pouvait, après avoir
18 monté le cahier de charges, il avait demandé la
19 permission même à ses gens, ce que je ne savais
20 pas, là, vous savez, c'est des contrats
21 individuels, des contrats qu'on appelle vingt-cinq
22 mille dollars (25 000 \$), et puis directeur
23 territorial, et cetera.

24 Bon là, et ce faisant, l'individu a demandé
25 à la fin du processus, avant que les appels

1 d'offres soient préparés, d'aller travailler pour
2 une des firmes. Il dit : « Je peux-tu aller
3 travailler pour une firme? » Je l'ai su après, là.
4 On lui aurait répondu : « Oui. » Parce que
5 légalement il n'y avait aucune clause dans le
6 contrat.

7 Q. **[759]** Il n'y avait aucun problème légal, il n'y
8 avait aucun problème déontologique?

9 R. Il y avait un problème moral.

10 Q. **[760]** C'est au niveau de l'éthique?

11 R. Il y avait un problème moral et d'éthique. On
12 n'aurait pas « toughé » une journée dans le
13 journal, Madame la Présidente. Et donc, moi, ce que
14 j'ai fait, j'ai annulé l'entrevue parce que tout ça
15 s'est fait en deux, trois heures, la vérification.
16 Tout ça est venu à mes oreilles. Et, là, j'ai dit :
17 « Woh! Un instant. » J'ai parlé à Gilles Roussy.
18 Après ça, j'ai dit : « Regarde, tu me fais enquêter
19 ça. » J'ai demandé des avis juridiques.

20 J'ai fait préparer un projet de C.T. qui a
21 été retiré du Trésor pour demander, en vertu de
22 l'intérêt public, de retirer un soumissionnaire. Le
23 Trésor a regardé la dimension juridique de ça. Le
24 Trésor a dit : « Bien, légalement, on ne peut
25 pas. »

1 Q. [761] Il n'y a pas de problème?

2 R. Ça fait que j'ai dit : « Écoutez, c'est moi le
3 sous-ministre, ça fait que c'est moi qui vais
4 prendre la décision d'éthique. » Parce que le
5 porteur d'éthique dans un ministère, c'est le sous-
6 ministre. J'ai retiré le C.T. du Trésor. Et j'ai
7 pris la décision d'éthique d'annuler, d'annuler
8 tout, tout, tout, tout.

9 Q. [762] Et c'est ce genre de collaboration là qui
10 pouvait créer de la grogne, comme on a dit tantôt?

11 R. Là, c'est une allégation que je fais. Est-ce que
12 c'est un des éléments? C'est-à-dire que c'est sûr
13 que ça a frustré des personnes. Mais il y en a de
14 ceux qui avaient soumissionné qui étaient contents.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. [763] On est en quelle année, là, à peu près?

17 R. D'après moi, c'était l'été deux mille deux (2002)
18 ça.

19 Q. [764] L'été deux mille deux (2002). Et, ça, ça a
20 été la première fois où ça a monté jusqu'au bureau
21 du premier ministre?

22 R. Où j'ai brassé. Où j'ai brassé un peu la cage. Il y
23 a peut-être eu d'autres discussions avec
24 l'industrie avant, et cetera, parce que...

25 Q. [765] Et suite à votre décision qu'est-ce qui est

1 arrivé?

2 R. Ah! C'est-à-dire que le contrat a été annulé. Mes
3 officiers m'ont dit, je ne sais pas si c'est
4 monsieur Hinse ou pas, il a dit qu'il était un peu
5 content, un peu plus tard, pas tout de suite, parce
6 que, au début, il y a des frustrations, parce que,
7 là là, ça brasse la cage. Parce que quand j'ai
8 annulé tout ça, je suis parti en vacances. Ça fait
9 que, là, le feu a pris. Puis quand je suis revenu,
10 évidemment...

11 Me SONIA LeBEL :

12 Q. **[766]** Vous avez vu le feu, vous vous êtes poussé
13 finalement?

14 R. C'est ça. Puis après ça quand je suis revenu, j'ai
15 réglé ça, essayer de négocier un appartement. Ça
16 n'a pas marché. J'ai tout annulé. Ça fait que je
17 n'ai pas eu de poursuite de rien. Tout ça pour vous
18 dire, est-ce que c'est une partie de ça? Je n'ai
19 aucune idée. Mais, ça, ça veut dire que je n'ai pas
20 collaboré à la réalisation de quelque chose, entre
21 guillemets. Donc, je me dis, est-ce que c'est une
22 composante de ce que j'appelle la non-collaboration
23 de Jean-Paul Beaulieu? C'est une allégation que je
24 fais.

25 Q. **[767]** Je comprends que vous n'avez jamais eu peur

1 de prendre position.

2 R. Non, non, il n'y a personne... Non, il n'y a
3 personne qui m'a... c'est-à-dire que j'ai eu des
4 félicitations, puis même Grégory Hinse m'ai dit, je
5 ne sais pas, c'est un mois ou deux après : « Jean-
6 Paul, on est content parce que on a d'autres idées
7 pour la Métropolitaine. On a... on a d'autres
8 façons, on a d'autres façons de refaire les
9 affaires, et caetera, puis on devrait être capable
10 de... de... puis regarde, fais-toi-en pas. » Ça
11 fait que... donc j'étais content. Puis après ça,
12 bien, comme je vous dis, ça a fait l'objet de... de
13 certains... C'est... c'est de la jurisprudence
14 administrative, Madame la Présidente.

15 Q. **[768]** Et un an plus tard, à peine un an plus tard,
16 vous refusez de signer les dépassements de coûts
17 dans le lot 2 du rond-point l'Acadie.

18 R. Oui, mais, là, c'est... il y a tout un contexte,
19 là. C'est...

20 Q. **[769]** Il y a tout un contexte.

21 R. ... la collusion est démarrée, c'est porté à mon
22 attention.

23 Q. **[770]** Là, c'est autre chose, c'est plus... on n'est
24 plus dans l'éthique, on est vraiment dans les
25 problèmes de (inaudible)

1 R. Non, plus là. Là on est vraiment, là... on est dans
2 le criminel, là, ça fait que c'est une autre
3 affaire ça.

4 Q. [771] O.K. Et pour boucler la boucle, vous passez
5 donc vous discutez avec monsieur Florent Gagné.
6 Est-ce que vous lui expliquez votre refus de
7 signer? Est-ce que vous le détaillez?

8 R. C'est-à-dire je suis pas allé dans le détail. Comme
9 tout à l'heure, j'ai dit...

10 Q. [772] O.K.

11 R. ... c'est que quand on briefe un sous-ministre,
12 surtout en sachant qu'il était à la Sûreté du
13 Québec, qu'il y a une enquête qui a été initiée, tu
14 tombes pas dans le « gidi gidi » des dossiers, là,
15 tu fais... J'avais une note de briefing peut-être
16 de deux, trois pages, je m'en rappelle pas. Ça fait
17 que j'ai... j'ai sûrement parlé un peu de
18 l'enquête, mais je l'ai... j'ai pas dû l'écrire
19 l'enquête parce qu'on voulait pas en parler, sauf à
20 lui verbalement.

21 Q. [773] O.K. Est-ce que vous savez... est-ce que vous
22 avez été mis au courant à l'époque que, en août
23 deux mille quatre (2004), pour ne pas me tromper,
24 donc à peu près un an plus tard, monsieur Gagné...

25 R. Je ne savais pas.

1 Q. [774] ... avait signé finalement?

2 R. Je l'ai appris en Floride.

3 Q. [775] En Floride.

4 R. Lors de l'émission que...

5 Q. [776] Dernièrement?

6 R. ... quand je vous ai écouté...

7 Q. [777] Pas le voyage où vous avez eu le feu, puis
8 vous êtes parti, là.

9 R. Non, non, un autre voyage.

10 Q. [778] Un autre voyage.

11 R. Bien, c'est-à-dire que j'étais chez des amis en
12 Floride.

13 Q. [779] O.K. Donc, à l'époque, en deux mille quatre
14 (2004), quand monsieur Gagné finit par signer
15 l'autorisation ministérielle, vous n'êtes... vous
16 n'avez pas été mis au courant ou ce n'est pas venu
17 à vos oreilles à ce moment-là.

18 R. Non, non. Et puis je me suis dit « il y a sûrement
19 de bonnes raisons pourquoi Florent a signé ça. »
20 C'est ça la question que je me suis posée, mais je
21 peux pas en débattre, j'étais pas là.

22 Q. [780] Non. Puis vous en avez pas parlé avec lui à
23 l'époque.

24 R. C'est-à-dire non, je...

25 Q. [781] O.K.

1 R. ... ça me dit rien ça. Moi, j'avais l'impression
2 que j'avais arrêté le paiement, ça fait que...

3 Q. **[782]** Merci. Je vais peut-être prendre la pause à
4 ce moment-ci. Moi, je n'ai plus de question, on
5 pourrait peut-être voir avec mes collègues.

6 (15:32:49)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Oui. Alors, est-ce que le... Non. O.K.

9 Me SONIA LeBEL :

10 Non. Alors, je sais que monsieur... monsieur
11 Beaulieu... Bien, peut-être avant de prendre la
12 pause à ce moment-là on peut conclure. Je sais que
13 monsieur Beaulieu voulait vous adresser quelques
14 mots, je vais lui permettre de le faire.

15 R. Madame la Présidente.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Bien sûr.

18 R. Si vous me permettez...

19 Q. **[783]** Certainement.

20 R. ... je vais juste regarder mes petites notes, puis
21 j'ai sept recommandations à vous faire, si c'est
22 permis, si le temps le permet.

23 Q. **[784]** On vous le permet certainement, Monsieur.

24 R. Je retarde la pause. Mais, vous allez sûrement me
25 pardonner.

1 Q. [785] Vous êtes pardonné d'avance.

2 R. Vous êtes bien gentille, Madame la Présidente.

3 Donc, je vous ai parlé du budget supplémentaire.

4 C'est parce que je veux être certain de pas avoir

5 oublié quelque chose d'essentiel pour la

6 Commission.

7 Q. [786] Allez-y. Allez-y, Monsieur Beaulieu.

8 R. O.K. Donc...

9 Q. [787] Aimeriez-vous mieux prendre la pause avant?

10 R. Oui, parce que ça... ça prendrait quinze, vingt

11 (15-20).

12 Q. [788] C'est comme vous voulez.

13 R. Ah! Bien, pour... je pense que, pour vous, on va

14 prendre une petite pause. Ça va me permettre de...

15 après ça...

16 Q. [789] De reprendre votre souffle.

17 R. C'est ça. Merci.

18 Q. [790] Bien sûr.

19 R. Et puis je reviendrai. Merci, Madame la Présidente.

20 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

21

22 REPRISE DE L'AUDIENCE

23 (16:01:47)

24 LA PRÉSIDENTE :

25 On vous écoute, Monsieur Beaulieu.

1 M. JEAN-PAUL BEAULIEU :

2 Merci, Madame la Présidente. Deux commentaires,
3 ensuite sept recommandations, après ça je me retire
4 si vous n'avez pas de questions. Deux commentaires
5 additionnels, c'est qu'au cours de l'année, après
6 le dévoilement de la collusion auprès de la Sûreté,
7 avec les conversations fréquentes que j'avais avec
8 François Beaudry, je constatais que la relation
9 entre François Beaudry et la Sûreté allait fond de
10 train. Donc, tout le temps où j'ai été là. Je
11 voulais vous le préciser parce que ça allait très,
12 très bien.

13 Deuxième commentaire, cela est un petit peu
14 plus délicat. Si on me posait la question, parce
15 que tout à l'heure on a abordé le fait que ça a été
16 signé après le document. Si on me posait la
17 question, si c'est concevable pour un autre sous-
18 ministre que moi, parce que moi c'est moi qui avais
19 déclaré la collusion, puis tout ça à la Sûreté et
20 caetera mais si un autre sous-ministre qui arrive,
21 O.K., et qui a, qui considère ce dossier-là, est-ce
22 que c'est concevable qu'il puisse le signer? La
23 réponse que je dirais c'est oui, mais deux
24 conditions essentielles, fondamentales. Est-ce
25 qu'il y a des faits nouveaux avec un dossier

1 nouveau? Des faits nouveaux que je n'avais pas vus.
2 Le fameux dossier de monsieur Paquette qui est
3 arrivé plus tard, à l'automne. Donc, est-ce qu'il y
4 avait des faits nouveaux là-dedans qui peuvent
5 peut-être infléchir la décision du sous-ministre.

6 Mais l'autre condition aussi c'est un
7 « et » ce n'est pas un « ou », les deux sont
8 essentielles, que ce soit une recommandation du
9 bureau du sous-ministre sous, donc, par monsieur
10 Gilles Roussy. Si ces deux conditions-là étaient
11 là, un nouveau sous-ministre, c'est concevable
12 qu'il aurait pu signer. Avec toutes les raisons du
13 monde il aurait pu signer ce document-là. Je ne
14 voulais pas aller plus loin que ça, mais si on me
15 posait la question, parce que tout à l'heure ça a
16 été mentionné.

17 Maintenant mes recommandations.

18 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

19 Q. **[791]** Il faudrait ajouter le fait que monsieur
20 Gagné lui savait que le paiement avait été fait
21 aussi.

22 R. C'est-à-dire que j'ai cru comprendre qu'il le
23 savait.

24 Q. **[792]** Oui, c'est ça.

25 R. Donc, c'est peut-être une fermeture de dossier,

1 peut-être vous poserez la question plus tard à
2 l'autre témoin, monsieur Roussy qui devrait suivre.

3 Bon, je vais y aller mes recommandations.
4 Tout en sachant qu'une petite minorité d'individus
5 vont toujours tenter de défier ou contourner la loi
6 et l'ordre notamment en matière de gestion ou
7 d'utilisation des deniers publics, voici une série
8 de sept recommandations visant à contrer davantage
9 la collusion et la corruption dans le secteur des
10 contrats publics.

11 Il y en a quelques-unes de ces
12 recommandations-là qui sont évidentes. La première
13 c'est l'application très rigoureuse des
14 recommandations de la Commission. Deux, la
15 continuation sur une base permanente de tous les
16 travaux de l'Escouade Marteau et de l'Unité
17 permanente anticorruption.

18 Trois, l'application tout aussi rigoureuse
19 des dernières lois sur l'intégrité et les lois
20 existantes sur l'intégrité pour l'appareil public,
21 là, quitte à les revoir de temps à autre pour les
22 rendre plus pénalisantes ou dissuasives pour les
23 personnes et organisations délinquantes. Quatre,
24 instauration de dispositions législatives
25 pénalisantes et dissuasives pour tout serviteur de

1 l'État, pour toute catégorie d'emploi et pas
2 seulement pour la fonction publique, pour tous les
3 organismes qui reçoivent des deniers de l'État, que
4 ce soit les sociétés d'État ou autres, les cinq
5 cent mille (500 000) personnes et autres, là, donc,
6 impliqués dans des activités de collusion ou de
7 corruption pouvant aller jusqu'au congédiement. Et
8 je pense qu'on devrait s'inspirer des dispositions
9 de l'ancien article 69 de la Loi du ministère du
10 Revenu qui est extrêmement pénalisante pour les
11 gens qui font des choses en dehors de ce qui est
12 reconnu acceptable.

13 Cinq, assurer une meilleure continuité des
14 mandats des sous-ministres afin de faire progresser
15 la moyenne de la durée des mandats de ceux-ci, les
16 sous-ministres, à plus de quatre ans. S'inspirer un
17 peu des contrats pour la plupart des officiers qui
18 dirigent les sociétés d'État, règle générale,
19 souvent, souvent c'est cinq ans. Donc, les sous-
20 ministres devraient au moins se rendre à quatre
21 ans, puis faire passer la moyenne de quatre à cinq
22 ans. C'est fondamental. Je vous ai dit tout à
23 l'heure, Madame la Présidente, que j'ai été choyé
24 dans le passé, j'ai eu presque tout le temps ça,
25 sauf les deux, trois derniers petits mandats.

1 Ensuite, étudier l'opportunité d'appliquer
2 selon des mécanismes à définir, parce que c'est
3 très délicat, les règles de gouvernance enseignés
4 au collège d'administrateurs de sociétés et qui
5 présentement sont rendues obligatoires pour la
6 plupart des sociétés d'État du Québec. Par exemple,
7 la plupart de ces sociétés-là se dotent de trois
8 comités obligatoires. Donc, un comité sur la
9 gouvernance et l'éthique, un comité d'audit, pour
10 ne pas utiliser le terme ancien, vérification.
11 Trois, un comité des ressources humaines, puis il y
12 a des comités de technologie et autres, mais les
13 trois principaux sont là. Donc, c'est délicat comme
14 recommandation, mais il faudrait trouver son
15 application. Il faudrait trouver une façon parce
16 que c'est bien, bien, bien particulier sans être
17 trop lourd.

18 La septième et dernière recommandation,
19 elle est assez longue, là, mais c'est établir des
20 mécanismes très légers, je veux pas augmenter la
21 bureaucratie, là, de veille et de concertation
22 entre les principales instances publiques qui
23 donnent des ouvrages, qui donnent, qui ont des
24 subventions, qui ont de l'argent, qui donnent des
25 ouvrages, directement ou indirectement. Les

1 affaires municipales donnent des subventions qui
2 génèrent. Bon, mais aussi les unités
3 gouvernementales qui sont responsables du contrôle,
4 les finances avec le trésor notamment, O.K., pour
5 faire des suivis et aussi pour faire des
6 recommandations au gouvernement, deux points.

7 Je vais les nommer parce que c'est très
8 important parce que je vais peut-être en oublier,
9 puis je pense que celui qui devrait coordonner ça,
10 de façon très légère et sans bureaucratie ça
11 devrait être le Trésor, les Finances, Revenu
12 Québec, la Commission de la construction du Québec.

13 Pour votre information, la Commission de la
14 construction du Québec a un fichier confidentiel
15 sur l'ensemble des investissements pour les années
16 à venir. J'ai... j'ai vu ça dans le passé, j'en
17 avais discuté dans le passé, vous avez parlé à
18 monsieur Hamad, mais ce n'était pas dans le cadre
19 de votre question, mais j'ai déjà parlé de ça avec
20 monsieur Hamad dans le passé quand on parlait des
21 infrastructures. Donc, il existe un fichier pour
22 les grands travaux et puis donc, il pourrait être à
23 cette table-là.

24 Et puis ça concerne aussi pas juste le
25 public, ça concerne les investissements privés. Le

1 ministère des Transports, ça va de soi, Affaires
2 municipales et aussi peut-être avec les Affaires
3 municipales trouver un mécanisme pour les grandes
4 villes, les grandes villes qui sont impliquées là-
5 dedans, Santé et Services sociaux, Éducation,
6 Développement économique, Hydro-Québec,
7 Investissement Québec, Régie du bâtiment avec
8 l'Autorité des marchés financiers.

9 C'est un peu long, mais il faudrait trouver
10 ça, pourquoi? C'est pour faire des analyses
11 proactives pour diminuer, si c'est possible, la
12 surcharge sur l'industrie et éviter la surchauffe
13 et aussi tenter avec des mécanismes appropriés
14 d'améliorer le contrôle de la collusion. Donc,
15 c'est un peu ça. J'en avais déjà, j'avais déjà
16 communiqué ça dans le passé à certaines instances
17 du gouvernement, mais ça brassait tellement vite
18 que bon. C'est tout, Madame la Présidente.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Et que penser de la méthode d'attirer des gens au
21 sein du gouvernement et de les conserver pour
22 conserver justement l'expérience?

23 M. JEAN-PAUL BEAULIEU :

24 Vous parlez de l'expertise?

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui, l'expertise.

3 M. JEAN-PAUL BEAULIEU :

4 C'est une question fort complexe parce que, là, je
5 vais déborder un peu, là, c'est que j'ai déjà
6 discuté de ça avec les chefs syndicaux. D'ailleurs,
7 il y a pas plus d'un mois ou deux, mais pas dans le
8 cadre de la Commission. Admettons pour créer
9 l'Agence de transport, dont je suis favorable, pour
10 toutes les raisons du monde, là, parce que il faut
11 être capable, comme à Revenu Québec, il faut être
12 capable de payer certains spécialistes qui sont
13 reconnus au gouvernement. Si on les paye pas, puis
14 si on n'est pas capable de les payer, ce petit
15 groupe-là qui... où il y a une demande dans le
16 privé, on les perd ou on les perd au fédéral,
17 donc... Et on peut pas le faire « at large » pour
18 tout le monde parce que sans... sans
19 nécessairement... Le corps d'ingénieur, il y en a
20 dans toutes sortes. Il y en a dans l'environnement,
21 il y en a dans le transport, mais c'est pas tous le
22 même endroit où il y a une demande forte de
23 l'industrie puis qu'on peut les perdre. Donc, c'est
24 une question délicate de réviser certaines échelles
25 salariales. Une des façons, c'est de procéder un

1 peu comme l'Agence de revenu Québec possiblement
2 sans faire trop de politique, mais si vous me
3 permettez, l'Agence de transport, pour toutes
4 sortes de raisons, ça permet de... de... En même
5 temps, ça permet de les garder parce qu'ils perdent
6 leur sécurité d'emploi pour les nouveaux qu'on...
7 on peut développer un créneau, une motivation, un
8 salaire approprié, puis la sécurité d'emploi est
9 dans le silo, ils peuvent pas sortir. Alors que
10 dans toute la fonction publique, ça devient un peu
11 délicat parce qu'il y a la capacité de payer de
12 l'État aussi.

13 Q. **[793]** Et finalement... Mais, vous y avez
14 certainement répondu par l'action que vous aviez
15 posée en deux mille deux (2002), par rapport au
16 fait qu'un ingénieur ou une des personnes
17 travaillant au MTQ ayant travaillé sur comité des
18 sélection, par exemple, ou dans un contrat bien
19 spécifique, et aurait permis que ce contrat-là soit
20 octroyé, que penser que cette personne-là change et
21 s'en aille justement travailler...

22 R. C'est-à-dire...

23 Q. **[794]** ... après dans cet... alors que c'était
24 légal.

25 R. C'est... il faut... il faut avoir des règles

1 plus... plus larges là-dessus. Je pensais que vous
2 alliez me poser un peu plus direct. Si je pognais
3 quelqu'un qui recevait une enveloppe d'argent, il
4 serait dehors le lendemain.

5 Q. **[795]** Mais...

6 R. Ça, c'est le dehors demain matin puis quitte à ce
7 que j'aille à la Cour... jusqu'à la Cour suprême,
8 indépendamment de... des contestations, même si le
9 châtement serait toujours...

10 Q. **[796]** Mais, ça, j'avais compris ça de votre...

11 R. Oui.

12 Q. **[797]** ... de votre recommandation 4.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Q. **[798]** D'aller jusqu'au congédiement.

15 R. Oui, c'est ça.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[799]** La cor...

18 R. C'est exact, c'est ça. Le congédiement, puis c'est-
19 à-dire que ce serait...

20 Q. **[800]** Exactement.

21 R. ... ce serait instantané dans certains cas puis...

22 Q. **[801]** Exactement.

23 R. ... et puis par un avis rapide, c'est dehors.

24 Q. **[802]** C'est...

25 R. En tout cas.

1 Q. **[803]** ... je comprends ça.

2 R. O.K. Mais, dans l'autre cas, il faut...

3 Q. **[804]** Oui.

4 R. ... il faut les ramifier, donc les règles de ce que
5 j'appelle « après mandat ». Donc, je sais que les
6 lois actuelles, il y en a qui s'appliquent.
7 Exemple, pour les sous-ministres, c'est deux ans
8 puis tout ça. Ça fait qu'il faut... il faut
9 développer ces mécanismes-là surtout pour ça. Je
10 suis entièrement d'accord avec vous.

11 Q. **[805]** Parfait. Alors, donc je vous remercie
12 beaucoup, Monsieur Beaulieu.

13 R. Ce fut un plaisir, Madame la Présidente.

14 Q. **[806]** Merci.

15 R. Merci, Monsieur le Commissaire.

16 Me SONIA LeBEL :

17 Et je vais laisser la place à maître Crépeau avec
18 le prochain témoin.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci, Maître LeBel.

21 R. Merci. Merci beaucoup.

22

23 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

24

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Crépeau.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Bonjour, Madame la Présidente.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Bonjour.

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Monsieur Gilles Roussy est avec nous.

9

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bonjour, Monsieur Roussy.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Restez debout deux minutes.

14

15

16

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce cinquième (5e)
2 jour du mois de mai,

3

4 A COMPARU :

5

6 GILLES ROUSSY, Gestionnaire retraité

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[807]** J'hésite quasiment à vous présenter monsieur
12 Roussy. Je pense, vous en avez entendu parler
13 beaucoup ces jours derniers, mais on va quand même
14 commencer par cette courte présentation-là,
15 Monsieur Roussy. Peut-être nous expliquer, vous
16 avez dit aujourd'hui retraité, mais peut-être faire
17 un peu votre parcours professionnel. D'abord, peut-
18 être vous... votre formation?

19 R. Ah! J'ai un diplôme d'études collégiales en mil
20 neuf cent soixante-douze (1972) et un bac en
21 administration des affaires de l'Université de
22 Sherbrooke en mil neuf cent soixante-quinze (1975).

23 Q. **[808]** Et vous commencez à travailler en mil neuf
24 cent soixante-quinze (1975)?

25 R. Mai soixante-quinze (75), je suis rentré au

1 ministère des Transports.

2 Q. **[809]** Et, bon, je comprends que vous allez faire
3 toute votre carrière au gouvernement du Québec et,
4 en fait, toute votre carrière au ministère des
5 Transports.

6 R. Toute ma carrière au ministère des Transports.

7 Q. **[810]** O.K. Et votre... votre spécialité, votre
8 formation c'était en ressources humaines, je pense?

9 R. Et finance.

10 Q. **[811]** Et finance. Alors, peut-être nous indiquer
11 votre progression au ministère des Transports se
12 fait sous quel... à quel titre?

13 R. De soixante-quinze (75) à quatre-vingt-trois (83),
14 j'ai travaillé dans le domaine de l'organisation
15 administrative et la classification des emplois. De
16 quatre-vingt-trois (83) à quatre-vingt-sept (87),
17 j'ai été nommé sur un groupe sous-ministériel pour
18 faire l'évaluation des activités de la direction
19 générale du génie. Quatre-vingt-sept (87), quatre-
20 vingt-quatorze (94), j'ai occupé le poste d'adjoint
21 au directeur général et sous-ministre adjoint du
22 génie, la direction de la planification recherche
23 et la direction générale de Québec. Et de quatre-
24 vingt-quatorze (94) à quatre-vingt-dix-huit (98),
25 je suis devenu adjoint au sous-ministre. Et de mil

1 neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998) à deux mille
2 huit (2008), directeur du bureau du sous-ministre,
3 évidemment la fonction d'adjoint demeure.

4 Q. **[812]** Demeure. Vous êtes... et fusionné à
5 l'intérieur de votre titre de directeur du cabinet.

6 R. Oui.

7 Q. **[813]** Alors, c'est évident que c'est cette période-
8 là qui va nous intéresser, la période de novembre
9 quatre-vingt-quatorze (94) à juin deux mille huit
10 (2008), où vous avez... vous avez toujours été à ce
11 moment-là directeur du cabinet du sous-ministre.

12 Peut-être nous résumer quelles ont été vos
13 fonctions pendant cette période-là? Et je comprends
14 qu'il s'en est ajouté peut-être avec le temps, là.
15 Peut-être nous faire une progression. Quel est
16 votre... votre description de tâches...

17 R. Oui.

18 Q. **[814]** ... auprès de... au cabinet du sous-ministre.

19 R. En fait, pour résumer globalement, en fait, le
20 poste d'adjoint au sous-ministre est un poste... le
21 premier rôle, c'est celui d'aviseur dans la gestion
22 quotidienne du Ministère et donc des dossiers comme
23 monsieur Beaulieu parlait tantôt, jury de sélection
24 avec une problématique au niveau des personnes qui
25 sont... qui sont dans les équipes de... proposées.

1 Evidemment, ça, ça... ça interpelle l'adjoint, ça
2 veut dire le service des enquêtes et donc un
3 certain nombre de validations pour informer le
4 sous-ministre de la situation et amener à une prise
5 de décision.

6 Le deuxième grand rôle, c'est un peu
7 l'identification et le suivi des dossiers
8 prioritaires qui sont à l'agenda du Ministère.
9 Donc, le programme législatif, les mémoires au
10 conseil des ministres, les CT, les décrets, les...
11 les attentes du cabinet, tout... tout ce qui... qui
12 se regroupe dans ces domaines-là font partie de...
13 de la fonction de l'adjoint de suivre ces dossiers-
14 là et de s'assurer que les échéanciers qui ont été
15 annoncés demeurent plausibles.

16 Le troisième rôle, c'est évidemment la
17 gestion de tous les documents qui arrivent au
18 bureau du sous-ministre pour la signature du sous-
19 ministre ou pour être transmis au cabinet du
20 ministre. Donc, c'est une vérification de la
21 clarté, de la cohérence, de la conformité de... des
22 recommandations qui sont là en fonction des
23 orientations ministérielles qui ont été débattues,
24 donc c'est que le dossier qui est présenté au sous-
25 ministre soit...

1 Q. **[815]** Prêt.

2 R. Oui.

3 Q. **[816]** Prêt et prêt et correct.

4 R. Voilà. Et si c'est pas le cas, bien il faut
5 retourner à la direction générale qui a généré ce
6 dossier-là pour le faire préciser.

7 Q. **[817]** Peut-être spécifiquement ce n'est pas une
8 fonction de filtrer les dossiers...

9 R. Non.

10 Q. **[818]** ... qui vont au cabinet du sous-ministre mais
11 c'est de voir à ce qu'ils arrivent prêts.

12 R. Exact.

13 Q. **[819]** O.K. Donc ça nécessite des fois que vous
14 retourniez un dossier dans l'appareil...

15 R. Oui.

16 Q. **[820]** ... avant de... qu'il soit prêt à être amené
17 au bureau du sous-ministre.

18 R. Absolument.

19 Q. **[821]** O.K. Est-ce que ça terminait ou il restait
20 une...

21 R. Bon, sur le rôle du directeur du bureau du sous-
22 ministre, évidemment j'avais la responsabilité de
23 quatre secteurs d'activité, donc la direction des
24 communications relevait du bureau du sous-ministre,
25 le service des enquêtes, le service de la

1 programmation et la direction du secrétariat, donc
2 tout ce qui se passe dans un secrétariat du
3 Ministère se rapportait au bureau du sous-ministre.

4 Q. **[822]** Or, essentiellement, on a parlé de quoi, cent
5 quatre-vingts (180) personnes à peu près sous votre
6 responsabilité?

7 R. À peu près. Mais il y a des, évidemment il y a des
8 cadres supérieurs qui...

9 Q. **[823]** Oui.

10 R. ... relèvent de moi.

11 Q. **[824]** Les... et à travers ces périodes-là qu'on
12 place de novembre quatre-vingt-quatorze (1994) à
13 juin deux mille huit (2008), juste pour situer
14 toujours les personnages, là. Vous avez travaillé
15 pour cinq sous-ministres?

16 R. Cinq sous-ministres, oui.

17 Q. **[825]** Dans l'ordre, dans le temps?

18 R. Alors de quatre-vingt-quatorze à quatre-vingt-dix-
19 sept (1994-1997), monsieur Yvan Demers qui avait
20 fait carrière au ministère des Transports...

21 Q. **[826]** Et qui est le ministre à ce moment-là?
22 Monsieur Brassard, ça se pourrait?

23 R. En quatre-vingt-quatorze (1994), c'était monsieur
24 Léonard et ensuite monsieur Brassard.

25 Q. **[827]** O.K.

1 R. En quatre-vingt-dix-sept à deux mille (1997-2000),
2 c'est monsieur Trudeau, André Trudeau, et le
3 ministre, Guy Chevrette et deux mille (2000), ça
4 s'arrête là je pense. Ça a été Brassard et
5 Chevrette, là, qui étaient les deux ministres.

6 Q. **[828]** O.K.

7 R. Deux mille - deux mille trois (2000-2003), Jean-
8 Paul Beaulieu.

9 Q. **[829]** Oui.

10 R. Et le ministre, ça a été monsieur Chevrette et
11 monsieur Ménard. Et deux mille trois à deux mille
12 six (2003-2006), Florent Gagné et le ministre,
13 c'était monsieur Marcoux et par la suite, à
14 l'automne, madame Boulet était nommée ministre
15 déléguée et en deux mille...

16 Q. **[830]** Deux mille cinq (2005), monsieur Després?

17 R. Monsieur Després, deux mille cinq (2005), février
18 je pense, deux mille cinq (2005). Et finalement,
19 Denis Jean qui... et le ministre était madame
20 Boulet je pense qui était en titre à ce moment-là.

21 Q. **[831]** Et vous, vous prenez votre retraite en...?

22 R. En juin deux mille huit (2008).

23 Q. **[832]** O.K. Au moment où c'est toujours monsieur
24 Jean qui est là.

25 R. Au moment, oui, que monsieur Jean est encore là.

1 Q. **[833]** Alors, vous avez travaillé pour cinq sous-
2 ministres et de nombreux cabinets ministériels, des
3 ministres délégués, des ministres en titre dans
4 votre carrière.

5 R. Quatorze (14).

6 Q. **[834]** Je voudrais juste, Madame Blanchette, peut-
7 être nous présenter l'onglet numéro 1. C'est un
8 tableau, Madame la Présidente, que vous avez déjà
9 vu mais qui est modifié maintenant. On peut voir
10 aussi, faites-nous regarder la place où on situe
11 monsieur Beaudry, à la droite de monsieur Roussy.
12 Alors, c'est bien exact, c'est ça on situe monsieur
13 Beaudry, là, comme étant votre conseiller, le
14 conseiller de monsieur Roussy?

15 R. C'est-à-dire que monsieur Beaudry fait partie d'un
16 certain nombre de conseillers qui relèvent
17 directement de moi mais le fonctionnement du bureau
18 du sous-ministre, le sous-ministre il s'adresse à
19 qui il veut, au moment où il veut, y compris les
20 cadres qui pouvaient relever de moi et il y a une
21 interaction très, très rapide, là.

22 Q. **[835]** Très rapide.

23 R. Oui.

24 Q. **[836]** Mais au niveau de l'organigramme...

25 R. De l'organigramme, monsieur Beaudry...

1 Q. [837] ... naturellement, monsieur Beaudry relève de
2 votre fonction.

3 R. Absolument.

4 Q. [838] Alors je vais demander. On va coter cette
5 pièce, Madame la Présidente, et sous... et on est
6 au...

7 LA GREFFIÈRE :

8 Ça avait déjà été coté. 139P-...

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Pas celle-là.

11 LA GREFFIÈRE :

12 Oui mais est-ce que vous gardez la même cote ou?

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 Je pense pour que ça soit clair, on va lui donner
15 une nouvelle cote, Madame la Présidente. On va
16 garder l'ancienne pièce, là, mais celle-ci serait?

17 LA GREFFIÈRE :

18 145P-1647.

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 1647.

21 LA GREFFIÈRE :

22 Pour l'organigramme amendé.

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Amendé. Alors on comprend, Madame la Présidente,
25 qu'il vient, en fait il remplace, ou du moins il

1 corrige une erreur qui apparaissait sur la pièce
2 1600 à 139P-1600 où on avait, monsieur Beaudry
3 était rattaché...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui mais si vous me permettez, je veux pas être
6 déplaisante mais comme c'est un...

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Vous êtes pas déplaisante, Madame la Présidente.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 ... un organigramme amendé, je pense que ce serait
11 mieux de le mettre sur le même 139P-1600 amendé.

12 Parce que sinon...

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 Oui? O.K.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Parce que sinon, on peut penser que 1600 est
17 toujours bon.

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Alors 1600.1.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 C'est ça.

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Point 1. C'est ce qui nous permettra de le
24 distinguer. Donc qui est une pièce amendée.

25

1 139P-1600.1: Organigramme de la direction
2 territoriale de l'île de Montréal du
3 MTQ en 2002 - amendé
4

5 Q. **[839]** Alors essentiellement, et vous comprendrez,
6 là, je veux pas résumer la chose, mais on voit que
7 c'est un organigramme quand même qui est limité
8 dans le temps. On le place sous monsieur Ménard
9 avec monsieur Beaulieu mais c'est... Est-ce que
10 c'est essentiellement, quand on regarde en haut de
11 la direction générale de Montréal et de l'ouest,
12 là, la structure au cabinet du sous-ministre?

13 R. Oui juste avec la nuance qu'en dessous de moi, il y
14 a des unités administratives, là, qui...

15 Q. **[840]** Dont on aura pas besoin de traiter ici alors
16 on le met à sa plus simple expression ici. Monsieur
17 Roussy, on va vous deman... on vous a demandé un
18 peu quelles étaient vos responsabilités à titre de
19 directeur du cabinet. Pouvez-vous peut-être nous
20 situer monsieur Beaudry qui a témoigné plus tôt et
21 peut-être pour qu'on se comprenne bien, là, vous
22 avez assisté, vous avez entendu une partie du
23 témoignage de monsieur Beaudry et de monsieur
24 Beaulieu ici aujourd'hui?

25 R. Oui.

1 Q. **[841]** O.K. Alors monsieur Beaudry qui relève de
2 vous, quelle est sa fonction?

3 R. Monsieur Beaudry est un conseiller mais il est
4 affecté à quand même des tâches précises, entre
5 autres, très tôt le matin, il a la responsabilité
6 de faire une, comment je dirais, une revue de tout
7 ce qui est paru dans les journaux du matin, tous
8 les journaux, de façon à détecter ce qui peut
9 interpeler le sous-ministre ou le ministre au
10 courant de la journée et à prendre action
11 immédiatement pour obtenir des états de situation
12 qui traitent de ces dossiers-là.

13 Q. **[842]** Un coroner a recommandé une correction sur
14 une route dans un...

15 R. Incluant un bloc de béton qui est tombé d'une
16 structure...

17 Q. **[843]** O.K.

18 R. Il faut outiller le Ministère pour répondre à ces
19 questions. Et il a aussi la responsabilité de faire
20 de la validation de documents, évidemment avant que
21 le sous-ministre signe, ça passe sur mon bureau
22 mais ça passe aussi sur des bureaux de conseillers.
23 Alors il y a un certain nombre de dossiers qui
24 passent sur son bureau et il doit aussi, comme il
25 l'a fait pour le dossier de l'Acadie, répondre à

1 des interrogations que moi je peux avoir ou quelque
2 chose qui soulève ma... que je trouve que j'ai
3 besoin de plus d'information. Je peux mandater un
4 conseiller pour qu'il me produise...

5 Q. **[844]** C'est vos jambes sur le terrain aussi, aller
6 voir, fouiller, poser des questions?

7 R. Oui.

8 Q. **[845]** O.K. Les... on vous situe toujours, alors on
9 vous a placé avec monsieur Beaudry, avec votre
10 sous-ministre. Avec le cabinet. Avec le ministre
11 des Transports et son cabinet. De quelle
12 relation... quelle est la nature des relations que
13 vous entretenez avec les différents cabinets?

14 R. Avec le ministre, essentiellement, uniquement
15 lorsqu'il y a des comités de direction ou des
16 rencontres de briefing avec le ministre. Ça peut
17 arriver que j'accompagne le directeur général si le
18 sous-ministre est pas là, mais de façon générale,
19 les relations sont surtout avec le chef de cabinet
20 et les conseillers politiques.

21 Q. **[846]** Quel est... on le voit, on va poser des
22 questions de façon générale. Les chefs de cabinet,
23 les conseillers politiques, quel genre de relation,
24 qu'est-ce qu'ils peuvent, ces gens-là, peuvent vous
25 demander à vous dans l'organisation administrative

1 du Ministère?

2 R. Ils reçoivent une doléance d'un député ou d'un
3 maire ou... et ils veulent avoir de l'information
4 sur le dossier, donc on établit un état de
5 situation par le secteur d'activité du ministère
6 qui est concerné. C'est transmis au BSM, on en
7 prend connaissance, on s'assure que...

8 Q. **[847]** BSM, pouvez-vous...

9 R. Bureau du sous-ministre.

10 Q. **[848]** Bureau du sous-ministre, oui.

11 R. Et on s'assure que... que tous les éléments sont
12 là, que le document est clair et on l'achemine à
13 l'attaché politique ou au directeur du cabinet.

14 Q. **[849]** Et à ce moment-là, ça passe directement par
15 vous ou l'information que vous avez, vous allez la
16 faire transiter par le bureau du sous-ministre
17 avant qu'elle soit renvoyée au cabinet?

18 R. En fait, quand l'état de situation rentre, elle
19 rentre au bureau du sous-ministre, donc...

20 Q. **[850]** O.K. Donc, le sous-ministre est au courant?

21 R. Oui.

22 Q. **[851]** Si je vous demandais, de façon générale, sur
23 les... et les douze (12), treize (13) années où
24 vous avez été directeur du cabinet des... du sous-
25 ministre des Transports, les... est-ce que vous

1 avez entretenu des bonnes relations avec les
2 différents cabinets, les différents chefs de
3 cabinet, les organisations politiques?

4 R. Toujours eu des très bonnes relations. C'est
5 pratiquement pas concevable d'occuper une fonction
6 d'adjoint du sous-ministre ou directeur du bureau
7 du sous-ministre s'il y a pas une relation de
8 confiance avec le personnel politique.

9 Q. **[852]** Et est-ce que cette relation-là existait des
10 deux côtés? C'est-à-dire vous, vous avez entretenu
11 des bonnes relations avec les différents cabinets,
12 considérez-vous que les cabinets, le personnel des
13 cabinets a entretenu aussi des bonnes relations
14 avec vous?

15 R. Oui, parce que j'aurais pas pu rester en fonction.

16 Q. **[853]** Et des relations respectueuses des tâches de
17 chacun?

18 R. Absolument. Moi je suis fonctionnaire donc je suis
19 au niveau administratif. Eux, ils sont au niveau
20 politique. Donc, on est sur deux terrains...

21 Q. **[854]** Où il y a un mur entre les deux?

22 R. Absolument.

23 Q. **[855]** Et c'est de ce mur-là dont je vais vous
24 parler. À votre connaissance, je fais... je vous
25 pose la question de façon générale, y a-t-il déjà

1 eu, à votre connaissance, des dossiers, des cas
2 d'ingérence politique dans votre travail?

3 R. Je me rappelle d'un cas, pas directement à moi,
4 mais il y a un directeur territorial qui avait eu
5 une demande d'un député à l'effet de... je voudrais
6 pas être trop précis parce que je sais pas si c'est
7 à l'effet d'annuler, de reporter ou de retourner en
8 soumission, mais il était pas d'accord avec le
9 résultat de l'appel d'offres. Il m'a informé de
10 cette... de cette situation-là. On était en réunion
11 à Sainte-Foy, une réunion de... de direction,
12 l'ensemble des directeurs. Et ma réaction a été de
13 dire : « Tu appelles ton bureau et tu leur demandes
14 de mettre immédiatement à la poste le contrat en
15 question. »

16 Q. **[856]** O.K. On va juste mieux documenter un peu cet
17 événement-là. Première des choses, est-ce que
18 d'après vous, selon ce que vous en savez, est-ce
19 que cette intervention-là était inappropriée?

20 R. Absolument.

21 Q. **[857]** O.K. Alors qui est la personne, l'élu qui a
22 fait cette demande-là?

23 R. Monsieur Whissell.

24 Q. **[858]** David Whissell?

25 R. Oui.

1 Q. **[859]** Et à cette époque-là, parce qu'on sait que
2 monsieur Whissell a été député pendant une certaine
3 période et ministre pendant une période moins
4 longue, savez-vous s'il porte le titre de ministre
5 ou s'il est simplement député dans son comté?

6 R. Je... je le sais pas. Je sais qu'il est député, ça
7 c'est sûr, mais est-ce qu'il avait un... un rôle de
8 ministre...

9 (16:30:26)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[860]** Est-ce que vous vous souvenez en quelle année
12 c'était?

13 R. C'est deux mille trois (2003) ou deux mille quatre
14 (2004).

15 Me PAUL CRÉPEAU :

16 Q. **[861]** O.K. Alors c'est deux mille trois (2003) ou
17 deux mille quatre (2004). Je vous informe, pour
18 avoir trouvé l'information, que monsieur Whissell a
19 été député de mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit
20 (1998) à deux mille onze (2011). Il a démissionné
21 en deux mille onze (2011) et il a eu le titre de
22 ministre de deux mille cinq (2005) à deux mille
23 neuf (2009). Il était aussi responsable de la
24 région des Laurentides.

25 R. Ma référence est que le ministre Després a quitté

1 en février deux mille cinq (2005) et la réunion
2 était à l'été. Donc, elle était en deux mille
3 quatre (2004) ou en deux mille trois (2003).

4 Q. **[862]** À l'été deux mille quatre (2004)?

5 R. L'été deux mille quatre (2004) ou deux mille trois
6 (2003), je peux pas préciser, mais c'est une des
7 deux.

8 Q. **[863]** Bon. Cette demande-là, je comprends que c'est
9 pas vous qui l'avez reçue. Vous dites c'est un de
10 vos directeurs d'une direction territoriale?

11 R. Oui.

12 Q. **[864]** Il s'agit de monsieur?

13 R. Mario Turcotte.

14 Q. **[865]** Qui était directeur territorial dans quelle
15 région?

16 R. Laurentides-Lanaudière.

17 Q. **[866]** Et lorsque monsieur... monsieur Turcotte a
18 reçu cette demande-là, étiez-vous avec lui?

19 R. On était tous en réunion à Sainte-Foy, une réunion
20 des directeurs du Ministère.

21 Q. **[867]** Et il reçoit cette... en personne? Par
22 téléphone?

23 R. Par téléphone.

24 Q. **[868]** Par téléphone. Alors il est avec vous, tout à
25 coup monsieur Turcotte reçoit un appel de monsieur

1 Whissell et vous, vous ne vous...

2 R. J'étais pas témoin. Je sais pas si l'appel était de
3 son bureau...

4 Q. **[869]** Oui.

5 R. ... ou directement de monsieur Whissell, mais je
6 sais que la plainte... la demande venait de
7 monsieur Whissell. Mais comment c'est arrivé, je...

8 Q. **[870]** O.K. La plainte venait de monsieur Whissell
9 et elle visait à faire, et là, vous avez donné
10 plusieurs options sans être certain, soit annuler
11 l'appel d'offres ou...

12 R. Il était pas satisfait du résultat de l'appel
13 d'offres. Ce qui est arrivé, c'est que dans cet
14 appel d'offres là, il y a quelqu'un qui était pas
15 prévu rentrer en... dans le... les soumissions
16 parce qu'il était pas dans le domaine du tout. Et
17 il a décidé de soumissionner. Un « outsider » qui
18 était pas... qui était pas...

19 Q. **[871]** Un « outsider », c'est l'expression que vous
20 avez dit, un « outsider », là, quelqu'un que
21 personne a vu venir, lui il soumissionne plus bas
22 que tout le monde?

23 R. Exact.

24 Q. **[872]** Puis est-ce que... et ça... et ça dérangeait
25 qui? Selon l'information que vous en avez, là?

1 R. Je sais pas qui ça dérangeait, mais je sais qu'il y
2 a eu une intervention pour que... je sais pas si
3 c'est annuler l'appel d'offres ou retourner en
4 appel d'offres, je le sais pas. Mais il était pas
5 d'accord avec le résultat.

6 Q. **[873]** Et dans... dans cette discussion-là, est-ce
7 que monsieur... monsieur Turcotte était capable
8 d'identifier exactement l'endroit? Ça concernait
9 des travaux sur quelle route? Est-ce qu'on avait
10 situé le contrat en question?

11 R. Monsieur Turcotte... je sais que le contrat en
12 question était proche d'une... d'une usine.

13 Q. **[874]** Une usine d'asphalte?

14 R. Mais je connais pas assez ce territoire-là pour
15 dire quelle compagnie est là, mais monsieur
16 Turcotte est sûrement en mesure de... de préciser.

17 Q. **[875]** O.K. Et bon, alors est-ce que monsieur
18 Turcotte vous en avez discuté avec lui où était
19 rendu le processus?

20 R. Bien on était à l'ouverture de l'appel d'offres,
21 une journée peut-être ou deux après et ma réaction
22 a été de dire : « Tu mets le contrat tout de suite
23 par la poste. » Je voulais démontrer que non
24 seulement on n'annulerait pas, mais qu'on va
25 accélérer l'octroi du contrat.

1 Q. **[876]** Alors une fois qu'il est dans la poste,
2 administrativement, pour vous, ça avait une
3 importance...

4 R. C'est que juridiquement, soit un avis juridique ou
5 une jurisprudence, c'est que lorsque le Ministère
6 met un contrat, offre un contrat par la poste à un
7 entrepreneur...

8 Q. **[877]** Il est lié?

9 R. ... il est considéré signé.

10 Q. **[878]** Alors, vous avez fait, vous vous êtes assuré
11 que ce soit posté rapidement, de sorte à bien
12 sceller ce contrat-là.

13 R. Je voulais surtout signifier que non seulement on
14 ne le retardera pas, mais on va l'accélérer en
15 termes d'émission. Parce que, normalement, ça prend
16 plusieurs, quand même un certain nombre de jours
17 avant d'émettre le contrat.

18 Q. **[879]** L'idée de l'accélérer aussi, est-ce que vous
19 craigniez à ce moment-là d'autres interventions qui
20 visent à arrêter le processus?

21 R. Non, je suis convaincu qu'ils ne peuvent pas
22 l'arrêter.

23 Q. **[880]** O.K.

24 R. J'aurais saisi le sous-ministre de la question si
25 ça n'avait pas été ça.

1 Q. **[881]** Alors, vous avez, en tout cas, à tout le
2 moins accéléré le processus pour lier le Ministère
3 avec le plus bas soumissionnaire à ce moment-là.

4 R. Oui.

5 Q. **[882]** Est-ce que vous avez fait d'autres démarches
6 en relation avec ce que vous avez appelé la
7 démarche inappropriée, tout à l'heure?

8 R. Je suis allé au cabinet et j'ai informé le
9 directeur adjoint, le chef de cabinet adjoint de la
10 conduite inappropriée du député. Et je lui ai dit
11 que si le député avait des doléances à faire qu'il
12 les fasse au ministre ou ailleurs, mais pas dans
13 l'appareil administratif.

14 Q. **[883]** O.K.

15 R. Il a pris note. Il m'a dit : « Je te reviens. » Et
16 il m'est revenu dix minutes après puis il m'a dit
17 qu'il n'aurait plus de démarche de la part du
18 député de ce genre-là.

19 Q. **[884]** Bon. Et comme de fait, vous n'en avez pas
20 connu d'autres...

21 R. Non.

22 Q. **[885]** ... de la part de ce député-là ou d'autres
23 députés?

24 R. Non plus.

25 Q. **[886]** Alors, on voit dans ce cas-là que c'est une

1 démarche qui est faite par un élu directement
2 auprès d'un de vos directeurs territorial.

3 R. Oui.

4 Q. **[887]** Vous étiez quasiment présent sur place au
5 moment, parce que vous étiez ensemble au moment où
6 ça s'est produit. Est-ce que vous avez déjà entendu
7 parler que d'autres démarches comme ça auraient pu
8 être faites pendant toute la période où vous avez
9 été adjoint au sous-ministre?

10 R. S'il y en a eu, en tout cas, moi, je n'ai pas été
11 informé. Ce n'est pas impossible qu'il y en ait eu.

12 Q. **[888]** Vous n'en avez pas été informé.

13 R. Non.

14 Q. **[889]** On voit par votre réaction, ce que vous en
15 avez fait une fois lorsque vous avez été informé.
16 Maintenant, vous ne pouvez pas exclure que d'autres
17 démarches de cette nature-là puissent avoir été
18 faites auprès de vos différents... il y en a une
19 quinzaine de directeurs territoriaux- et pour
20 lesquels vous n'auriez jamais été informé?

21 R. Des députés qui parlent au directeur territorial,
22 ça, c'est indéniable, il y en a. Ce qui était pas
23 correct, c'est de poser un geste qui touche à
24 l'administration du Ministère. Ça, c'est
25 inacceptable.

1 Q. [890] Alors, ça nous amène peut-être à discuter de
2 la relation entre le politique et justement peut-
3 être vos directeurs territoriaux. C'est un bon
4 exemple. Ces gens-là qui sont sur le terrain, qui
5 sont responsables d'une région, d'une direction
6 territoriale, sont appelés à avoir de nombreux
7 contacts avec les gens dans leur communauté. Est-ce
8 que ça fait partie de la vision, ça, du Ministère
9 de favoriser que les différents directeurs
10 territoriaux soient des gens impliqués dans leur
11 communauté, mais impliqués auprès des
12 entrepreneurs, des firmes de génie, des élus, les
13 maires, les préfets de MRC, même les députés de
14 comté?

15 R. Le directeur territorial, il est le représentant du
16 Ministère sur le terrain, dans le milieu. C'est
17 quand même une personne qui a un rôle important. Il
18 est définitivement en contact avec le milieu, les
19 maires, la population, les associations, tous ces
20 gens-là.

21 Q. [891] Il l'est par la force des choses, mais est-ce
22 que c'est aussi, est-ce que c'est un souhait, une
23 façon de faire dont on fait la promotion au
24 Ministère? On veut que les directeurs territoriaux
25 soient présents sur le terrain proches de

1 l'industrie, proches des élus?

2 R. Pour faire son travail, je pense que c'est... il ne
3 peut pas agir autrement. C'est un... C'est un
4 ministère qui est important sur le territoire.
5 C'est un des plus gros ministères, six mille (6000)
6 employés, qui touche directement la vie des gens,
7 le réseau routier. Le transport en commun, ça
8 touche beaucoup de monde. Donc, ils sont vraiment,
9 ils participent beaucoup. Il y a des projets
10 conjoints avec les municipalités. Et on ne peut pas
11 réaliser un projet sans parler avec ces
12 organisations-là.

13 Q. **[892]** Donc, vos directeurs territoriaux sont vos
14 gens présents sur le terrain partout à travers le
15 Québec, c'est la première ligne de contact avec les
16 élus. On va revenir principalement avec les élus,
17 les gens, les maires dans leur municipalité. Un
18 maire en Abitibi qui a un problème n'appellera pas
19 à Québec, il va parler avec son directeur
20 territorial pour tenter de régler le problème?

21 R. Si c'est un problème qui concerne le Ministère...

22 Q. **[893]** Transport, oui.

23 R. Je ne sais pas, moi, c'est en Abitibi, on a été
24 obligé de fermer un pont, ça implique un détour de
25 dix kilomètres, c'est certain que le maire va

1 parler avec le directeur territorial, ça, c'est
2 certain.

3 Q. **[894]** Partout à travers le Québec, la porte
4 d'entrée pour les élus régionaux, on parle des
5 maires, des préfets, tout ça, c'est vraiment de
6 passer d'abord et avant tout par le directeur
7 territorial?

8 R. Pour des questions opérationnelles qui concernent
9 le Ministère.

10 Q. **[895]** Oui. O.K.

11 R. La question politique, la porte d'entrée n'est pas
12 là. Elle est envers les ministres qui sont
13 responsables des différents ministères. S'il y a un
14 problème dans le quotidien, qui concerne les
15 transports, le maire va appeler, va s'informer au
16 niveau du Ministère localement.

17 Q. **[896]** Peut-être je vais devancer une question qu'on
18 pourrait aborder peut-être plus loin. Mais est-ce
19 que vos directeurs territoriaux ont une formation
20 quelconque ou des directives quelconques sur ce
21 qu'ils peuvent faire, ce qu'ils ne peuvent pas
22 faire en tant que directeur territorial? Vous voyez
23 l'exemple. Monsieur Turcotte, c'est clair. On
24 l'appelle, on lui demande d'annuler un contrat.
25 Manifestement, c'est quelque chose qu'il ne peut

1 pas faire.

2 R. Non.

3 Q. **[897]** Est-ce qu'il y a une formation qui est donnée
4 à vos directeurs territoriaux ou une préparation à
5 occuper cette tâche-là?

6 R. Tous les directeurs territoriaux, ou en tout cas la
7 très, très, très grande majorité ont été élevés
8 dans la fonction sur le territoire. Ils ont
9 commencé au niveau des... maintenant, c'est des
10 c.s., mais dans le temps c'était des districts.

11 Q. **[898]** Des c.s., c'est des?

12 R. Des centres de service.

13 Q. **[899]** Centres de service.

14 R. Maintenant. Mais dans le temps, c'était des
15 districts. Et ils ont joué des rôles de chargé de
16 projet, des rôles d'adjoint en construction,
17 d'adjoint à l'entretien. Donc, ils ont été
18 confrontés régulièrement à des contacts avec la
19 population, avec des échevins, des choses comme ça.
20 Les fois qu'ils se sont brûlés le bout des doigts,
21 bien, ils ont appris. Et un jour, ils sont... Ils
22 étaient quarante-huit (48) à la base. Maintenant,
23 ils sont soixante (60), je pense, au niveau des
24 c.s. Mais avant d'arriver au niveau des directeurs
25 où il y en a quatorze (14), il y a une sélection,

1 là. Il y a ceux qui performent plus que d'autres
2 dans ce type de relation-là.

3 Q. [900] Mais il n'y a pas de voie, on apprend sur le
4 terrain? C'est vraiment l'expression.

5 R. Il y a ça. Mais évidemment il y a aussi des cours
6 qui se donnent. C'est de la formation, du
7 perfectionnement de...

8 Q. [901] On verra ça à la fin. On va aborder... Madame
9 la Présidente, il est cinq heures moins quart
10 (4 h 45). J'allais aborder la question de la
11 programmation. On peut faire encore un bout de
12 chemin si vous le voulez.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Comme vous le voulez, Maître.

15 Me PAUL CRÉPEAU :

16 Le sujet va être assez long tout de même.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Alors vous préférez suspendre maintenant, Maître
19 Crépeau?

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Oui, je pense que ce serait une bonne idée
22 d'arrêter.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Il est cinq heures moins quart (4 h 45). Ça va. On
25 est rendu à un troisième témoin. Alors on se revoit

1 demain, Monsieur. Merci.

2 AJOURNEMENT

3

4

5 SERMENT

6 Nous, soussignés, CLAUDE MORIN et ODETTE GAGNON,
7 sténographes officiels, certifions que les pages
8 qui précèdent sont et contiennent la transcription
9 fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le
10 tout hors de notre contrôle et au meilleur de la
11 qualité dudit enregistrement.

12

13 Le tout conformément à la loi.

14

15 Et nous avons signé,

16

17

18 _____
19 Claude Morin (Tableau #200569-7)

20 Sténographe officiel

21

22

23

24 _____
25 Odette Gagnon (Tableau #202129-3)

26 Sténographe officielle

27